

TERRE & EAU 2025

CULTIVONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES

BILAN ANNUEL 2024

Juin 2025



PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES



Maîtres d'ouvrage (MO)

RAISON SOCIALE	Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) Eau du Sud Parisien (ESP) – SUEZ VEOLIA Eau
INTERLOCUTEURS & COORDONNÉES	Nina GUIKOVATY (SEDIF), cheffe de projets protection de la ressource n.guikovaty@sedif.com Thomas FILLASTRE (VEOLIA Eau), ingénieur études et projets techniques thomas.fillastre@VEOLIA.com Laetitia CHEGARD (ESP SUEZ), responsable protection de la ressource laetitia.chegard@suez.com

Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

RAISON SOCIALE	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)
INTERLOCUTEURS & COORDONNÉES	Julien SERENO, chargé d'opération, sereno.julien@aesn.fr

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

RAISON SOCIALE	SCE Aménagement & Environnement, Maïos, Anima
INTERLOCUTEURS & COORDONNÉES	François BIRMANT, chef de projets en agriculture francois.birmant@sce.fr Christelle BESSE, responsable agriculture et environnement christelle.besse@sce.fr Soizick ANGOMARD, soizickangomard@gmail.com Eric CHALMEL, eric.chalmel@wanadoo.fr

Coordinateurs de terrain (CT)

RAISON SOCIALE	Association AQUI'Brie (AQB) Chambre d'agriculture de la Région Ile-De-France (CARIDF) Association AGROFÎle (AgrofÎle) Groupement des agriculteurs Biologiques d'Île de France (GABIdF)
INTERLOCUTEURS & COORDONNÉES	Sandra BELLIER (AQB), hydrogéologue sandra.bellier@aquibrie.fr Antsiva RAMARSON et Eloi SALEMBIER (CARIDF), animateurs protection ressource antsiva.ramarson@idf.chambagri.fr – eloi.salembier@idf.chambagri.fr Valentin VERRET (AgrofÎle), directeur valentin.verret@agrofile.fr Claire LE ROY (GABIdF), responsable du pôle agricole c.leroy@bioiledefrance.fr

Table des matières

Synthèse des objectifs.....	7
Synthèse technique 2024 : Volet qualité de l'eau	8
Synthèse technique 2024 : Volet agricole, CARIDF.....	9
Synthèse technique 2024 : Volet agricole, GAB IDF.....	10
Synthèse technique 2024 : Volet agricole, Agrofîle	11
Synthèse technique 2024 : Volet communication.....	12
Chapitre 1 : Rappel succinct du contexte	13
1. Le territoire	14
2. Plan d'actions 2020-2025	15
Chapitre 2 : Bilan technique de l'année 2024	18
2.1. Volet qualité, AQUI'Brie	19
2.1.1. Suivi et précision du fonctionnement des nappes du Brie et du Champigny ..	20
2.1.2. Analyse des données	22
2.1.3. Prévision des évolutions qualitatives et quantitatives du Champigny	23
2.1.4. Synthèse qualité 2023-2024.....	25
2.2. Volet agricole, Groupement des Agriculteurs Biologiques d'IDF.....	26
2.2.1. Alimentation.....	27
2.2.2. Agricole : Augmenter les surfaces en AB du territoire	28
2.2.2.1. ABC et désherbage mécanique.....	28
2.2.2.2. Développement des cultures d'été.....	29
2.2.2.3. Neutralité carbone.....	30
2.2.3. Récapitulatif des actions du GAB pour 2024.....	31
2.3. Volet agricole, Agrofîle	32
2.3.1. Etat des lieux et sensibilisation	33
2.3.1.1. Découverte du territoire	33
2.3.1.2. Sensibilisation des acteurs.....	34
2.3.2. Accompagnement individuel	35
2.3.2.1. Conception des projets des agriculteurs	35

2.3.2.2. Réalisation de projets sur la Basse Vallée de l'Yerres	37
2.3.3. Valorisation des infrastructures agroécologiques	39
2.4. Volet agricole, Chambre d'Agriculture Régionale IDF.....	40
2.4.1. Accompagnement pour l'optimisation et la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.....	41
2.4.2. Développement des cultures à bas niveau d'intrants.....	43
2.4.3. Observatoire des pratiques.....	44
2.4.4. Récapitulatif des actions de la CARIDF pour 2024	46
2.5. Volet agricole, Action transversale.....	47
2.5.1. Le contrat d'engagements.....	48
2.6. Communication et pilotage	49
2.6.1. Les actions de communication	50
2.6.2. Pilotage.....	53
 Chapitre 3 : Bilan financier 2024.....	 55
3.1. Bilan financier global	56
3.2. Volet qualité de l'eau	57
3.3. Volet agricole.....	58
3.4. Volet communication et AMO	59
 Chapitre 4 : Conclusions	 60
Conclusions pour l'année 2024	61
 Annexes.....	 62
Annexe 1 : Liste de priorisation remise à jour des molécules à suivre dans le cadre des contrôles qualité des MO	63
Annexe 2 : Synthèse de la qualité de la nappe en 2023-2024.....	64
Annexe 3 : Fiches par captages	71
Annexe 4 : Productions de communication diffusées auprès des acteurs de la ZPA.....	79

Table des figures

Figure 1 : Zone prioritaire d'actions de l'AAC « Fosse de Melun – Basse Vallée d'Yerres »	14
Figure 2 : Planning de déploiement des différents plans d'actions sur le territoire de la ZPA	15
Figure 3 : Acteurs impliqués et organisation du portage	15
Figure 4 : Répartition du nombre d'analyses par commanditaires	20
Figure 5 : Connaissance des pratiques agricoles du territoire	21
Figure 6 : Ordre du jour de la formation « les marchés publics »	27
Figure 7 : Tour de plaine sur les couverts végétaux	28
Figure 8 : Tour de plaine sur les cultures d'été	29
Figure 9 : Simulateur financier du diagnostic carbone	30
Figure 10 : Frise chronologique des actions menées lors de l'année 2024	31
Figure 11 : Journée « rallye forestier »	34
Figure 12 : Projet d'implantation de l'exploitation 1	36
Figure 13 : Projet d'implantation de l'exploitation 2	36
Figure 14 : Cartographie de la zone d'intérêt	37
Figure 15 : Journée sur le colza en lien avec l'INRAE et Terres Inovia	41
Figure 16 : Couvert complexe implanté lors de la phase d'essai	42
Figure 17 : Démonstration écimeuse-récolteuse	43
Figure 18 : Résultats du réseau azote 2023-2024	44
Figure 19 : Répartition des parcelles du réseau azote	44
Figure 20 : Frise chronologique des actions menées lors de l'année 2024	46
Figure 21 : Réunion de présentation du contrat d'engagement aux auprès des agriculteurs	48
Figure 22 : Newsletter n°4	51
Figure 23 : Newsletter n°5	51
Figure 24 : Page internet proposant au travers d'un bouton dédié le téléchargement du contrat	52

Figure 25 : Dépenses prévisionnelles et réalisées par volets, 2020-2024.....56

Figure 26 : Bilan financier du volet agricole 202458

Table des Tableaux

Tableau 1 : Objectifs sur la qualité de l'eau 166

Tableau 2 : Récapitulatif des volets et axes qui construisent le programme Terre & Eau 2025 .167

Tableau 3 : Détails de l'évolution du réseau azote sur 2 campagnes, entre 2022 et 202445

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet qualité, entre 2020 et 202457

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet agricole, entre 2020 et 202458

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet AMO et communication, entre 2020 et 202459



Synthèse des objectifs

SYNTHESE TECHNIQUE 2024 : Volet qualité de l'eau

Axe 1 :

Suivi et fonctionnement des nappes du Brie et du Champigny

- Collecte et analyses des données qualités ainsi que suivis quantitatifs --> 13816 analyses
- Prélèvements ponctuels --> 25 prélèvements pour la nappe de Brie
- Suivis continus de la qualité à 3 captages
- Camapgne de mesures de la contamination nitrique sur le secteur Fosse de Melun, entre le 14/10 et le 22/10

Axe 2 :

Analyser les données de suivi par champ captant

- Synthèse de la qualité de la ZPA
- Synthèse de la qualité de la nappe aux ouvrages du contrat 2022-2023
- Rapport qualité 2023-2023 et fiche par captages
- Bilan des suivis en continu 2023-2024

Axe 3 :

Prévoir l'évolution de la nappe de Champigny

- Modélisation --> réunions avec les MO pour caler les besoins, 2 scénarios de crise proposés
- Adaptation du dispositif de suivi --> liste des molécules à suivre partagée, commune mise à jour en cours d'année, 55 molécules suivies
- Nouvelle priorisation des molécules phytosanitaires à rechercher

Axe 4 :

Pilotage et communication

- Assurer le lien entre la qualité de la ressource et les animations agricoles --> 1 participation à des animaitons
- Participation aux réunions --> COTECH, COSUI, réunion de présentation du contrat d'engagement
- Productions écrites --> note qualité, participation aux Newsletters Terre & Eau, 1 bilan annuel
- Entretiens annuels avec les MO

Indicateurs qualité	Tendances	
	Fosse de Melun	Basse Vallée de l'Yerres
Contamination nitrique	 Pour 54% des captages	 Pour 50% des captages
Substances Phytosanitaires (triazines) :		
Substances Phytosanitaires (autres) :	 Pas de calcul de tendance car renforcement de la surveillance	 Pas de calcul de tendance car renforcement de la surveillance
OVH :		

SYNTHESE TECHNIQUE 2024 : Volet agricole, CARIDF

Axe 1 : Accompagnement pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires

- Animation collectives --> 4 réalisées
- Acquisition et diffusion de références techniques locales (expérimentations) --> 0, mise en oeuvre pour 2025
- Biodiversité --> 1 animation collective, 1 formation, 2 contractualisation MAEC sur les 5 visées, 8 exploitations suivies
- Carbone et changement climatique --> RAS
- Elevage et changement climatique --> RAS
- Accompagnement MAEC Eau --> Réunions de présentation, 1 contractualisation sur les 3 prévues, 8 suivis, 1 bilan

Axe 2 : Développement des cultures à bas niveau d'intrants

- Agriculture biologique --> 1 animation collective, 1 synthèse sur le déploiement de l'AB sur le territoire
- Accompagnement individuel à la conversion --> aucun pour 2024

Axe 3 : Observation des pratiques

- Suivi des pratiques agricoles sur le secteur du BV des Hauldres --> 0 animation collective ni visite de terrain
- Réseau de suivi azote --> 45 parcelles sur 60 prévues dont 12 nouvelles parcelles pour 2024 et 4 agriculteurs engagés sur les 20 visés, 1 diffusion, 0 animation

Axe 4 : Pilotage et communication

- Participation aux réunions --> COTECH, COSUI, réunion de présentation du contrat d'engagement
- Productions écrites --> 1 bilan annuel, 3 lettres d'informations, 1 lettre sur le volet azote
- Communication --> 2 participations à la Newsletter Terre & EAu 2025

SYNTHESE TECHNIQUE 2024 : Volet agricole, GAB IdF

Axe 1 : Alimentation

- Sensibiliser et former les acteurs de la restauration collective --> 2 ateliers (responsables et agents), 1 table ronde
- Sensibilisation des publics scolaires --> 18 animations réalisées auprès d'élèves du CE1 au CM2

Axe 2 : Augmenter les surfaces en AB sur le territoire

- Promouvoir la mise en place de rotations ABC sur le territoire --> accompagnement continu des agriculteurs intéressés (groupe Whatsapp notamment),
- Former les agriculteurs pour améliorer les connaissances de leur sol --> formation méthode Albrecht, tour de plaine
- Renforcer les connaissances sur des pratiques spécifiques --> tour de plaine reporté, tour de plaine sur les couverts végétaux et visite d'essai

Axe 3 : Développement des cultures d'été

- Accompagnement des agriculteurs, collectivement ou individuellement --> 4 suivis individuels, 1 tour de plaine sur les perspectives et débouchés
- Mise en place d'essais variétaux --> suivi de l'essai soja
- Réalisation technique --> 1 fiche reportée pour 2025

Axe 4 : Sensibilisation aux enjeux carbone

- Réalisation de diagnostics --> 5 diagnostics simplifiés
- Sensibiliser les agriculteurs --> 2 webinaires, 1 atelier de simulation

Axe 4 : Pilotage et communication

- Participation aux réunions --> COTECH, COSUI, réunion de présentation du contrat d'engagement
- Production écrite --> 1 bilan annuel
- Communication --> Participation aux Newsletters Terre & Eau 2025

SYNTHESE TECHNIQUE 2024 : Volet agricole, Agrofile

Axe 1 : Etat des lieux et sensibilisation

- Découverte du territoire --> 10 structures institutionnelles rencontrées, 13 agriculteurs rencontrés
- Sensibilisation des acteurs --> 1 rallye forestier

Axe 2 : Accompagnement individuel

- Conception des projets --> 1 accompagnement réalisé, 1 accompagnement initié, 4 pistes identifiées
- Réalisation de projets d'aménagements parcellaires sur le secteur de la Basse Vallée de l'Yerres --> 0 réalisation, 1 courrier de mobilisation, 1 rencontre réalisée

Axe 3 : Valorisation des IAE

- Développement de la filière bois --> 1 projet technique initié à concrétiser en 2025, prises de contact (INRAE, ValFrance, Fibois)

Axe 4 : Pilotage et communication

- Participation aux réunions --> COTECH, COSUI, réunion de présentation du contrat d'engagement
- Production écrite --> 1 bilan annuel
- Communication --> Participation aux Newsletters Terre & Eau 2025

SYNTHESE TECHNIQUE 2024 : Volet communication

Axe 1 : Coordination et assistance à maître d'ouvrage

- Appui aux maîtres d'ouvrage --> échanges hebdomadaires
- Comitologie --> réunions mensuelles, COTECH qualité et agricole, COSUI, CODIR, réunion de présentation du contrat d'engagement
- Suivi des animations du programme --> 4 animations suivies
- Productions --> CR des réunions, bilan annuel, contrat d'engagement

Axe 2 : Communication

- Coordination et diffusion --> mises à jour tous les 2 mois du site
- Communication auprès des acteurs --> 2 Newsletters, 8 mailings à destination des agriculteurs
- Productions --> contrat d'engagement, note qualité

Axe 3 : Financier

- Coût prévisionnel
- Volet qualité --> taux de réalisation, facturation
- Volet agricole
- Volet communication



Chapitre 1 : Rappel succinct du contexte

1. Le territoire

Une Zone Prioritaire d'Actions (ZPA) de l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) "Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres" a été définie (Figure 1) d'une superficie d'environ 650 kilomètres carré (km²). Elle s'étend sur 3 départements (Seine-et-Marne, Essonne et Val-de-Marne) et regroupe 63 communes. La moitié de ce périmètre est occupée par la Surface Agricole Utile (SAU) soit 31 000 hectares et 263 exploitations agricoles.



Figure 1: Zone prioritaire d'actions de l'AAC "Fosse de Melun - Basse Vallée de l'Yerres"

Depuis 2009, 3 maîtres d'ouvrage portent un programme d'actions visant à préserver et valoriser la ressource au niveau des captages : VEOLIA, SUEZ et le SEDIF. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie supervise et subventionne en partie le programme d'actions.

La programmation actuelle, Terre & Eau 2025 fait suite à de précédentes étapes qui ont déjà été mises en œuvre :

- ▶ 2012 : réalisation d'un diagnostic territorial des pressions
- ▶ 2014 (19 octobre) : arrêté ZSCE portant sur la délimitation de la ZPA de protection de l'aire d'alimentation des captages (AAC) et définissant le plan d'action à mettre en œuvre sur cette zone
- ▶ 2014-2018 : mise en œuvre du premier plan d'action de préservation de la qualité des eaux brutes des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres basé sur 4 volets d'action : agricole, qualité de l'eau, urbain et industriel.
- ▶ 2019 : année de transition permettant d'assurer la continuité entre les deux plans d'action en accentuant un recentrage sur trois volets : agricole, suivi de la qualité de l'eau et communication.

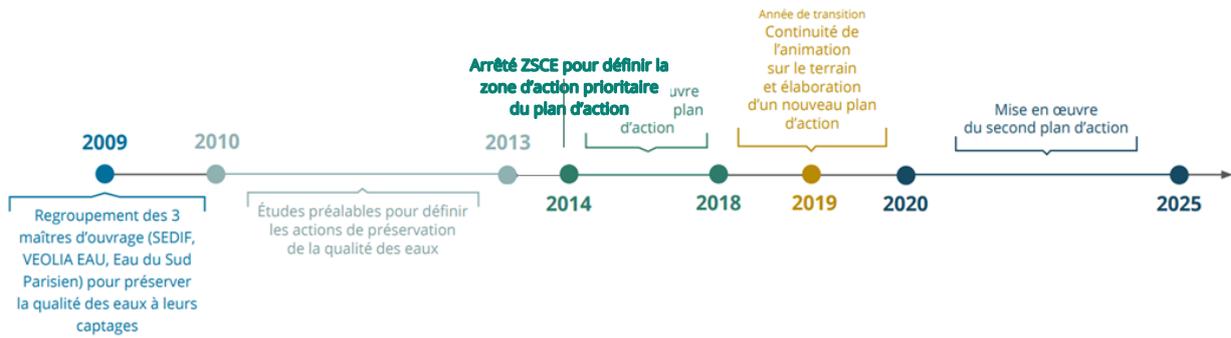


Figure 2 : Planning de déploiement des différents plans d'actions sur le territoire de la ZPA

2. Plan d'action 2020-2025

Le plan d'actions Terre & Eau 2025 a été rédigé en concertation avec les parties prenantes du projet : les maîtres d'ouvrage SEDIF, SUEZ et VEOLIA Eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77), le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD 77).

Le programme d'actions s'appuie sur 2 volets, un sur la qualité de l'eau et un sur les activités agricoles. Les maîtres d'ouvrage se sont entourés de plusieurs acteurs/contributeurs afin de mettre en œuvre ce programme. Dans un premier temps ce sont l'association AQUI'Brie et la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France (CARIDF) qui ont été intégrés. Dans un second temps, en 2023, il a été décidé d'y adjoindre de nouveaux contributeurs pour le volet agricole : l'association Agrof'île et le groupement des agriculteurs biologiques d'Île de France (GAB IdF).

Les deux producteurs d'eau privés SUEZ et VEOLIA Eau portent les contrats de prestation d'animation avec les coordinateurs de terrain : la CARIDF, Agrof'île et le GAB IdF pour le volet « Agricole » (VEOLIA) et l'association AQUI'Brie pour le volet « Qualité de l'eau » (SUEZ). Le SEDIF porte le contrat de prestation de service avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le volet « Gestion de projet/Communication ».

D'un point de vue financier, l'AESN subventionne en partie le programme et le reste à charge est financé par les trois maîtres d'ouvrage. Ces financements se font de manière équitable et font l'objet d'une convention de répartition entre producteurs d'eau.



Figure 3 : Acteurs impliqués et organisation du portage

Ce nouveau plan d'action s'intègre dans le « Contrat de Territoire Eau et Climat Champigny 2020-2025 » dont l'objet est la protection globale de la nappe du Champigny et le travail conjoint de tous les maîtres d'ouvrage prélevant vis-à-vis de cette ressource.

Les actions de ce second plan poursuivent **les mêmes objectifs que pour le premier plan d'action**, concernant les substances phytosanitaires et les nitrates.

Ces objectifs sont rappelés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : objectifs sur la qualité de l'eau

Objectifs pour la qualité de l'eau		
Substances phytosanitaires	Nitrates	Substances chimiques autres que les pesticides
<ul style="list-style-type: none"> • Non dégradation de la situation de 2014 pour toutes les molécules détectées • Élimination des pics de concentration pour les phytosanitaires de synthèse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour la somme des molécules < 0,5 µg/l ○ Par molécule < 0,1 µg/l • Surveillance et limitation de l'émergence de nouvelles molécules quantifiables 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les concentrations en deçà du seuil d'action renforcée fixé à 37 mg/L • Si possible l'atteinte du seuil de vigilance à 25 mg/L conformément aux objectifs fixés par le SDAGE Seine-Normandie 	Non dégradation de la situation de 2014 (début du premier plan d'action), soit un maintien des concentrations observées en deçà des normes existantes pour chaque molécule.

Pour atteindre ces objectifs de qualité de l'eau, des objectifs sur les pratiques agricoles sont fixés parmi lesquels :

- ▶ Atteindre 12% (3 732 ha) de surfaces en cultures à bas niveaux d'intrants d'ici 2022 et 15% (4 665 ha) d'ici 2025 (pour information : 8% soit 2488 ha en 2018), en fonction de la future Politique Agricole Commune (PAC).
- ▶ Atteindre 5% (1 555 ha) de surface en grandes cultures biologiques d'ici 2022 et 7% (2 177 ha) d'ici 2025 (pour information : 2,8%, soit 870 ha en 2018 et une moyenne régionale de 3,5% de la SAU régionale).
- ▶ Mettre en œuvre au minimum 2 projets de filières locales à bas niveau d'intrants d'ici 2025.

Le plan d'actions Terre&Eau 2025 est donc construit sur les 2 volets cités, articulé autour de divers axes stratégiques :

Tableau 2 : Récapitulatif des volets et axes qui construisent le programme Terre & Eau 2025

Volet « qualité »	Coordonné par AQU'Brïe	Axe 1 : Suivre et préciser le fonctionnement de la nappe de Champigny
		Axe 2 : Analyser les données de suivi du champ captant
		Axe 3 : Prévoir l'évolution de la nappe de Champigny
		Axe 4 : Coordination et communication
Volet « agricole »	Animé par CARIDF	Axe 1 : Accompagnement pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires
		Axe 2 : Développement des cultures à bas niveau d'intrants
		Axe 3 : Développement des projets de territoire
		Axe 4 : Observation des pratiques
		Axe 5 : Coordination et communication
	Animé par Agrofile	Axe 1 : Etat des lieux et sensibilisation
		Axe 2 : Accompagnement individuel
		Axe 3 : Valorisation des infrastructures agroécologiques (IAE)
		Axe 4 : Coordination et communication
	Animé par GAB IdF	Axe 1 : Commercialisation et alimentation
		Axe 2 : Augmenter les surfaces en bio sur le territoire
		Axe 3 : Développement des filières bio du territoire
		Axe 4 : Création d'une chaîne logistique
		Axe 5 : Bilan carbone des exploitations
Axe 6 : Coordination et communication		
Volet « aide au pilotage et communication »	Conduit par SCE/Maïos/anima	Axe 1 : Aide au pilotage du projet et coordination des acteurs, anticipation des problématiques temporelles et techniques
		Suivi et évaluation du plan d'actions
		Déploiement d'une stratégie de communication multi-acteurs pour promouvoir les réalisations du plan et fédérer la population locale



Chapitre 2 :

Bilan technique de l'année 2024



2.1. Volet qualité AQUI'Brie



2.1.1. Suivi et précision du fonctionnement des nappes du Brie et du Champigny

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Récupérer et bancariser des mesures et des analyses effectuées par les différents réseaux de surveillance.</p> <p>Acquérir de nouvelles données dans le cadre de suivis spécifiques.</p> <p>Préciser le fonctionnement des différentes nappes (Brie et Champigny).</p>	<p>26 470 analyses réalisées en 2024 au niveau des ouvrages de la ZAP et bancarisées.</p> <p>14 456 données quantitatives relevées au niveau des ouvrages du contrat.</p> <p>2 campagnes Qualichamp synchronisées.</p> <p>Suivi de la nappe du Brie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 prélèvements - 13 816 analyses - 574 molécules phytosanitaires recherchés - 11 jaugeages - 13 maintenances <p>1 campagne nitrates menée sur la Fosse de Melun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre le 14/10/2024 et le 22/10/2024

Cet axe regroupe l'ensemble des actions permettant de caractériser le fonctionnement et la qualité des différentes nappes afin de

- Proposer une gestion plus optimale des ouvrages
- Identifier les risques
- Cibler des actions plus spécifiques pour protéger la ressource.

Plusieurs actions sont donc mises en œuvre.

Récupération et bancarisation des mesures et analyses

Pour comprendre le fonctionnement de la nappe du Champigny et réaliser des bilans, des données quantitatives (niveaux, débit pompés) et des données qualitatives (autosurveillance, contrôle sanitaire, RCO, RID, ...) sont récupérées auprès des différents partenaires sur la ZPA. En 2024, près de 15 915 analyses ont été réalisées aux ouvrages du contrat et bancarisées dès le début de l'année 2025.

Synchronisation des analyses en rivières et en nappe

Les interactions entre les eaux de surface et la nappe du Champigny étant nombreuses, les analyses réalisées aux captages suivis dans le cadre de Qualichamp sur la ZPA sont synchronisées (délai d'une semaine) avec celles en rivières (RCO, RID).

Planification et suivi de la nappe de Brie

Ce suivi de la nappe de Brie (ru des Hauldres, puits de Crisenoy) vient compléter la surveillance aux captages au Champigny et permet d'avoir une vision intégrative à proximité des captages de la qualité de la ressource afin d'anticiper les risques. En 2024, ce suivi s'est poursuivi conformément au prévisionnel.

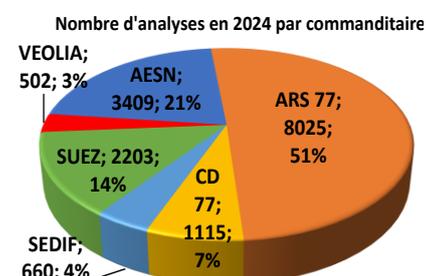
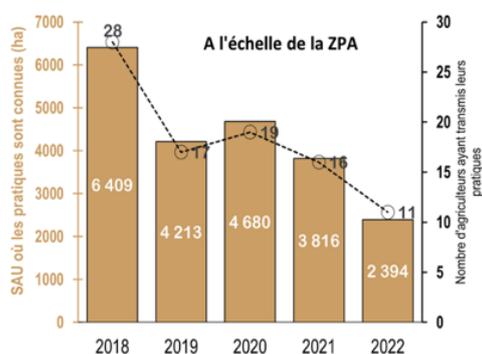


Figure 4 : Répartition du nombre d'analyses par commanditaires

Suivis en continu de la physico-chimie de la nappe à 3 ouvrages

Ces suivis montrent l'impact des infiltrations des eaux de surface (Seine, Yerres) sur la qualité de la nappe du Champigny. En 2024, les mesures ont toutes été réalisées aux forages de la Tremblaie et d'Évry-Grégy-sur-Yerres. Suites à des dysfonctionnements récurrents de la sonde in-situ, le suivi du forage de Varennes, équipé depuis décembre 2022, s'est arrêté en mai 2024 avec l'accord des maîtres d'ouvrages. À Évry-Grégy-sur-Yerres, les prélèvements ont repris (4 réalisés en 2024) et la recherche de substances phytosanitaires a été ajoutée à la contamination azotée.

Pratiques agricoles et liens avec les pollutions constatées



Concernant le suivi du Brie et la surveillance des molécules émergentes, un point de collaboration avec la CARIDF concerne la récupération et le traitement des données relatives aux pratiques agricoles. Ces données anonymisées proviennent des exploitations du groupe de référence sur la Zone Prioritaire d'Alimentation (ZPA) de la Fosse de Melun. En 2024, la CARIDF n'a transmis aucune donnée concernant les pratiques agricoles, que ce soit à l'échelle de la ZPA ou plus spécifiquement sur le bassin versant du ru Hauldres. Par conséquent, l'identification des molécules à risque en termes de transfert via l'eau, établie à partir du croisement des pressions et des analyses effectuées sur le bassin versant des Hauldres, sera moins pertinente à partir de 2022.

Figure 5 : Connaissance des pratiques agricoles du territoire

2.1.2 Analyse des données

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Analyser les données issues des différentes campagnes de suivi au niveau des ouvrages, afin d'établir un panorama global sur la qualité de la nappe.</p>	<p>1 synthèse qualité des ouvrages sur la campagne 2022-2023.</p> <p>1 bilan par captage sur l'année 2022-2023 et sur l'évolution depuis le 1^{er} plan d'actions.</p> <p>1 rapport des suivis en continu pour la campagne 2023-2024.</p>

Cet axe découle de l'Axe 1 et regroupe l'ensemble des analyses réalisées en fonction des sujets étudiés. Certaines de ces analyses donnent lieu à la production de livrables fournis à la maîtrise d'ouvrage.

En alternance : bilans de la qualité des ouvrages du contrat et de la nappe sur la ZPA

En 2024, un nouveau bilan qualité des captages du contrat a été remis à la maîtrise d'ouvrage. Ce document, réalisé sous forme de fiches thématiques (nitrates, triazine, Autres phytos, OHV), présente : 1) le bilan de la qualité des eaux brutes sur l'année hydrologique 2022-2023 ; 2) l'évolution des contaminations en nitrates et triazines depuis le 1^{er} plan d'actions ; 3) l'identification des tendances d'évolutions pour ces deux éléments. L'exploitation des suivis en continu permet de mieux comprendre la qualité de la nappe aux ouvrages et de proposer des actions plus opérationnelles pour améliorer la qualité des eaux brutes.

Bilan du suivi de la nappe du Brie

Ce document synthétise les mesures acquises sur le ru des Hauldres et au puits au Brie, ainsi que les pratiques agricoles et non agricoles et les résultats des croisements pression/qualité.

Les actions et résultats du suivi de la nappe de Brie sont présentés lors des comités techniques. Suites au renforcement des analyses au forage/piézomètre à Evry-Grégy en 2024, un bilan plus large des suivis multi-milieux est proposé pour 2025. Ce bilan synthétisera les risques de transfert des molécules entre les milieux (surface, nappe du Brie, Champigny) en lien avec les pressions exercées sur le territoire (plus large que le bassin versant du ru des Hauldres, dont les pratiques agricoles sont connues jusqu'en 2022).

Bilan du suivi en continu de la qualité de l'eau au sein des captages

En 2024, **le cinquième rapport des suivis in-situ à 3 captages traitant les données d'octobre 2023 à juin 2024** a été rendu à la maîtrise d'ouvrage en janvier 2025. Les résultats propres à chaque site ont été présentés lors des entretiens annuels aux maîtres d'ouvrages concernés.

2.1.3 Prévision des évolutions qualitatives et quantitatives du Champigny

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Aider les maîtres d'ouvrage à se projeter, sur les évolutions de la ressource.</p> <p>Mobiliser les outils disponibles pour répondre aux enjeux de modélisation.</p> <p>Assurer l'opérationnalité des données produites.</p>	<p>2 scénarios de crises proposés dans le cadre de Champigny 2060.</p> <p>Traitement des modèles climatiques sous SSP4, issus du GIEC VI.</p> <p>1 liste de priorisation commune de molécules à rechercher :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 55 molécules recherchées par les maîtres d'ouvrage dès 2025

Il est primordial que les données produites puissent être un appui aux maîtres d'ouvrage, producteurs d'eau, pour se projeter et adapter leur utilisation de la ressource et anticiper les problématiques quantitatives et qualitatives.

Modéliser pour mieux prévoir les impacts sur la nappe en cas de situations de crises (inondations, pollutions, changement climatique)

Réévaluation de cette action en fonction des objectifs attendus par les maîtres d'ouvrages en 2024. Proposition de deux types de scénarios de crises en lien avec les deux secteurs d'études lors des entretiens annuels. Construction et réalisation de ces scénarios en 2025, après réception des volumes à intégrer pour chaque producteur d'eau.

Dans le cadre du projet Champigny 2060, aucune nouvelle simulation n'a été réalisée en 2024. Les efforts se sont concentrés sur la préparation des variables climatiques selon le scénario SSP2-4.5 du GIEC VI et des réflexions sur l'impact de la hausse des températures sur la consommation en eau.

Adapter le dispositif de suivi

Une surveillance adaptée de la contamination de la nappe phréatique par les substances phytosanitaires constitue une action majeure pour anticiper et gérer les traitements curatifs, mais également pour anticiper et limiter les pollutions futures en agissant dès à présent sur certaines molécules problématiques. Suites à la mise à jour en 2023 de la liste des substances phytosanitaires à suivre en priorité, les trois maîtres d'ouvrage se sont engagés à rechercher 55 d'entre elles dans le cadre de leur autosurveillance à partir de 2025. Cela permettra de définir, à partir de 2026, un indicateur « Autres phytos » plus pertinent et robuste dans le temps.

Contribuer à évaluer l'efficacité des actions

La finalité de cet axe est de caractériser l'évolution des pressions (essentiellement agricoles) et d'évaluer le lien avec des changements de qualité du milieu (rivières, nappes). Un premier travail a été mené sur le bassin du ru des Hauldres pour lequel un premier croisement a été réalisé dans le 1er Rapport Brie de 2023 (cf. Axe 4). Ce croisement (qualité, pratiques) devrait se poursuivre mais à une échelle plus large faute d'informations relatives aux pratiques agricoles disponibles sur le bassin des Hauldres.

En résumé, l'année 2024 a été marquée par la poursuite des suivis, afin d'avoir **une vision intégrée de la qualité des milieux sur la ZPA**. Les résultats des suivis effectués spécifiquement dans le cadre de Terre & Eau 2025 (suivis en continu à 3 captages, suivis nappe de Brie) ont permis de contextualiser les analyses de qualité (comme dans le **rapport « Fiche par captage »** portant sur l'année 2022-2023 et l'évolution depuis le début du plan d'actions) et d'identifier les voies de transfert des contaminants.

A l'automne 2024, **une nouvelle campagne de mesures de la contamination nitrique** dans le secteur de la Fosse de Melun a été réalisée afin de préciser l'étendue de la portion de nappe concernée, de déterminer son origine et d'envisager son évolution. En attendant les résultats prévus pour 2025, les mesures prises pour limiter l'augmentation des teneurs aux captages proches Seine, associées à un contexte hydrogéologique favorable, ont permis en 2024 de **réduire légèrement le niveau de contamination aux ouvrages concernés**.

L'adaptation de la surveillance des milieux à partir de la nouvelle liste des substances prioritaires à rechercher, établie début 2024, permettra **d'anticiper et d'adapter les actions pour limiter les pollutions futures**. Parmi ces substances, cinquante-cinq seront dès 2025 recherchées par chaque maître d'ouvrage afin de définir un indicateur « autres phytos plus pertinent ».

Par ailleurs l'action d'AQUI'Brie s'est illustrée par l'intervention dans certaines animations du volet agricole pour sensibiliser le public aux enjeux et mettre en évidence les pollutions constatées sur le territoire. L'association a également participé au lancement de l'étude de préfiguration PSE portée par le SEDIF en lien avec les autres maîtres d'ouvrage.

2.1.4.Synthèse qualité 2023-2024

Objectifs	Fosse de Melun (FDM)	Basse vallée de l'Yerres (BVY)
NITRATES		
 Teneurs 2023-2024	<p>✗ 32,9 mg/L indicateur moyen</p> <p>✗ Aucun captage atteint l'objectif SDAGE</p> <p>✗ 3 captages au-dessus de 37,4 mg/L</p>	<p>✓ 25,6 mg/L indicateur moyen</p> <p>✓ 50% captages atteignent l'objectif SDAGE</p> <p>✗ 1 seul captage au-dessus de 37,4 mg/L</p>
 Tendance (2014)	✗ Augmentation à 54% des captages	✗ Augmentation à 50% des captages
 Secteurs concernés	Tous les ouvrages. ↑ modérée en amont et à l'ouest de la FDM et très élevée proche Seine	Variable selon les galeries
 Actions proposées	Rotation des forages de Boissise-la-Bertrand	Limiter les prélèvements à certains forages durant les crues où le drainage agricole se réamorce (automne, printemps)
Impact des mesures en 2024	Baisse des nitrates aux forages proches Seine au F3 (-1,7 mg/L) et au P1 (-3 mg/L)	-
CONTAMINATION PHYTOSANITAIRES TRIAZINES (pas d'actions possibles sauf pour la terbuthylazine)		
 Teneurs 2023-2024	✓ Cumul < 0,5 µg/L, ✗ Dépassesments qualité récurrents en DEA et ponctuels en DEDIA	✓ Cumul < 0,5 µg/L ; ✗ Dépassesments qualité récurrents en DEA et occasionnels en DEDIA à St-Thibault, Périgny
 Tendance (2014)	✓ Baisse (plus de non-conformité pour l'atrazine depuis 2021, et réduction pour la DEDIA depuis 2 ans)	✓ Baisse (plus importante en 2024 en lien avec une dilution de ces éléments depuis l'Yerres)
 Secteurs concernés	Plus de non-conformité à l'amont de la FDM d'ici 2027 (Pouilly) et au-delà de 2040 à l'aval de la FDM (F1, F2, P4)	Dépendra de l'intensité des échanges entre la nappe et l'Yerres (milieu moins chargé). Plus de 50% des captages déjà conformes
CONTAMINATION PHYTOSANITAIRES AUTRES QUE TRIAZINES		
 Teneurs 2023-2024	✗ Cumul > 1 µg/L, ✗ Multiples dépassements qualité vis-à-vis de métabolites interdits (chloridazone, chlorothalonil) ; ✓ En trace de nombreux métabolites d'usages actuels et substances mères (SM) interdites	✗ Cumul > 1 µg/L, ✗ Multiples dépassements métabolites (chloridazone, chlorothalonil) et substances mères d'usages actuels ; ✓ De nombreux métabolites de SM actuels et SM interdites inférieurs aux limites qualité.
 Tendance 2014	Pas de calcul de tendance dû au renforcement progressif de la surveillance	Pas de calcul de tendance dû au renforcement progressif de la surveillance
 Secteurs concernés	Niveau de contamination plus élevé en amont de la FDM et plus faible proche Seine	Tous les captages fortement alimentés par l'Yerres
 Actions proposées	-	Limiter l'utilisation de Boussy, Varennes P7 en période de crues de l'Yerres
Impact des mesures en 2024	-	Pas toujours possible à mettre en place.
CONTAMINATION SUBSTANCES INDUSTRIELLES (OHV)		
 Teneurs 2023-2024	✓ Pas de dépassement des limites qualités (1 à 2 substances quantifiées)	✓ Pas de dépassement des limites qualités (1 à 8 substances quantifiées)
 Tendance 2014	✓ Baisse très lente	✓ Baisse très lente
 Secteurs concernés	Principalement sur la partie ouest de la nappe dans la FDM et aux forages proches Seine en raison de pollutions depuis la rive gauche	Essentiellement St-Thibault en raison d'anciennes pollutions dans le 94



• GAB ÎdF •
Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France



2.2. Volet agricole

Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île de France

2.2.1. Alimentation

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Sensibiliser et former les acteurs de la restauration collective pour mettre en œuvre des projets de dynamique agricole biologique sur le territoire ainsi que la mise en place et le respect des obligations de la loi EGalim.</p>	<p>2 ateliers de travail à destination des responsables de restauration, élus et agents de restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 participants de 2 communes (1^{er} atelier) - 8 participants de 6 communes (2^e atelier) <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les différents SIQO pour les intégrer à son marché. • Savoir allotir son marché. • Comment relocaliser son marché à travers les SIQO et l'allotissement. <p>1 table ronde à destination des responsables de restauration, élus et agents de restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 participants de 3 communes <ul style="list-style-type: none"> • Revenir sur les bonnes pratiques de chacun en matière d'approvisionnement et mettre en commun les connaissances de chacun • Mise en pratique et exercice sur l'allotissement, la grille de notation et le choix de ses fournisseurs. <p>18 animations réalisées auprès d'élèves du CE1 au CM2</p>

Cette année nous avons mis l'accent sur les Signe Officiel de Qualité, dont font partis les 20% de produit issu de l'Agriculture Biologique, obligatoire. Il était important de les identifier et de définir les différences entre AOC, AOP ou encore Label Rouge et surtout de poser le cadre règlementaire entre label officiel et label privé.

Focus sur la formation « Allotissement de son marché » à destination des communes

Ce temps de formation du programme Terre et Eau 2025 a été réalisé le 18 juin à Savigny-le-Temple avec 8 participants venant de 6 communes du territoire. Il s'agissait là d'une étape cruciale dans l'élaboration du marché afin de pouvoir choisir au mieux les fournisseurs avec qui les communes vont travailler. Le fait d'allotir son marché est connu de tous, mais les différentes façons de le faire sont souvent méconnues alors même qu'elles permettent un choix plus fin et précis de ces futurs prestataires de services. Le but étant de créer des lots spécifiques qui permettront aux agriculteurs locaux de pouvoir répondre sans être en concurrence avec des géants de la distribution.

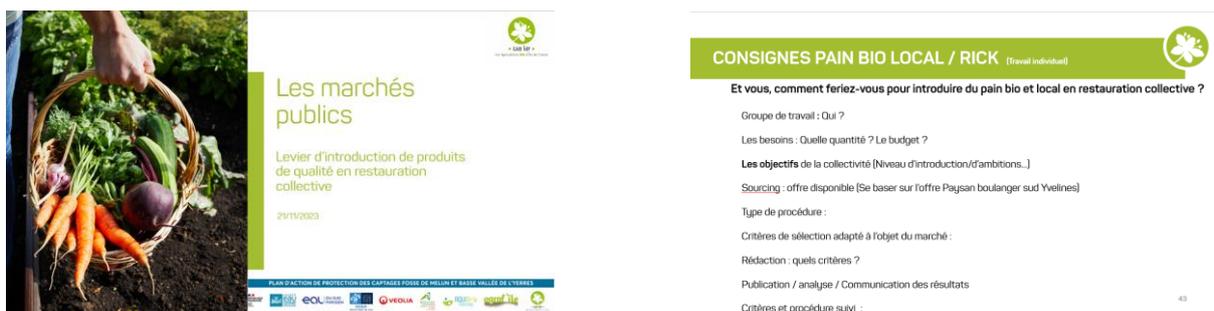


Figure 6 : Ordre du jour de la formation « les marchés publics »

2.2.2. Agricole : Augmenter les surfaces en AB du territoire

2.2.2.1. ABC et désherbage mécanique

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
Réduire le travail du sol tout en gardant un maximum de production.	1 tour de plaine réalisé sur les couverts végétaux avec visite d'essai le 8 octobre 2024 : - 18 participants dont 4 agriculteurs du territoire
Promouvoir des pratiques qui favorisent la santé du sol et la biodiversité.	1 formation sur l'Agriculture Régénérative : nutrition des plantes/Méthode Albrecht le 5 et le 6 décembre 2024, suivi d'un tour de plaine sur les observations de sols à faire. : - 6 participants dont 2 agriculteurs du territoire
Aider les agriculteurs à protéger les ressources en eau en réduisant la pollution	Accompagnement et échanges réguliers avec les agriculteurs qui pratiquent et/ou sont intéressés par l'ABC, via le groupe WhatsApp ABC et d'autres moyens (phoning et entretiens ...).
	Le tour de plaine sur le désherbage mécanique est reporté pour le printemps ou l'été 2025.

Le GAB IDF a poursuivi la promotion de l'Agriculture Biologique de Conservation des sols afin d'améliorer la fertilité des sols, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources en eau. Cette année, plusieurs actions clés ont été menées, comme celles listées ci-dessus. Ces initiatives accompagnent les agriculteurs vers des pratiques plus durables et résilientes.

Focus sur le tour de plaine réalisé sur les couverts végétaux

Lors de ce tour de plaine, un groupe d'agriculteurs a visité des essais de couverts végétaux biologiques, semés le 23 juillet et mis en place par Soufflet Agriculture sur deux fermes de 317 ha en bio, gérées par le même exploitant. Cinq essais, avec des mélanges très variés, avec ou sans légumineuses, ont été réalisés après une fissuration sur un précédent blé tendre. Les meilleurs résultats, en termes de biomasse aérienne, d'azote total piégé et de restitution d'azote pour la culture suivante, ont été obtenus avec un mélange équilibré de radis chinois, vesce commune, phacélie et tournesol. Le principal frein reste son coût, qui s'élève à **139 €/ha**. Cependant, la restitution d'azote de ce mélange pourrait permettre une économie significative.

Pour pallier ce problème de coût, le GAB IDF réfléchit actuellement avec plusieurs agriculteurs à la mise en place d'une filière de production de semences de couverts végétaux entre agriculteurs.



Figure 7 : Tour de plaine sur les couverts végétaux

2.2.2.2. Développement des cultures d'été

Objectif de l'axe	Actions réalisées
Diversifier l'assolement permet de réduire naturellement la pression des ravageurs et des maladies, tout en diminuant l'utilisation d'intrants, tout en améliorant la fertilité et la structure du sol.	4 suivis individuels des agriculteurs ayant implanté des cultures d'été.
	1 tour de plaine sur les perspectives d'implantation des cultures d'été et de leurs débouchés a été réalisé le 07 juin 2024 : <ul style="list-style-type: none"> - 10 participants dont 6 partenaires et 4 agriculteurs du territoire
	Fiches techniques bio réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • Une fiche technique est à produire pour 2025
	Suivi d'un essai variété soja : <ul style="list-style-type: none"> • Reconduction pour la deuxième année consécutive de l'essai variété soja

Dans le secteur T&E, les agriculteurs implantent diverses cultures d'été adaptées aux conditions pédoclimatiques et aux exigences agronomiques. Le **tournesol** et le **sarrasin** sont privilégiés pour leur rusticité et leur faible besoin en intrants. Le **soja**, en tant que légumineuse, contribue à la fixation d'azote et à l'amélioration de la structure des sols. Le **maïs**, notamment pour l'ensilage, reste une culture clé pour l'alimentation animale. Le **chanvre**, apprécié pour sa résistance et ses débouchés multiples, et la **lentille**, valorisée pour sa contribution à la fertilité des sols, complètent ces assolements estivaux stratégiques.

Focus sur les perspectives d'implantation des cultures d'été et de leurs débouchés

Le GAB IDF a organisé ce tour de plaine sur une ferme biologique de 152 ha dans le secteur. L'objectif était de mettre en avant le rôle stratégique des cultures d'été dans les rotations pour une gestion plus durable des systèmes agricoles. Ces cultures jouent un rôle clé en brisant les cycles de maladies et de ravageurs, en enrichissant la fertilité des sols grâce aux légumineuses comme le soja, la lentille et le pois chiche, et en contribuant à la protection de l'environnement.

Le technicien-commercial bio de la coopérative Val France, présent pour co-animer ce tour de plaine, en a profité pour faire un retour sur la situation du marché des cultures d'été. Cela a permis aux agriculteurs d'identifier les cultures les plus porteuses, parmi lesquelles le soja et le tournesol.

Les maîtres d'ouvrage de T&E présents à ce tour de plaine ont également souligné l'importance de la protection de la qualité de l'eau dans le secteur. Ils ont mis en avant l'intérêt des cultures à bas niveau d'intrants, qui limitent le risque de pollution diffuse et favorisent une gestion plus durable des ressources en eau. Parmi ces cultures d'été figurent le **chanvre** et le **soja**. Ils ont également évoqué les mesures en cours d'étude pour mieux accompagner les agriculteurs dans cette transition.



Figure 8 : Tour de plaine sur les cultures d'été

2.2.2.3. Neutralité carbone

Objectif de l'axe	Actions réalisées
Sensibiliser et aider les agriculteurs à adopter des pratiques durables et respectueuses de l'environnement qui leur permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage de carbone dans le sol.	<p>5 diagnostics carbone simplifiés ont été réalisés sur le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ferme en grande culture de 317 ha en AB (projet ABC en cours) • Ferme en grande culture/maraichage/Légume plein champ de 60 ha en AB. • Ferme en grande culture de 145 ha AB : • Ferme en grande culture de 152 ha en AB • Ferme en grande culture de 146 ha en AB • Ferme en grande culture de 152 ha en AB
	<p>Réunions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un webinaire a eu le 20 mars 2024 avec 14 participants dont 3 agriculteurs du territoire • Un atelier de simulation en visio a eu lieu avec 4 agriculteurs (3 issus du secteur) le 9 octobre 2024 • Un autre webinaire aura eu lieu le 21 février 2025

Avec la crise économique et pédoclimatique que traversent les fermes agricoles, le GAB IdF travaille avec différents acteurs pour aider les agriculteurs à y faire face. Parmi les solutions proposées, la **rémunération carbone** permet de financer des pratiques agricoles favorisant des améliorations en faveur de l'environnement. Cette approche représente non seulement une **source de revenu supplémentaire** pour les agriculteurs engagés dans de bonnes pratiques, mais elle leur permet aussi de **réduire leurs charges** et d'adopter des systèmes plus résilients face aux changements climatiques.

Focus sur le diagnostic réalisé sur la ferme de 317 ha en AB

Les objectifs de **réduction du travail du sol** et d'**intégration de couverts végétaux** sur cette ferme de **317 ha** lui permettent d'espérer une **rémunération de plus de 10 000 € par an** dès la récolte 2025. Un extrait de la simulation d'amélioration est joint ici.

Cette année, **seuls 40 ha** ont été convertis en **Agriculture Biologique de Conservation (ABC)**, mais l'exploitant a rejoint le programme pour 2025 avec l'ambition de **transformer l'ensemble de sa ferme en ABC**. Avec la récolte 2026, sa rémunération devrait être encore plus conséquente.

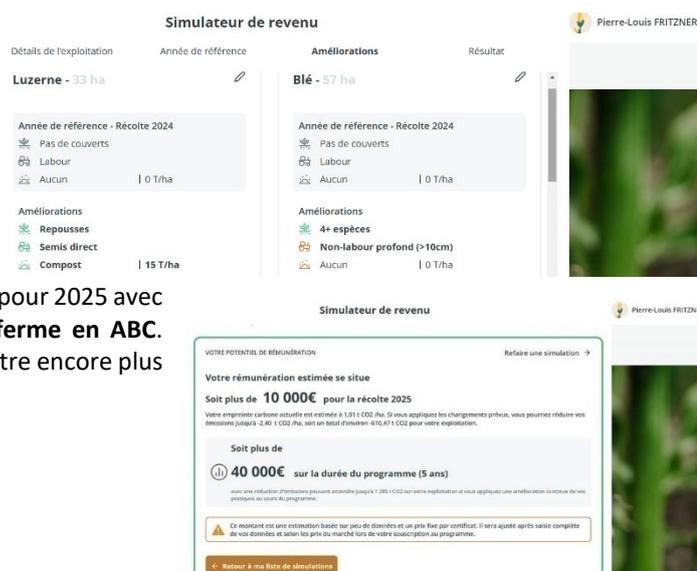


Figure 9 : Simulateur financier du diagnostic carbone

2.2.3. Récapitulatif des actions du GAB pour 2024

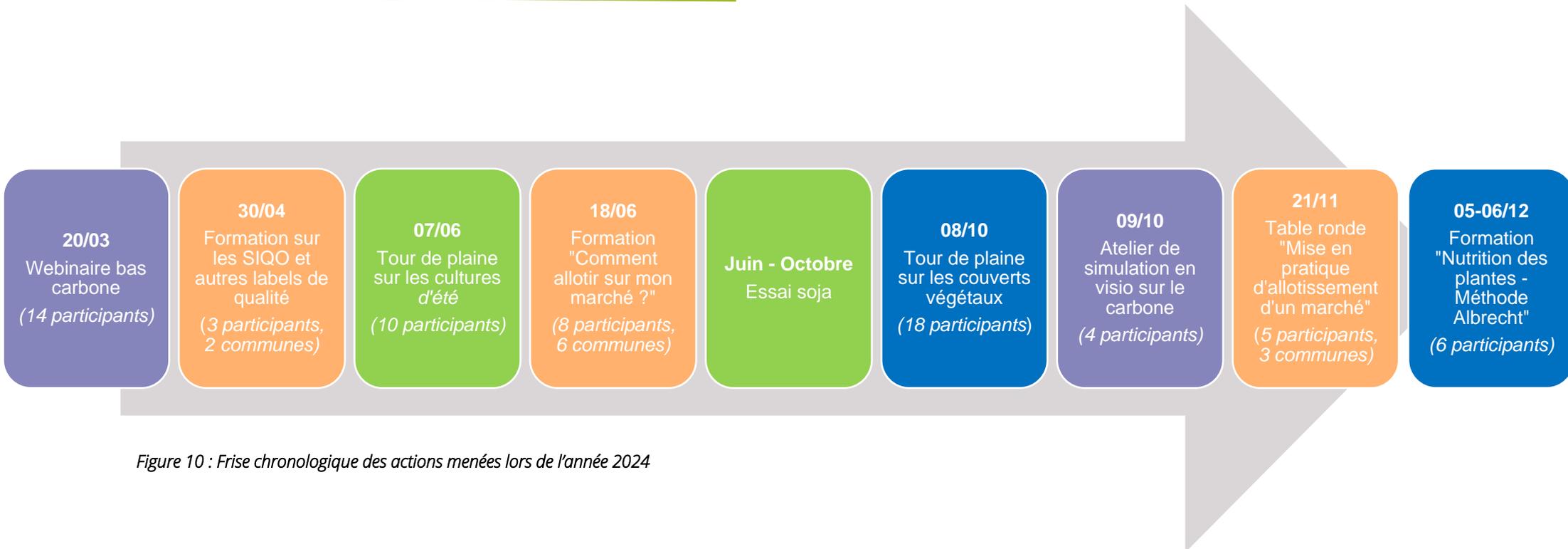


Figure 10 : Frise chronologique des actions menées lors de l'année 2024



2.3. Volet agricole

Agrof'île



2.3.1. Etat des lieux et sensibilisation

2.3.1.1. Découverte du territoire

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Dresser une première connaissance du territoire sur l'ensemble de la ZPA.</p> <p>Identifier des acteurs moteurs au déploiement de l'agroforesterie sur la ZPA.</p> <p>Cibler les agriculteurs qui seraient volontaires et sensibiliser le plus grand nombre.</p>	<p>Rencontres des acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 structures institutionnelles rencontrées - 13 agriculteurs rencontrés

Les contacts effectués avec les premières structures en 2024 ont été poursuivis, renforcés. De nouveaux acteurs ont été rencontrés, tels que :

- SYAGE, Thibault Nowak, Animateur zones humides. Pour mieux comprendre les interventions du SYAGE, en termes **d'entretien des ripisylves, programme de replantation de haies**, relations avec les agriculteurs. Contact à poursuivre avec Fabien Roudil, animateur SRCE TVB.
- Campus Bougainville, Simon Chariot, nouveau directeur de l'exploitation agricole du lycée. Projet de replantations de haies menées en autonomie, intérêt à une discussion sur les réalisations actuelles et à venir. Projet de **journée technique à destination des agriculteurs locaux** pour présenter des techniques d'entretien compatibles avec la MAEC Entretien de ligneux.
- Coopérative Paris Carbone, Adrien Lhomme-Duchabeuil, en charge des projets agricoles pour le stockage de carbone. Discussion sur l'opportunité d'inclure les agriculteurs du territoire souhaitant planter des haies dans un dispositif de **rémunération du carbone fixé par les nouvelles haies**.

Agrof'île a participé au tour de plaine organisé par le GAB à la ferme de Lissy, chez David Roger en octobre 2024, ce qui a permis de découvrir l'initiative de plantations de haies interparcellaires de cet agriculteur et d'engager une discussion sur la poursuite du projet.

Pour 2025, un projet de journée technique chez lui est à l'ordre du jour afin d'apporter des connaissances scientifiques et techniques à jour, de manière à **concevoir avec David Roger un projet d'agroforesterie ambitieux** pour la ferme de Lissy.

Sur les 14 agriculteurs rencontrés, 2 ont montré un réel intérêt et une volonté de travailler sur des projets de plantation. Par ailleurs, un agriculteur a demandé des informations. Il sera nécessaire d'approfondir sur l'année 2025 les intentions et de concrétiser au besoin le projet éventuel.

2.3.1.2. Sensibilisation des acteurs

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Dresser agune première connaissance du territoire sur l'ensemble de la ZPA.</p> <p>Identifier des acteurs moteurs au déploiement de l'agroforesterie sur la ZPA.</p> <p>Cibler les agriculteurs qui seraient volontaires et sensibiliser le plus grand nombre.</p>	<p>1 rallye forestier organisé le 15 juin 2024 sur une matinée qui s'appuyait sur 2 visites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Haies plantées en grandes cultures conventionnelles • Haies plantées en maraîchage biologique <p>- 26 participants</p>

Agrof'île a organisé un rallye agroforestier en marge du territoire Terre et Eau 2025 sur une matinée, avec les visites suivantes :

- Jeunes haies plantées en grandes cultures conventionnelles, sur une exploitation à Pringy (77) – cf photo.
- Jeunes haies plantées en maraîchage biologique, sur une exploitation à Chailly-en-Bière (77)

26 personnes se sont inscrites, dont 2 agriculteurs. Les autres profils représentaient les acteurs institutionnels (PNR, DRIEAT, DDT, ARB, SAFER, DGPE) ainsi que les partenaires Terre et Eau 2025.



Figure 11 : Journée « rallye forestier »

Il est à noter une nette amélioration du nombre de participants (26 en 2024 contre 9 en 2023), montrant que la thématique intéresse et mobilise de plus en plus. Elle connaît notamment un fort coup de projecteur médiatique avec le lancement du Pacte en faveur de la haie par le ministère de l'Agriculture.

Une des perspectives identifiées pour 2025 sera d'orienter le contenu des animations vers des contenus plus techniques pour toucher les agriculteurs.

2.3.2. Accompagnement individuel

2.3.2.1. Conception des projets des agriculteurs

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Accompagner les agriculteurs souhaitant mettre en place de l'agroforesterie sur leurs exploitations.</p> <p>Réaliser des diagnostics de conception d'implantation et accompagnement sur la recherche de financements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 accompagnement réalisé avec dépôt de dossier dans le cadre de l'appel à projet « Pacte en faveur de la haie ». • 1 accompagnement commencé mais la démarche a été retardée du fait de la conjoncture non favorable. • 1 démarche auprès de la commune de Combs la Ville dans le cadre de l'aménagement parcellaire du plateau d'Egrenay. • 4 pistes à concrétiser pour l'année 2025.

Deux exploitations agricoles ont sollicité Agrof'ile pour un accompagnement technique dans leurs projets de plantation :

- Une exploitation à Combs la Ville, avec un objectif initial en faveur de la biodiversité (exploitation 1).
- Une exploitation, à Liverdy-en-Brie, avec un objectif ambitieux d'aménagements parcellaires en faveur de la biodiversité, réduction des dérives phytosanitaires des voisins et contribution à l'amélioration de l'infiltration des eaux (exploitation 2).

Pour ces deux fermes, des visites sur site ont été organisées au printemps. Un premier plan avec relevé des objectifs a été formalisé et indique l'ensemble des aménagements parcellaires qu'il serait raisonnablement intéressant d'implanter pour la ferme. Des allers-retours successifs ont eu lieu jusqu'à l'été pour affiner les projets et planifier une première tranche de travaux.

En détail pour les 2 exploitations :

Le projet de l'exploitation 1 a été déposé à l'appel à projet du « Pacte en faveur de la haie » en septembre 2024. Une proposition avait été faite pour planter 3,5 km de haies dans une boucle de l'Yerres. Pour la réponse à l'AAP, une première tranche de 1 km a été retenue, avec plantation dans des parcelles en MAEC biodiversité. Malheureusement, la météo n'a pas permis de trouver un créneau favorable avec un entrepreneur de travaux agricoles pour faire la préparation de ces sols hydromorphes (couvert herbacé puissant à détruire avant plantation par broyage et labour), il a été convenu de reporter le chantier à l'année prochaine.

Figure 13 : Projet d'implantation de l'exploitation 2



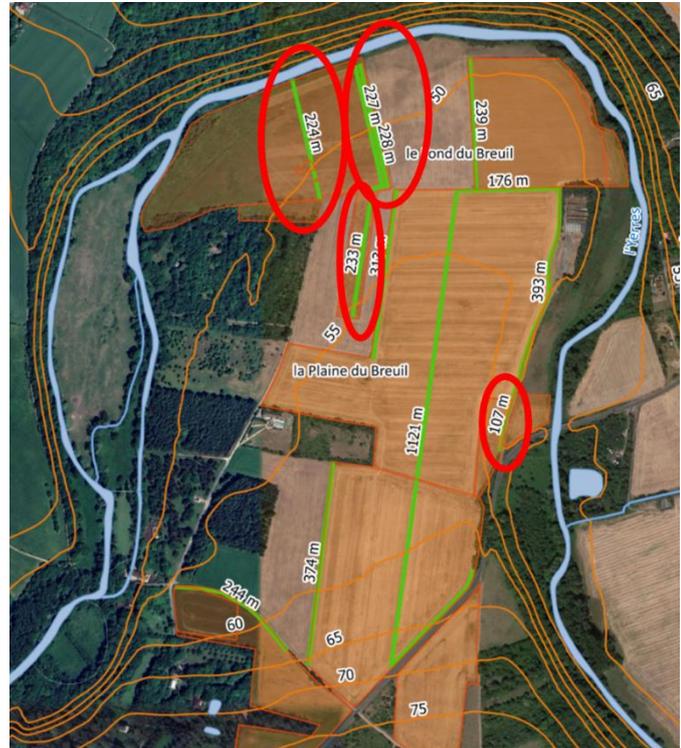
Exploitation 2

- **Le projet de l'exploitation 2** comporte également 3,5 km de haies sur la commune de Liverdy-en-Brie. Néanmoins, le projet a été mis en pause à l'été 2024 du fait de différentes difficultés rencontrées par les agriculteurs : départ d'un salarié - transmission en cours avec signatures de baux agricoles retardés, comprenant les parcelles prévues au projet - difficultés économiques liées à la mauvaise récolte 2024 et problématique de trésorerie. Il a été convenu avec les agriculteurs de refaire le point en 2025 pour envisager la poursuite du projet.

Une démarche supplémentaire de soutien de la commune de Combs-la-Ville dans l'aménagement parcellaire du plateau d'Egrenay a été menée. Le service Développement durable porte un projet global (paysage – biodiversité – sols et eaux) et tente de mobiliser les agriculteurs du plateau dans des projets de plantations. Un agriculteur en particulier est plus sensible à la démarche et participe au programme. Plusieurs rencontres ont été faites courant 2024 et un rendez-vous avec cet agriculteur a été réalisé. Plusieurs kilomètres de haies sont à l'étude, et les agents de la commune sont invités à participer aux journées techniques d'Agro'île sur l'entretien durable des haies. En effet, une contrepartie a été édictée entre l'agriculteur et la commune se matérialisant par l'entretien des haies par la commune.

Pour 2025 les actions identifiées sont la poursuite des projets engagés en 2024, la rencontre de 2 à 3 porteurs de projets déjà connus et le démarrage d'accompagnements de conception de projet.

Figure 12 : Projet d'implantation de l'exploitation 1



Exploitation 1

Les lignes vertes indiquent les haies pertinentes pour le parcellaire (différents enjeux : brise-vent, biodiversité, qualité de l'eau, paysage), pour un total de 3,5 km.

En rouge, les tronçons identifiés pour la première tranche de chantier fin 2024, reportés à fin 2025.

2.3.2.2. Réalisation de projets sur la Basse Vallée de l'Yerres

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Développer l'agroforesterie sur la zone préférentielle d'infiltration de l'Yerres en se basant sur les connaissances acquises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0 réalisation d'aménagement parcellaire. • 1 communication mail de mobilisation envoyée aux agriculteurs : - 2 réponses • 1 rencontre réalisée permettant de faire le lien entre les parcelles d'intérêt identifiées et les agriculteurs du territoire.

En 2024, une campagne de courriels a été envoyée aux agriculteurs ayant une parcelle dans le bassin versant de la basse vallée de l'Yerres. Elle les invitait à contacter Agrofile pour réfléchir à des aménagements parcellaires visant à améliorer la qualité de l'eau. Seuls deux agriculteurs ont répondu :

- Un premier, plutôt suspicieux, cherchant à savoir pourquoi seuls certains agriculteurs avaient été contactés alors que la qualité de l'eau concerne aussi des agriculteurs plus en amont.
- Un deuxième, peu concerné par ces aménagements car exploitant de petites surfaces, avec déjà des haies présentes. Cet agriculteur nous a reçu et a permis de dresser une correspondance intéressante entre parcelles et d'agriculteurs. Sa grande connaissance du terrain nous a permis d'avancer significativement sur l'établissement d'une liste de contacts, qui nous faisait défaut en 2023.

Les agriculteurs qui avaient engagé une démarche avec AQU'Île et la Chambre d'agriculture en 2021 ont été joints directement :

- Un exploitant situé à Lissy, en système AB. Il envisage de mettre des haies ou des bandes de trèfles afin d'éloigner les traitements des autres agriculteurs sur certaines de ces parcelles, plutôt dans la zone de plaine/plateau.
- Une second exploitant à qui des aménagements paysagers ont été proposés sur sa parcelle la plus pentue. Cette proposition est ressortie compliquée du fait de sa copropriété. Un ressenti assez mitigé a été exprimé vis-à-vis de ces dispositifs. L'exploitant a en effet remonté des freins : le risque d'abimer les réseaux de drainage, la nécessité de l'entretien.

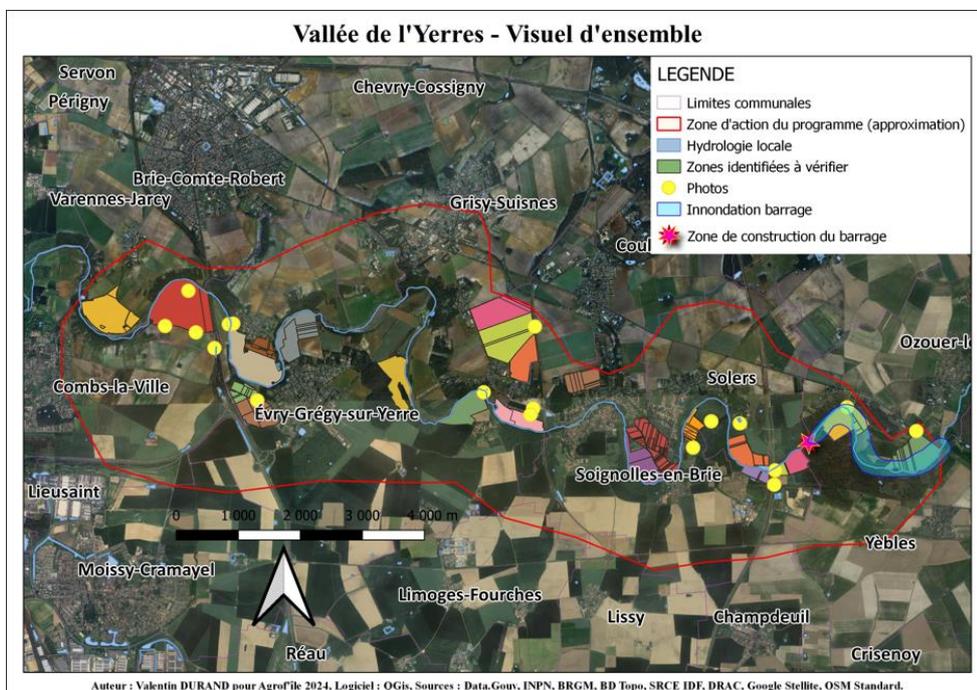


Figure 14 : Cartographie de la zone d'intérêt

- Un troisième exploitant qui réalise déjà des actions biodiversité dans le secteur de la BVY. L'exploitation comptabilise déjà des haies. Dans ce secteur, certaines de ses parcelles sont en jachères ou en luzerne du fait de l'activité d'élevage bovin présent sur l'exploitation.

L'association Agrof'île reprendra contact avec ces agriculteurs pour tenter d'avancer en 2025, tout en sachant que ces projets, hormis pour un agriculteur, ne sont pas prioritaires pour leur ferme.

Un des projets présentés en action « conception des projets » se situe sur la zone BV Yerres, et contribue aux objectifs de l'action décrite dans ce paragraphe. Il en est de même pour les visites effectuées avec le lycée de Brie-Comte-Robert, dont les parcelles jouxtent la Barbançon, affluent de l'Yerres.

2.3.3. Valorisation des infrastructures agroécologiques

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Réaliser l'étude et l'animation de territoire sur l'opportunité de filières de bois locales, ceci dans le but de valoriser économiquement les Infrastructures Agro Ecologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0 atelier de terrain réalisé. • 1 projet de journée technique initié mais à concrétiser en 2025 avec une visite préparatoire. • Des prises de contacts auprès de partenaires potentiels.

En 2024, il était prévu d'organiser une journée technique sur la valorisation du bois de haies avec le lycée de Brie-Comte-Robert. Un changement de direction de l'exploitation agricole a causé du retard dans ce projet, qui devrait voir le jour à l'automne 2025.

Une visite d'exploitation a été faite avec le directeur pour repérer les situations pédagogiques qui sont nombreuses : haies jeunes, haies anciennes arbustives, haies anciennes multi-strates, alignements de saules, alignement de robiniers jeunes à former, ripisylve à entretenir, ... Des voies de valorisation sont également identifiées : bois d'œuvre pour certains arbres pour démonstration de scie mobile, production de broyat pour l'atelier création paysagère et entretien, production de broyat litière pour le paillage de l'étable.

Sur cette base, un programme va être proposé à la coordination du campus, de manière à impliquer les élèves dans la réalisation des chantiers. Ces réalisations seront également présentées aux agriculteurs locaux.

Des acteurs de la filière ont été contactés afin d'identifier les opportunités :

- INRAE Palaiseau, porteur d'un projet TETRAE METROBIO « agroforesterie, forêt et bois-énergie »
- VALFRANCE, co-porteur avec Agrof'ile d'un projet ADEME sur la valorisation du bois des haies sur le territoire de collecte de ValFrance, incluant la ZPA
- FIBOIS, interprofession du bois, qui mène avec l'association une animation thématique sur le bois des haies.

Pour 2025, il est également prévu d'approfondir l'étude de gisement de haies agricoles faite en 2023 par Agrof'ile. Cette première étude quantitative, ne disait rien de la qualité des haies. Quel est l'état de ces haies ? Quelle est leur productivité ? Quelles fonctionnalités rendent-elles ? Quel est leur mode de gestion actuel ? Des relevés de terrain seront réalisés en 2025, avec contact téléphonique auprès des agriculteurs concernés. L'objectif est de les inciter à s'impliquer dans l'entretien de leurs haies, porte d'entrée pour concevoir de nouveaux projets de plantation.



2.4. Volet agricole

Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de- France

2.4.1. Accompagnement pour l'optimisation et la réduction de l'utilisation des phytosanitaires

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Accompagner les agriculteurs dans le raisonnement de leur système de production pour optimiser leurs pratiques et limiter leur impact sur la qualité de l'eau.</p>	<p>Animations collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 animations proposées sur les 3 prévues – 5% des exploitations ont participé <ul style="list-style-type: none"> ○ Interculture (1/2) : Semis de couverts d'interculture à la volée avant la moisson – 03/07/2024, 1 participant du territoire ○ Interculture (2/2) : Visite des essais d'interculture – 22/10/2024, 4 participants du territoire ○ Tour d'horizon sur le colza – 25/09/2024, 4 participants du territoire ○ Aménager son aire de remplissage et de lavage – 03/12/2024, 2 participants du territoire • 1 journée sur la plateforme d'essais a également été réalisée, le mercredi 12 juin hors programme Terre & Eau 2025, à cheval sur plusieurs territoires et proposées aux agriculteurs de la ZPA. Les sujets abordés étaient : <ul style="list-style-type: none"> ○ La présentation d'AgriFaune biodiversité ○ Un atelier sur la fertilisation ○ Des essais variétaux ○ Une présentation sur l'adjuvantation et les conditions d'application <p>Accompagnement via les MAEC Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 exploitation biologique engagée en MAEC Eau, sur 175ha, sur les 3 visées <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 exploitations engagées en MAEC Eau pour 2024 • 2 exploitations engagées en MAEC Biodiversité – 31ha et 2000m linéaires de haies, sur les 5 exploitations visées <ul style="list-style-type: none"> ○ 8 exploitations suivies en MAEC Eau pour 2024 dont 3 exploitations bio • 1 formation MAEC Biodiversité le 7 février 2024, sur le sujet de la gestion durable des haies et leur valorisation <p>Mise à jour des notices, échanges avec l'administration, calculs d'IFT annuels des exploitations engagées.</p>

L'année 2024 a été marquée par un **recentrage plus fort des actions proposées sur les questionnements émis par les agriculteurs.**

Ainsi, plusieurs animations collectives traitaient de la **thématique centrale du désherbage et de la gestion de l'enherbement.**

- L'intervention conjointe de la Chambre d'agriculture et de Terres Inovia lors de l'animation « tour d'horizon sur le colza » portait sur des **stratégies alternatives de désherbage à l'automne.**



Figure 15 : Journée sur le colza en lien avec l'INRAE et Terres Inovia



Figure 16 : Couvert complexe implanté lors de la phase d'essai

En effet, AQUI'Brie qui opère un suivi de la qualité de l'eau, **détecte du métazachlore** (herbicide colza) dans les nappes et rivières, lors des périodes de traitement. Différentes alternatives ont été évoquées, en particulier le **désherbage mixte** : méthode combinant un traitement chimique en prélevée, suivi d'un binage en localisé. Si cette technique s'avère intéressante, les exploitants présents soulevaient le fait qu'elle nécessitait du matériel spécifique et demandait plus de temps, alors que les créneaux d'intervention dans les parcelles sont déjà restreints.

- Les deux animations des 6 juin et 22 octobre 2024 traitaient, en fil rouge, des **couverts d'intercultures** semés à la volée avant moisson. En plus de nombreux bénéfices organisationnels et agronomiques (meilleure périodicité pour ce type de travail, amélioration de la qualité des sols, amélioration de l'infiltration de l'eau...), cette technique permet d'**allonger la durée de couverture du sol** et donc limiter la concurrence d'adventices dans les parcelles.

2.4.2. Développement des cultures bas niveau d'intrants

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leur système de production en favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des cultures à bas niveau d'intrants - L'accompagnement des exploitations dans le système AB 	<p>Cultures bas niveau d'intrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0 animation spécifique sur les cultures BNI
	<p>Agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démonstration écimuse-récolteuse – 20/06/2024, 1 participant du territoire • Aucun accompagnement à la conversion. • 1 synthèse produite.

L'année 2024 a été marquée par un **recentrage plus fort des actions proposées sur les questionnements émis par les agriculteurs.**

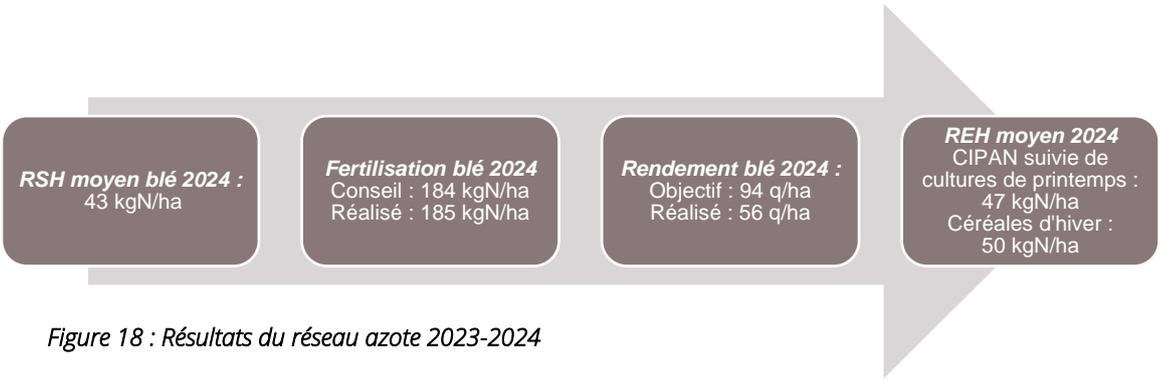
La **démonstration écimuse-récolteuse** du 6 juin 2024 - en partenariat avec l'entreprise **BOUILLE CONCEPT** - présentait l'écimage, une **technique de désherbage mécanique** consistant à couper la végétation dépassant de la culture principale. Les graines d'adventices sont éliminées avant qu'elles ne soient mures et ne s'égrènent, limitant ainsi le salissement ultérieur des parcelles. Il faut donc intervenir lorsque le différentiel de hauteur est suffisamment important entre l'adventice à éliminer et la culture.

Que ce soit en agriculture conventionnelle ou biologique, l'écimage est une technique de **désherbage de rattrapage**, et donc une solution de dernier recours. D'autres leviers agronomiques ou solutions mixtes, lorsque cela est possible, doivent être mis en place en amont.



Figure 17 : Démonstration écimuse-récolteuse

2.4.3. Observatoire des pratiques

Objectif de l'axe	Actions réalisées
<p>Suivre l'évolution pluriannuelle des pratiques agricoles sur le territoire.</p>	<p>Réseau azote :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 exploitations intégrées au réseau en 2024 sur les 20 visées, pour un total de 45 parcelles – 12 nouvelles parcelles suivies pour un total de 33 parcelles, sur les 60 visées pour 2024 • 1 diffusion technique « reliquats azotés » • 0 animation collective <p>En bref pour 2024 :</p>  <p><i>Figure 18 : Résultats du réseau azote 2023-2024</i></p>
	<p>Suivi du bassin versant du Ru des Hauldres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune action initiée au cours de l'année 2024 <p>Cette action est classée prioritaire pour l'année 2025.</p>

Compte tenu de la vigilance du plan d'action sur l'enjeu azote, un réseau de 90 parcelles de suivi azote a été mis en place depuis l'automne 2021 sur la partie Est de la ZPA, superposée au territoire Centre Brie. Cette démarche vise à **mieux comprendre le comportement de l'azote, afin d'optimiser les pratiques agricoles pour réduire leur impact sur le risque de lessivage**. Depuis l'automne 2024, le réseau a été étendu à 12 nouvelles parcelles situées sur le territoire historique de la Fosse de Melun pour un total de 33 parcelles.

Ainsi, le réseau 2024-2025 de la Fosse de Melun totalise **45 parcelles suivies**. Les parcelles sont choisies chaque année au sein de certaines exploitations volontaires, pour être représentatives de l'assolement du territoire.

Trois étapes-clés se succèdent dans la gestion du réseau :

- **1. Un conseil de fertilisation, sur base de références locales : le Reliquat Sortie Hiver (RSH).**
Réalisé début février, il mesure l'azote disponible pour les cultures en place ou prévues. Il permet de calculer la dose d'azote minéral à apporter.
En 2024, le RSH moyen mesuré au sein du réseau s'élevait à 43 kgN/ha, ce qui est une valeur faible : au vu des conditions de l'année, les RSH sur les 3 horizons de sol peuvent être considérés comme forts lorsqu'ils sont supérieurs à 65 kgN/ha et faibles lorsqu'ils sont inférieurs à 45 kgN/ha. Ces références

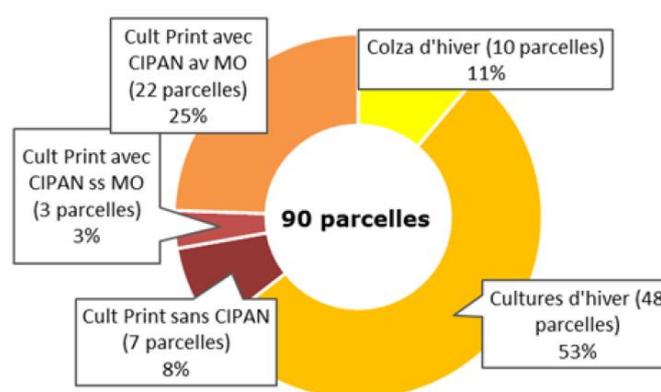


Figure 19 : Répartition des parcelles du réseau azote

locales permettent de piloter le conseil en matière de fertilisation azotée dispensé par la Chambre d'agriculture. Elles peuvent également être adaptées à la parcelle au travers d'un conseil individuel.

- **2. L'écart au conseil**

En se basant sur les données de pratiques collectées auprès des exploitations engagées. L'écart compare les pratiques réalisées et préconisées, tant pour la fertilisation, que pour le rendement. Malgré les relances auprès des exploitants, on constate des difficultés de récupération de ces pratiques.

- **3. L'évaluation des risques de lessivage d'azote**

Celle-là se base sur le Reliquat Entrée Hiver (REH). Il est mesuré sur la totalité des horizons présents avant la période de lixiviation des nitrates. En 2024, les prélèvements ont été trop tardifs (mi-décembre) par rapport au début de drainage (fin octobre). On observe une pluviométrie de 92 mm entre ces périodes.

Ainsi, le REH moyen mesuré mi-décembre s'élevait à 47 kgN/ha au sein du réseau. Compte tenu des précipitations depuis fin octobre, **on estime que le REH aurait été de 82 kg N/ha, si les prélèvements avaient eu lieu fin octobre**. Pour évaluer les risques de lessivage, il faut attendre la fin de la période de drainage, estimée à courant avril 2024.

Tableau 3 : Détails de l'évolution du réseau azote sur 2 campagnes, entre 2022 et 2024

	Réseau 2022-2023						Réseau 2023-2024	
	Reliquat Sortie Hiver		Fertilisation azotée		Rendement		Reliquat Entrée Hiver	
	Nb parcelles	Valeurs	Conseillée	Appliquée*	Objectif	Réalisé*	Nb parcelles	Valeurs
Colza, suivi de blé	12	57 kgN/ha	188 uN	185 uN	42 Q/ha	37 Q/ha	11	78 kgN/ha
Blé, suivi de cultures de printemps avec CIPAN	38	56 kgN/ha	170 uN	187 uN	92 Q/ha	93 Q/ha	14	43 kgN/ha
Cultures de printemps avec CIPAN (ex : betterave, suivie de blé)	9	72 kgN/ha	81 uN	86 uN	89 T/ha	82 T/ha	9	34 kgN/ha
MOYENNE DU RESEAU	86	58kgN/ha	-	-	-	-	90	47kgN/ha

2.4.4. Récapitulatif des actions de la CARIDF 2024

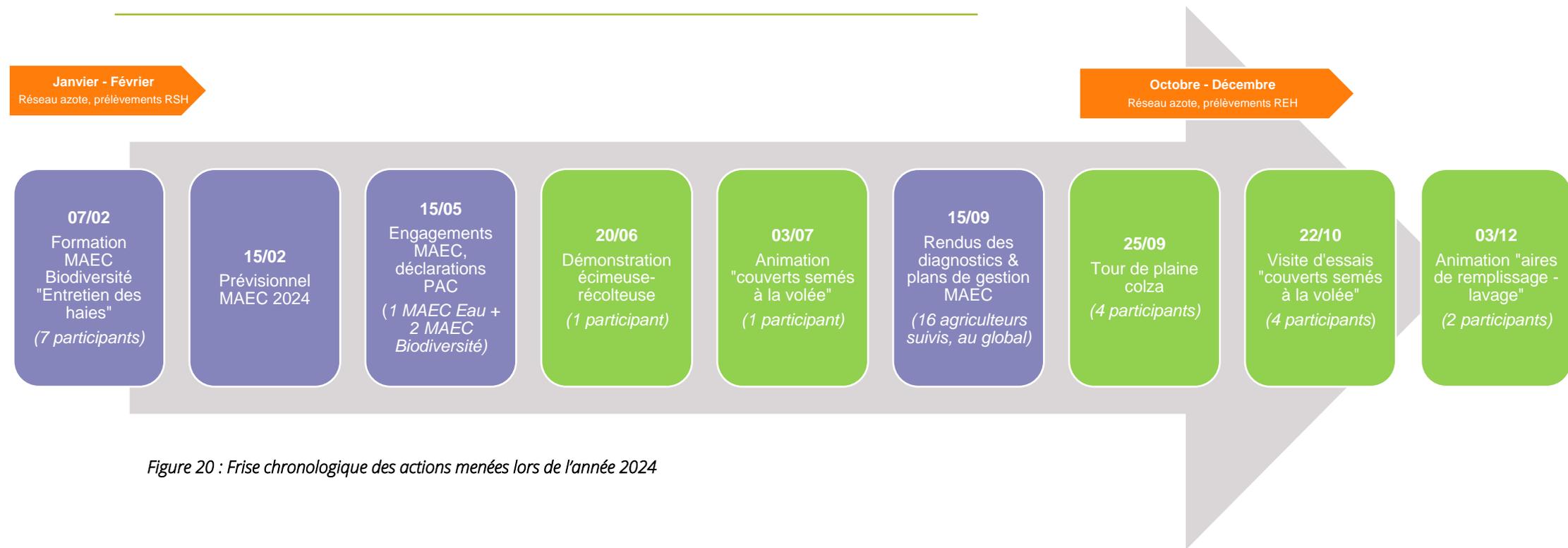


Figure 20 : Frise chronologique des actions menées lors de l'année 2024



2.5. Volet agricole Action transversale



2.5.1. Le contrat d'engagements

L'année 2024 est marquée par la mise en œuvre d'un nouvel outil incitatif financier permettant le renforcement de l'accompagnement et le suivi des pratiques agricoles sur le territoire : **le contrat d'engagement**.

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Mobiliser les exploitants afin de réinsuffler une dynamique du plan d'actions.</p> <p>Inciter financièrement les agriculteurs à participer aux animations collectives et partager leurs données liées aux pratiques agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 réunion de présentation organisée auprès des agriculteurs le 13/12/2024. Elle a permis de mettre en évidence le souhait des agriculteurs de mieux comprendre les enjeux et données liés à la qualité de l'eau, mais a aussi fait souligner l'ouverture des agriculteurs vis-à-vis des sujets écologiques tout en priorisant la rentabilité économique des exploitations. <ul style="list-style-type: none"> ○ 11 agriculteurs présents • 1 mise à disposition en ligne sur le site Terre & Eau en décembre 2024. • 1 agriculteur engagé en 2024.

Cet outil a été déployé de façon opérationnelle dès sa présentation en décembre 2024 et est désormais disponible sur le site **Terre & Eau 2025**. Il repose sur 2 types d'engagements :

- Participation d'ici à décembre 2025, à **4 animations collectives** proposées par l'ensemble des contributeurs du volet agricole (CARIDF, GAB IDF, Agro'île). Les animations 2024 et 2025 sont éligibles pour cette contractualisation.
- **Engagement individuel** dans une démarche d'évolution des pratiques et de transmission des données.

La compensation financière fixée par le comité de pilotage et versée par les maîtres d'ouvrage s'élève à **1000€/an/exploitation**.

Un catalogue est donc proposé aux agriculteurs, recensant plus d'une 30aine d'animations collectives, tous contributeurs agricoles recensés. Par ailleurs une 15aine d'engagements individuels sont proposés aux agriculteurs, là également portés par les différents acteurs du volet agricole : MAEC, Réseau Azote, intégration du groupe BV des Hauldres, développer des démarches d'agroforesterie, réaliser une étude de faisabilité à la conversion, être en AB, etc...

A noter que le SEDIF est également intégré à ce contrat sur les animations collectives, au travers de son étude de préfiguration du PSE et la participation des agriculteurs aux étapes de réflexion et construction.

L'objectif affiché d'ici la fin du programme d'actions est de **40 agriculteurs signataires** du contrat.



Figure 21 : Réunion de présentation du contrat d'engagement aux agriculteurs

QUALITÉ DE L'EAU UN SECOND PLAN D'ACTION

Protéger la qualité de l'eau potable : un enjeu vital.
La clé ? L'évolution des pratiques agricoles.
C'est l'objectif de ce plan d'action.

Dans le cadre du plan d'action Terre & Eau 2025, la Chambre d'Agriculture Région Île-de-France est là pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de réduction et d'optimisation d'usage d'intrants, pour accompagner également l'émergence de nouvelles filières à bas niveau d'intrants et pour favoriser les conversions et l'installation en agriculture biologique.

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Agriculteurs, il est possible d'agir !

Pour cette année 2025, le programme d'action Terre & Eau 2025 s'enrichit d'un nouvel outil financier visant la mise en œuvre d'évolution de pratiques : le contrat d'engagement, permettant d'indemniser les agriculteurs pour leur investissement dans les animations collectives et une démarche individuelle.

Télécharger
le contrat d'engagement

Télécharger le compte-rendu
de la réunion de présentation du
13/12/2024

AGENDA



ANIMATION CHAMBRE

TOUR DE PLAINE - BETTERAVES

Mercredi 23 avril 2025 à 14h30
Chez M. Legendre, Place de l'Église 77720 Aubepierre-Ozouer-le-
Repos

En savoir plus

© Nicolas Depis - Studio 9



ANIMATION GAB

TEMPS DE RÉFLEXION « MONTER SON BPU ET ALLOTIR SON MARCHÉ »

Mardi 29 avril 2025
Informations à venir.



ANIMATION AGRONOME

ATELIER SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : AUGMENTER LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE DES ESPACES AGRICOLES POUR PROTÉGER LES CULTURES DES RAVAGEURS

Jeu. 22 mai 2025 de 13h30 à 17h
Ferme de Lissy (77)

En savoir plus

© Arvina Sandrin - Agropartners



ANIMATION GAB

TEMPS DE RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DE SON MARCHÉ

Mardi 10 juin 2025
Informations à venir.



ANIMATION GAB

RÉUNION DE CLÔTURE DU PROGRAMME TERRE & EAU 2025

Avec les témoignages de collectivités engagées dans un
approvisionnement Bio et Local.
Coursant septembre 2025
Informations à venir.

2.6. Communication et pilotage

2.6.1. Les actions de communication

Les actions de communication ne se limitent pas seulement aux envois de lettre d'informations mais reposent également sur des diffusions techniques ou des moments de sensibilisation auprès des acteurs non-agricoles sur les enjeux de protection des captages, par l'ensemble des contributeurs : AQUI'Brie, Chambre d'Agriculture IDF, GAB IDF, Agrofil, SCE.

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Communiquer auprès des agriculteurs du territoire pour les sensibiliser sur les enjeux de la ZPA et de la qualité de la ressource.</p> <p>Informers les agriculteurs sur les animations proposées et les inciter à participer.</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les actions menées sur le territoire, donner de la visibilité sur les parties prenantes actives et les résultats des animations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 lettres d'informations 4 pages : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lettre n°4 parue en février 2024, orientée sur le volet agricole ○ Lettre n°5 parue en octobre 2024, orientée sur le volet qualité • 2 lettres d'informations territoriales Chambre d'Agriculture IDF : <ul style="list-style-type: none"> ○ Avril 2024, l'Actu Fosse de Melun – spécial « synthèse reliquats azotés » ○ Octobre 2024, l'Actu Fosse de Melun – spécial « réseau azote » • Site internet : Mises à jour du site internet tous les 2 mois afin d'actualiser le planning des animations mais également la mise à disposition du contrat d'engagement et la publication des lettres d'informations produites. • Mailing aux agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Invitation aux animations du mois de juin, envoyée le 3 juin 2024 ○ Communication sur le lancement de l'étude de faisabilité PSE, envoi le 19 juin 2024 ○ Invitation à l'animation flash démonstration écimeuse-récolteuse, envoyée le 20 juin 2024 ○ Transmission de l'agenda des animations, envoi le 18 septembre 2024 ○ 2^{de} communication sur les entretiens PSE, envoi le 28 octobre 2024 ○ Communication du contrat d'engagement et invitation à la réunion de présentation, envoi le 29 novembre • Les productions : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Le contrat d'engagement.</i> Mise en page, chartage et mise en ligne ○ Une note « qualité de l'eau » ○ Une fiche générale de présentation du plan d'actions

La communication pour 2024 est marquée de nombreuses productions et envois auprès des acteurs et en particulier les agriculteurs. Ces communications ont en grande partie été produites ou retouchées et diffusées par Anima mais certaines ont également été produites à l'initiative des contributeurs des volets, et notamment agricoles.

Informer les acteurs du territoire au travers de lettres d'informations

Concernant les lettres d'informations générales Terre & Eau 2025 :



Figure 22 : Newsletter n°4

- La première lettre, « **Poursuivre l'action** » était orientée sur le volet agricole. Elle contenait un dossier sur la nouvelle PAC, un bilan mi-parcours du plan d'actions ainsi que 2 interviews de contributeurs du volet (GAB IDF et Agro'île) et enfin un zoom sur les enjeux MAEC. Cette lettre n°4 a été adressée par mail à 401 personnes et affiche un taux d'ouverture de 30.9%. Le téléchargement de la pièce jointe affiche un taux 3.6%.

- La seconde lettre, « **S'engager ensemble pour la qualité de l'eau** », portait une dimension plus qualité. Les sujets traités contiennent un dossier présentant le plan d'actions et les maîtres d'ouvrage ainsi qu'un encart sur le dispositif PSE. La lettre d'information propose également un zoom sur les données de la pollution de l'eau. Enfin, une interview de M. Cuypers (maire de Crèvecœur en Brie et président de l'intercommunalité du Val Briard) est à retrouver.

Cette lettre n°5 a été adressée par mail à 401 personnes et affiche un taux d'ouverture de 42.3%. Le téléchargement de la pièce jointe affiche un taux de 6.7%.

Systématiquement, les lettres d'informations sont mises à disposition sur le site internet Terre & Eau.

En complément de ces 2 lettres d'informations générales supervisées par les maîtres d'ouvrage, la Chambre d'Agriculture assure également un relais auprès des agriculteurs du territoire au travers de ses propres outils de communication. Pour l'année 2024, ce sont 2 lettres d'informations territoriales qui ont été produites et communiquées par la Chambre.



Figure 23 : Newsletter n°5

Assurer une transmission des informations pour inciter à la participation

Le site internet Terre & Eau est la vitrine du programme d'actions. Une mise à jour continue est donc nécessaire afin de tenir informer les acteurs du territoire, dès que possible sur les animations proposées par l'ensemble des contributeurs des volets. C'est l'objet de la **rubrique Agenda** qui recense les invitations, dates et thématiques des actions proposées. En plus de cette mise en ligne des éléments relatifs aux animations, des mailings ont été effectués pour toucher les agriculteurs au plus proche. 254 destinataires sont identifiés pour ces envois et en moyenne, 44.5% de taux d'ouverture est à observer pour ces mails. Cependant, la pièce jointe est peu téléchargée (1.9% de taux de clics). Ces campagnes de mailing concernent également le dispositif PSE qui a fait l'objet de 2 communications auprès des agriculteurs afin de les inciter à participer activement à l'étude de préfiguration.

Pour l'année 2024, le site internet marque une forte hausse du nombre de visites : 7440 visiteurs, soit 2 fois plus qu'en 2023. A noter un pic de visites en septembre 2024 correspondant à la campagne de mailing « l'agenda des animations est en ligne ! ».

Les autres productions à destination des acteurs

En plus des lettres d'informations et publications relayées par des campagnes de mailing, certains documents ont été produits afin de renforcer la sensibilisation des acteurs sur les actions menées dans le cadre de Terre & Eau 2025 et les enjeux de qualité portés. Ainsi une fiche de présentation du plan d'actions a été produite, « **Agissons pour la protection de la ressource** ». Un rappel de la zone d'actions, du portage et acteurs impliqués et des enjeux liés à la qualité de l'eau sont rappelés. Cette fiche présentation a également été l'occasion de présenter l'initiative du contrat d'engagement.

Le contrat d'engagement cité ci-avant a été mis à disposition en décembre 2024 après une rédaction et une mise en forme du document par Anima, qui a été partie prenante sur ce volet et sur la communication auprès des agriculteurs de la ZPA. Le document a été mis à disposition sous forme de PDF téléchargeable et remplissable.

Le contrat a fait, comme précisé dans le bilan agricole, l'objet d'une réunion le 13 décembre, dont l'invitation a été relayée par une campagne mailing. « L'invitation à la réunion de présentation » a été envoyée le 29/11/2024 à 251 agriculteurs. Ce mailing comptabilise 53.2% de taux d'ouverture.



Figure 24 : Page internet proposant au travers d'un bouton dédié le téléchargement du contrat

Une note explicitant la qualité de l'eau et les enjeux a également été produite à la suite de cette réunion de présentation mais elle n'a été communiquée qu'en 2025.

En bref, l'année 2024 est marquée par un dynamisme renforcé sur les actions de communication. Il est soulevé l'importance de s'appuyer sur un plan de communication. Celui-ci ne peut être construit qu'en proposant aux contributeurs du volet communication (Anima, Maïos) une vision globale des actions à venir. Ces acteurs pourront également être force de proposition que ce soit pour les outils à mobiliser ou les actions à mener. Pour le prochain programme d'actions notamment, il sera indispensable d'accorder une place centrale sur ces outils de prévision.

Par ailleurs, concernant le mailing, bien que le taux d'ouverture pour 2024 soit satisfaisant, on constate que ce canal de diffusion ne permet pas de toucher l'ensemble des agriculteurs et montre des limites dans son efficacité. Anima propose donc pour les actions de communication à venir de doubler l'outil de mailing avec des diffusions papier afin d'élargir le nombre de cibles touchées. Cela n'a pas été le cas pour 2024, hormis les communications proposées par la Chambre.

Par ailleurs, un point de vigilance est fait sur les délais de communication des invitations aux animations. En effet, l'année 2024 est marquée par des délais trop courts qui ne permet pas un relai optimal des informations ou des relances.

2.6.2. Le pilotage

Objectifs de l'axe	Actions réalisées
<p>Coordonner les acteurs et le déploiement du programme d'actions afin d'optimiser son efficacité.</p> <p>Assurer une cohérence entre les 2 volets (agricole et qualité) pour répondre au mieux aux enjeux et objectifs.</p> <p>Assurer l'échange et le partage d'informations entre les acteurs, que ce soient les maîtres d'ouvrage ou les contributeurs des différents volets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 réunions mensuelles : Une réunion mensuelle par mois excepté sur la période estivale, regroupant les 3 maîtres d'ouvrage ainsi que l'assistance maître d'ouvrage (SCE). • 4 comités techniques (COTECH) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité technique agricole, le 2 avril 2024 ○ Comité technique qualité le 3 avril 2024 ○ Comité technique qualité, le 8 octobre 2024 ○ Comité technique agricole, le 19 novembre 2024 • Des comités spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité des directeurs (CODIR), 30 mai 2024 ○ Comité de suivi (COSUI), le 26 juin 2024

La coordination et le partage de données et de documents s'organisent autour de plusieurs outils de pilotage dont l'espace partagé. Il permet de centraliser l'ensemble des documents liés à la comitologie mais aussi les livrables des différents contributeurs. Cette organisation est complétée par des échanges réguliers entre l'AMO et les maîtres d'ouvrage.

Les réunions mensuelles, fixées d'un mois sur l'autre sont l'occasion d'aborder les points saillants ou prioritaires, de faire le point sur les dossiers en cours et animations mais aussi de mettre en cohérence la stratégie. Ces réunions sont indispensables pour assurer un déploiement efficace du programme. Elles sont partie intégrante du pilotage et de la coordination entre acteurs.

Au-delà de ces réunions mensuelles, l'année 2024 a également vu s'organiser des réunions plus techniques (COTECH), une réunion bilan annuelle (COSUI), et une réunion stratégique (CODIR). Les COTECH rassemblent les maîtres d'ouvrage et les contributeurs du volet concerné ainsi que les acteurs plus « administratifs » (département, DDT) et l'Agence de l'Eau. Ils sont l'occasion d'aborder le programme d'actions d'un point de vue technique et logistique, de repasser les actions passées et futures mais également de soulever les points de blocage ou les ajustements. Cette année a été marquée par la mise à jour des molécules suivies lors du COTECH qualité ou encore la structuration du contrat d'engagement pour le volet agricole. Le CODIR quant à lui a permis de tirer un premier bilan de l'année 2023, faire le point sur le volet financier et aborder politiquement les enjeux des animations CARIDF ou la communication.

Le COSUI 2024 est l'évènement annuel portant l'objectif de rassembler aussi bien les acteurs « classiques » comme les MO, les contributeurs, l'Agence de l'Eau ou la DDT, mais aussi les autres services de l'Etat et le SYAGE. A noter que la communauté d'agglomération Melun Val de Seine a également été conviée mais n'était pas présente. Cette réunion vise à faire le bilan de l'année 2023, en proposant des focus sur des actions phares pour chaque contributeur. Les perspectives pour la fin de la programmation (2024 et 2025) ont également été présentées.

Un autre pilier du pilotage et de l'accompagnement au déploiement du programme d'actions est le suivi des animations portées par les contributeurs des volets. Cela passe par la coordination entre les acteurs pour assurer des interventions ou une communication optimale. En effet l'introduction de 2 nouveaux contributeurs agricoles

et la volonté de mettre en place une communication efficace ont renforcé ce besoin de synchronisation. L'année 2024 a été marquée par la mise en place plus systémique d'intervention d'AQUI'Brie lors des animations agricoles spécifiques, en particulier ceux de la Chambre d'Agriculture (animation « désherbage colza » notamment). L'AMO en coordination avec les MO assurent également la représentativité du programme d'actions. De manière générale, les animations ont été cohérentes avec les actions du programme. Toutefois, quelques-unes semblent plus en marge des enjeux portés et le taux de participation parmi les agriculteurs reste faible. La participation des MO ou de l'AMO a permis de mettre en évidence le faible lien entre le sujet proposé et la qualité de l'eau ou les ambitions listées dans le programme d'actions, lors des animations.

Afin de mieux cerner les besoins et attentes et optimiser le pilotage du plan d'actions, AQUI'Brie réalise par ailleurs des échanges annuels avec les producteurs d'eau, et ce par champ captant (octobre à novembre 2024). Ces rencontres constituent des moments privilégiés afin d'échanger avec les gestionnaires de forages. Elles visent à mieux cerner leurs difficultés en matière de gestion et répondre aux questions qu'ils pourraient se poser.

Toujours dans le cadre du pilotage, le recueil des bilans de chaque contributeur et la rédaction d'un bilan complet incluant le volet financier ont été des actions menées dans le cadre de ce volet. Cela s'est accompagné du regroupement auprès de chacun des livrables et de points réguliers avec les MO sur le volet financier. En effet le suivi des conventions nécessite de fréquents points d'avancement, que cela concerne les versements des subventions AESN, la réception des factures ou encore le rééquilibrage entre MO.



Chapitre 3 : **Bilan financier 2024**

3.1. Bilan financier global

Le bilan financier de l'année 2024 est dans la continuité de l'année précédente et conforme au prévisionnel envisagé.

Des retards dans l'émission des dernières factures des différents volets ne permettent pas l'édition d'un bilan consolidé mais celui-ci sera proche du réalisé présenté ci-dessous.

Pour le volet qualité de l'eau les dépenses réalisées devraient être proches du prévisionnel, avec une légère sous-réalisation. Le niveau de dépenses est de 70% du prévisionnel.

Concernant le volet agricole, l'intégration des nouveaux contributeurs et l'adaptation du niveau de prestation de la CARIDF a permis un taux de réalisation de 85% et actuellement le niveau de dépenses est de 42%. Le versement de la facturation de la CARIDF a été retardée par les discussions préalables au dépôt de la demande d'aides de l'Agence de l'eau vis-à-vis des actions 2024 et 2025, entre les parties prenantes.

Les deux points à retenir pour ce volet sont :

- La contraction du prévisionnel par rapport à la période 2020-2022 (-40%)
- Le retour à un niveau de réalisation des actions prévues quasiment égal au prévisionnel.

Pour le volet AMO et communication, le réalisé devrait également se rapprocher du prévisionnel (la réalisation du prévisionnel 2024 couvre la période jusqu'au comité de suivi de l'année N+1).

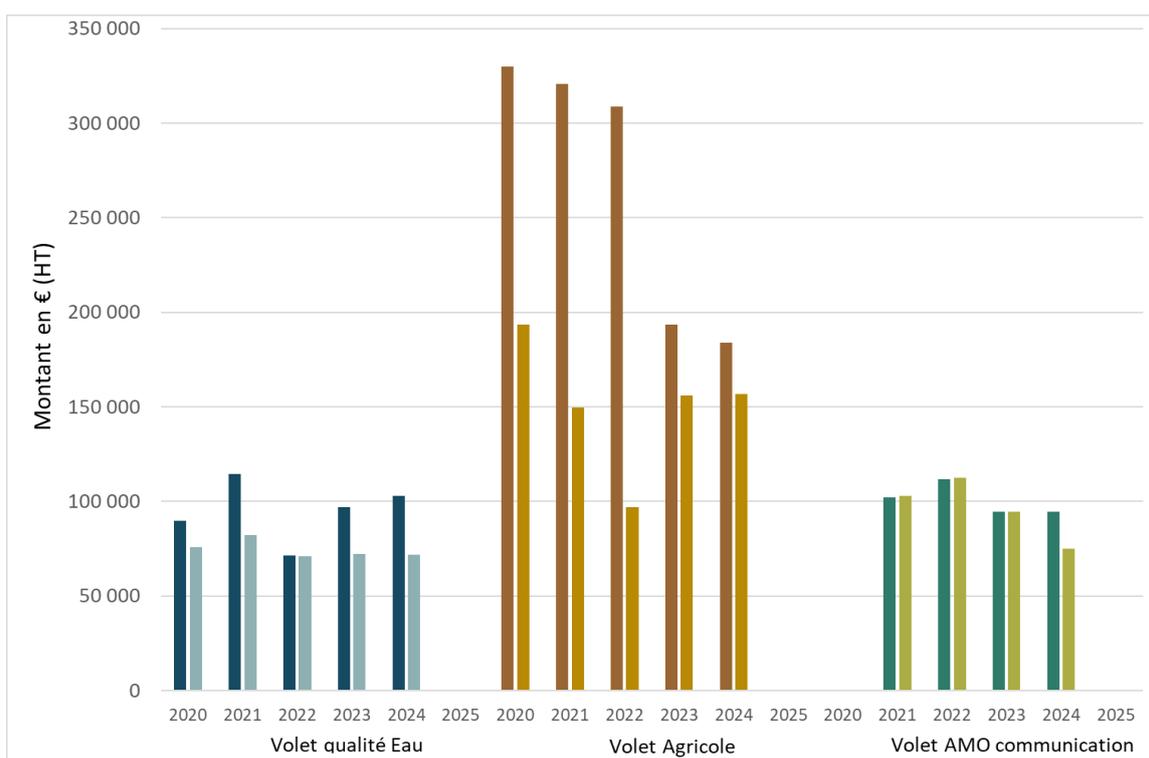


Figure 25 : Dépenses prévisionnelles et réalisées par volets 2020-2024

Les versements de l'agence de l'eau ont pu avoir lieu pour couvrir les dépenses des MO, du fait du décalage du passage en commission des aides des volets agricoles et qualité de l'eau. Les demandes d'aides sont passées en mars 2024 :

- Volet Qualité Eau 2023-2025 – budget retenu de 270 336 € pour un montant d'aides de 216 269 € - 1er versement 43 254 € (23/07/2024)
- Volet Agricole 2023-2025 - budget retenu de 405 711 € pour un montant d'aides de 324 569 € - 1er versement 69 914 € (17/10/2024)

3.2. Volet Qualité de l'eau

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet qualité, entre 2020 et 2024

Volet QUALITE EAU					
Année	Prévisionnel (contrat d'objectif)	Prévisionnel (commande)	Dépenses (total factures HT)	Versements AESN	Dépenses producteurs d'eau
2 020	89 592	89 592	75 858	39 264	36 594
2 021	114 566	78 793	82 042	58 896	23 146
2 022	71 194	71 194	71 049	67 562	3 487
2 023	95 124	97 040	72 308	-	72308
2 024	99 883	102 900	71 686	43 254	28 432
TOTAL	470 359	439 519	372 943	208 976 *	163 967*

*à date les versements de l'agence de l'eau ne prennent pas en compte le solde des conventions 2020-2023 et 2021-2023 pour un montant de 59 217 €.

3.3. Volet Agricole

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet agricole, entre 2020 et 2024

Volet AGRICOLE					
Année	Prévisionnel (contrat d'objectif)	Prévisionnel	Dépenses (total factures HT)	Versements AESN	Dépenses producteurs d'eau
2 020	329 782	329 782	193 403	140 602	52 801
2 021	320 978	320 978	149 641	210 903	-70 616
2 022	308 666	308 666	97 070	-	97 070
2 023	193 653	193 653	156 131	64 914	91 217
2 024	183 728	183 728	102 240*	-	102 240
TOTAL	1 336 807	1 336 807	698 485	416 419	272 712*

*à date les dépenses concernent uniquement AGROF'île et le GAB IdF, les dépenses 2024 concernant la CARIDF ne sont pas encore prises en compte.

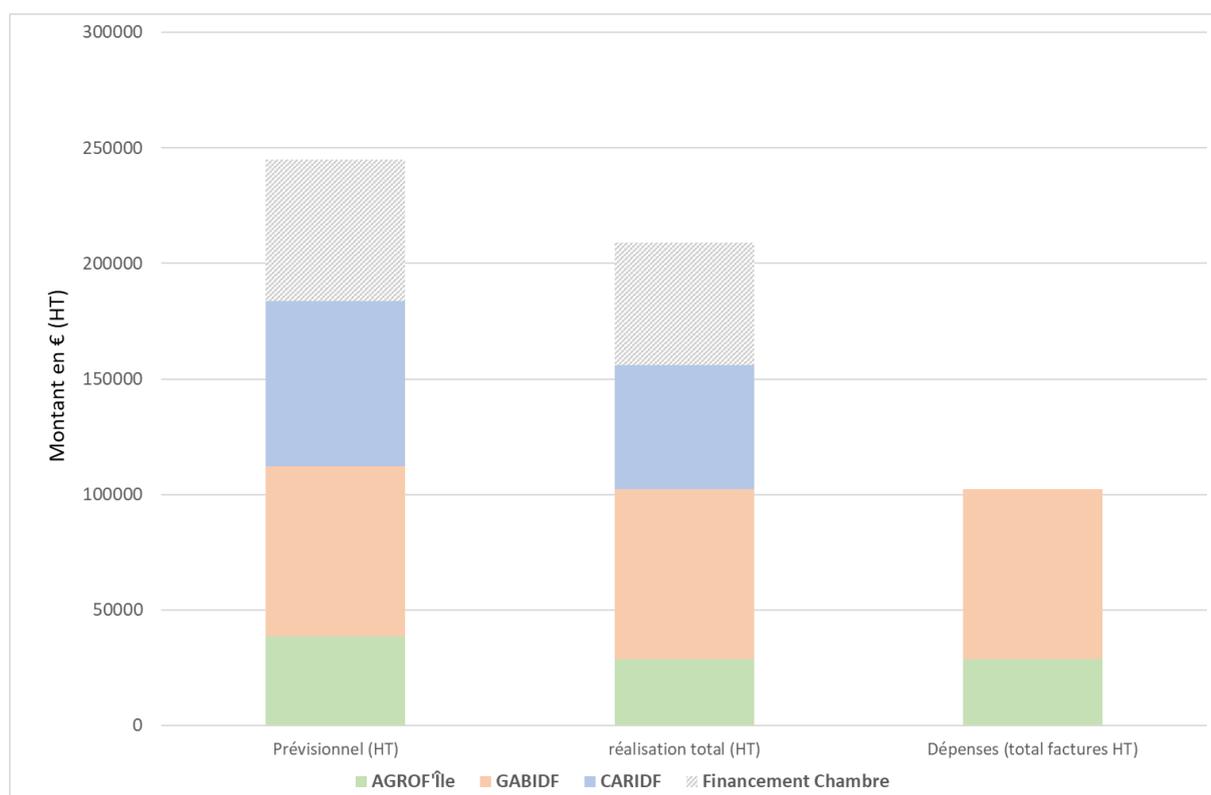


Figure 26 : Bilan financier du volet agricole 2024

Le graphique du bilan financier de l'année prend en compte la part de financement du programme d'actions pris en charge par la CARIDF (Expliquant un prévisionnel de 245 k€ contre 209 k€ pour le prévisionnel pris en compte par les MO).

3.4. Volet communication et AMO

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des dépenses et versements pour le volet AMO et communication, entre 2020 et 2024

AMO et communication				
Année	Prévisionnel (montants forfaitaires)	Dépenses (total factures HT)	Versements AESN	Dépenses producteurs d'eau
2 021	143 425	143 425	123 736	19 689
2 022	101 975	102 784	61 670	41 114
2 023	94 375	94 375	-	94 375
2 024	94 375	75 155*	-	71 555
TOTAL	434 150	340 584	185 406	226 733

**Dans l'attente de l'émission et de la validation des factures transmises par le groupement AMO pour le solde 2024 à l'issue du COSUI. Solde 2021-2023 : 95 619 € à verser par AESN – nouvelle convention 2024-2026 en attente*



Chapitre 4 : Conclusions

Conclusions pour l'année 2024

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec de belles réussites pour certains volets et des manquements pour certaines actions spécifiques.

Pour rappel, les objectifs du programme Terre&Eau2025 et les actions à mener s'inscrivent dans un contexte national de réduction des pollutions aux captages :

- Non-dégradation de l'état de qualité des masses d'eaux sur le volet phytosanitaires/nitrates et autres substances chimiques – date référence en 2014,
- Elimination des pics de concentration pour les phytosanitaires dans les eaux brutes,
- Surveillance et limitation de l'émergence de nouvelles molécules quantifiables.

Par ailleurs, cette année est marquée par la mise à jour et l'intégration de nouvelles molécules dans les protocoles de suivi. Enfin, la modélisation a été poursuivie avec l'identification des scénarios pertinents et la collecte des données auprès des maîtres d'ouvrage.

D'un point de vue plus général, l'année 2024 marque un renforcement des actions portées et proposées par les nouveaux contributeurs agricoles. Cette dynamique devra être poursuivie pour la dernière année de programmation.

La réactivité des contributeurs a permis de faire face au contexte agricole complexe et au manque de mobilisation des agriculteurs du territoire sur les sujets portés par le Plan d'Actions.

Certaines actions n'ont cependant pas eu l'impact attendu initialement ou n'ont pas atteint les objectifs fixés. C'est notamment le cas du Conseil Stratégique Phytosanitaire porté par la Chambre d'Agriculture et qui a été abandonné ou les projets sur la BV des Hauldres qui n'ont pas avancés.

Le contrat d'engagement, nouveau dispositif construit et élaboré en lien avec les contributeurs, a démarré à la fin de l'année 2024. Ce nouvel outil d'animation a pour objectif d'être une première étape vers une relation de confiance individuelle entre maîtres d'ouvrage et agriculteurs. Ce contrat s'inscrit en lien avec les actions déjà proposées et est un outil incitatif vers des changements de pratiques en lien avec la préservation de la ressource.

Cette année 2024 a également été l'occasion pour le SEDIF, en association avec les autres maîtres d'ouvrage, d'initier la construction d'un second outil financier : le Paiement pour Services Environnementaux. L'étude de préfiguration, commencée cette année 2024, et se poursuivra en 2025.

L'année 2025 devrait permettre de continuer les actions initiées en 2024, mais également celles démarrées les années précédentes du plan d'action. C'est une année qui sera aussi marquée par la réflexion autour du programme d'actions post-2025, afin d'assurer une continuité avec Terre & Eau 2025.



Annexes

Annexe 1 : Liste de priorisation remise à jour des molécules à suivre dans le cadre des contrôles qualité des MO

DUSA_ID	DUSA_NOM	Prio définitive	Quantif en nappe	LQ pertinentes	Contrôle sanitaire 2024 77	le minimale des 55 substatan
AS002361	Chloridazone desphényl	#	x	0.1	Etude	x
AS002362	Chloridazone méthyl desphényl	#	x	0.02	Etude	x
AS000922	AMPA	#	X	0.01	CS	x
AS000451	Atrazine déséthyl	#	X	0.05	CS	x
AS000874	Déisopropyl-déséthyl-atra	#	X	0.05	CS	x
AS002012	Diméthachlore CGA 369873	#	X	0.05	CS	x
AS001940	Metolachlor ESA	#	X	0.05	CS	x
AS002013	Métolachlore NOA 413173	#	X	0.05	CS	x
AS000450	Atrazine	#	X	0.01	CS	x
AS001950	Métazachlore ESA	#	X	0.02	CS	x
AS000206	Métaldéhyde	#	x	0.02	CS	x
AS000051	Glyphosate	#	x	0.02	CS	x
AS001935	Alachlor ESA	#	X	0.02	x	
AS001949	Métazachlore OXA	#	X	0.02	CS	x
AS000013	Bentazone	#	X	0.02	CS	x
AS000816	Oxadixyl	#	x	0.01	CS	x
AS001945	Flufenacet ESA	#	X	0.01	CS	x
AS000083	Propyzamide	#			CS	x
AS001944	Flufenacet OXA	#	X	0.01	CS	x
AS000527	Métolachlore	#	X	0.01	CS	x
AS000876	2-hydroxy atrazine	#	X	0.01	CS	x
AS000452	Atrazine déisopropyl	#	X	0.01	CS	x
AS001939	Metolachlor OXA	#	X	0.01	CS	x
AS000556	Simazine	#	X	0.005	CS	x
AS000104	Azoxystrobine	#	X	0.01	CS	x
AS001843	Diméthachlore-ESA (CGA354742)	#	X	0.01	Etude	x
AS000158	Tébuconazole	##	X	0.005	CS	x
AS000021	Chlortoluron	#	X	0.01	CS	x
AS000038	Ethofumésate	#	x	0.01	CS	x
AS000034	Diffufenicanil	#	x	0.005	CS	x
AS000084	Prosulfocarbe	#	X	0.005	CS	x
AS000030	Dicamba	#	X	0.005	CS	x
AS000943	Hydroxyterbuthylazine	#	X	0.005	CS	x
AS000043	Flufenacet	#	X	0.005	CS	x
AS002014	Dimethenamide OXA	#	X	0.005	x	
AS000068	Métazachlore	#	X	0.005	CS	x
AS000019	Chloridazone	#	x	0.005	CS	x
AS000001	2,4-D	#	X	0.005	CS	x
AS000060	Lénacile	#	x	0.005	CS	x
AS000053	Imazamox	#	x	0.005	CS	x
AS000067	Métamitron	#	X	0.005	CS	x
AS000108	Boscalid	#	X	0.003	CS	x
AS000095	Terbuthylazine	##	X	0.002	x	
AS000822	Dimethenamide	#	X	0.003	CS	x
AS000070	Métribuzine	#	X	0.002	CS	x
AS000128	Fluopyram	#			CS	x
AS000132	fluxapyroxade	#	X	0.005	CS	x
AS000069	Métobromuron	#			CS	x
AS000003	2,4-MCPA	#			CS	x
	Chlorothalonil 471811	#	x	0.1	Etude	x
AS002010	Chlorothalonil SA	#	x	0.01	Etude	x
AS000123	Fenpropidine	#			CS	x
AS000066	Mésotrione	#			CS	x
AS000073	Napropamide	#			CS	x
AS000088	Quinmerac	#	x	0.005	CS	x

59 molécules retenues :

- 21 métabolites dont 8 issus de molécules autorisées en 2024
- 30 herbicides dont 23 autorisés en 2024
- 7 fongicides dont 6 autorisés en 2024
- 1 molluscide

Annexe 2 : Synthèse de la qualité de la nappe en 2023-2024

La qualité des ouvrages du plan d'actions est suivie par de nombreux partenaires (Agence de l'Eau, ARS, Département de Seine-et-Marne) ainsi que par les maîtres d'ouvrages. Chaque année, un nombre variable d'analyses est réalisé à chaque captage. Celles-ci sont récupérées et bancarisées pour établir un bilan qualité de la nappe (Axe 1 : *Suivre et préciser le fonctionnement des nappes du Brie et du Champigny*).

L'évolution globale de la qualité de la nappe est suivie **via des indicateurs annuels spécifiques à chaque thématique du programme**. La distribution de ces indicateurs et leurs valeurs moyennes par secteur (FDM : Fosse de Melun, BVY : Basse vallée de l'Yerres) **permet d'apprécier les changements**. Les bilans sont établis par année hydrologique.

En raison d'une erreur dans les dates de prélèvements du suivi réalisé par le SEDIF, et étant donné que cette erreur a été identifiée tardivement, le bilan qualité présenté ci-dessous est provisoire. Les données et les synthèses seront révisées ultérieurement.

Voici quelques clefs de lecture pour comprendre les indicateurs présentés dans les fiches synthétiques suivantes :



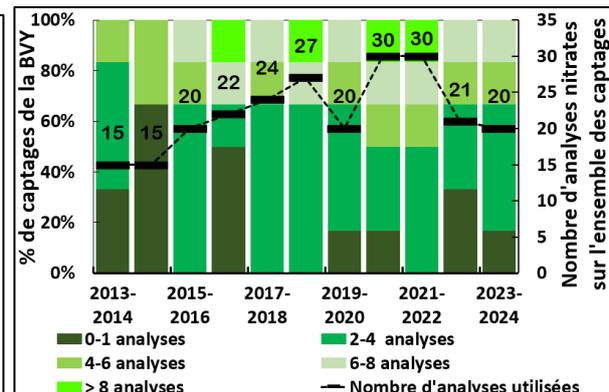
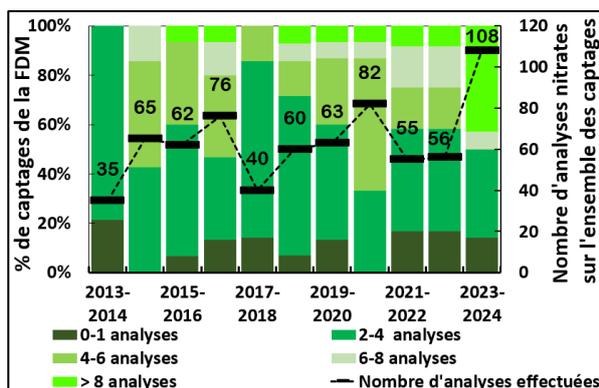
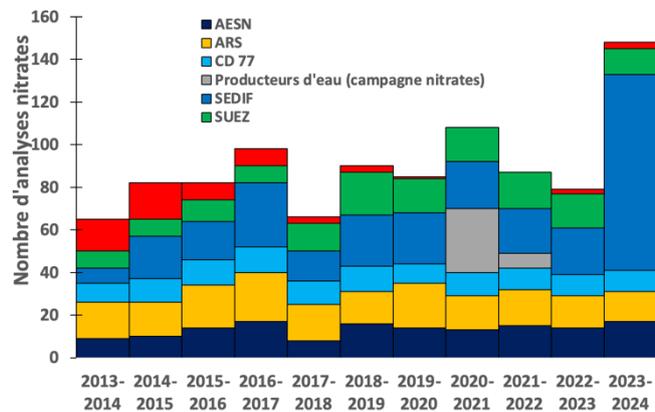
La contamination nitrique :

En 2023-2024, c'est **148 analyses de nitrates** qui ont été effectuées sur les 21 ouvrages du plan d'actions. **24** ont été par la suite invalidées en raison d'un temps de purge insuffisant.

L'indicateur nitrates est calculé en pondérant les teneurs mesurées en périodes de basses eaux et hautes eaux.



En 2023-2024, le nombre d'analyses utilisées pour le calcul de l'indicateur nitrates est **en hausse dans la FDM** et est stable **dans la BVY**. On dispose au moins de 4 analyses à 46 % des captages de la FDM et à 33% des ouvrages de la BVY. Cela montre encore une très grande disparité du jeu d'analyses disponibles pour le calcul de l'indicateur en raison notamment de l'invalidité de 15% d'entre elles notamment à des captages peu suivis.



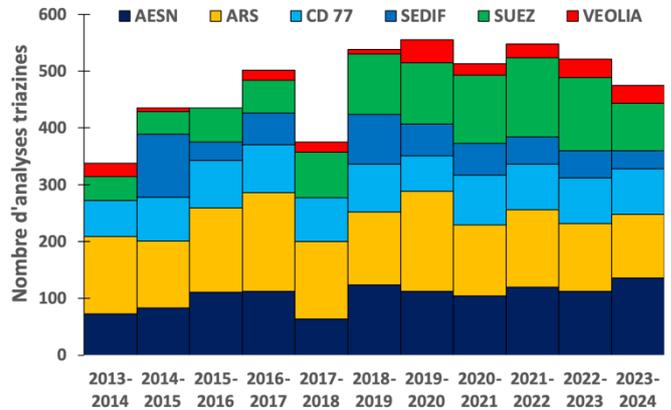
Nombre d'analyses nitrates utilisées pour le calcul de l'indicateur dans la FDM (à gauche) et dans la BVY (à droite).



Les substances phytosanitaires : les triazines

Les substances phytosanitaires de la famille des triazines bien qu'interdites depuis plus de 20 ans contaminent encore la nappe du Champigny. **En 2023-2024, 543 analyses ont été effectuées sur les 21 ouvrages du plan d'actions.** Ce nombre est à peu près stable ces 3 dernières années.

Le suivi de la contamination de la nappe par les triazines se base sur un indicateur établi par le cumul des teneurs des 8 triazines (molécule mère et métabolites) les plus recherchées.



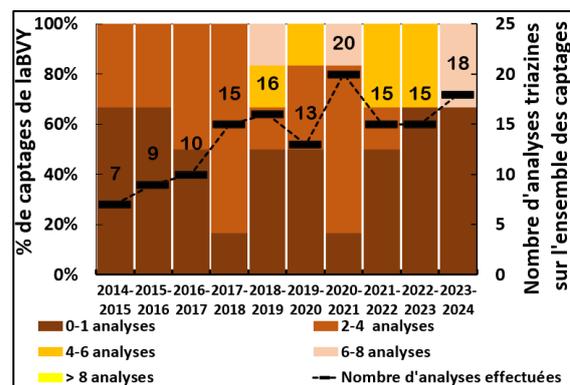
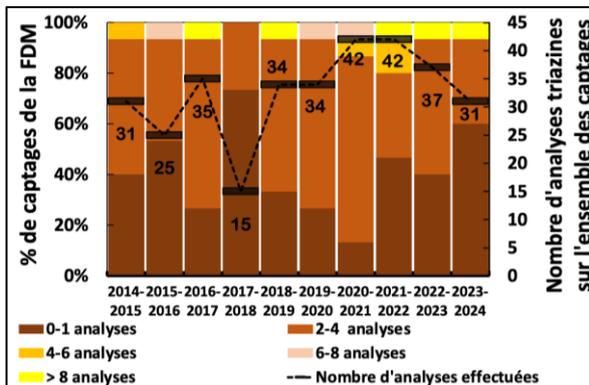
Molécules mères	Métabolites
Atrazine	2-hydroxy-Atrazine, Déisopropyl-Atrazine (DIA), Déséthyl-Atrazine (DEA), Déisopropyl-déséthyl-atrazine (DEDIA)
Simazine	-
Terbutylazine	Déséthyl-Terbutylazine

Liste des teneurs des substances utilisées pour le calcul de l'indicateur

Si toutes ces substances sont analysées, un indicateur est calculé. Si plusieurs analyses sont disponibles au cours d'une année hydrologique, l'indicateur final est la moyenne des indicateurs calculés pour chaque analyse. Les teneurs des triazines en nappe variant selon les saisons, il est important d'avoir au moins une analyse en hautes eaux et en basses eaux pour un indicateur annuel fiable.



En 2023-2024, le nombre d'analyses servant au calcul de l'indicateur est encore en baisse dans la FDM et est stable dans la BVY. Pour 60% des captages dans la FDM et 66% des ouvrages de la BVY, on ne dispose que d'une seule d'analyse pour calculer l'indicateur, ce qui reste trop faible pour ne pas engendrer une instabilité de l'indicateur d'une année sur l'autre.

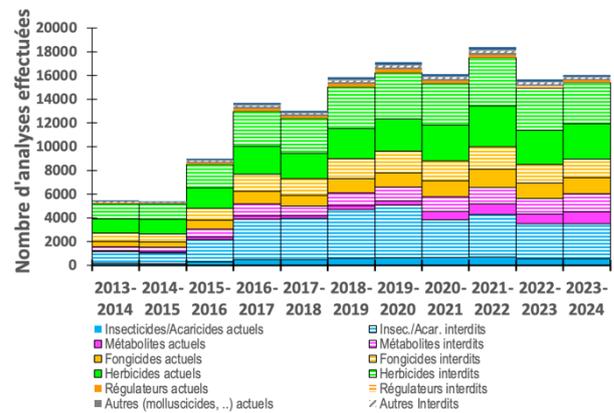


Nombre d'analyses utilisées pour le calcul de l'indicateur Triazines dans la FDM (à gauche) et dans la BVY (à droite).



Les substances phytosanitaires : autres que les triazines

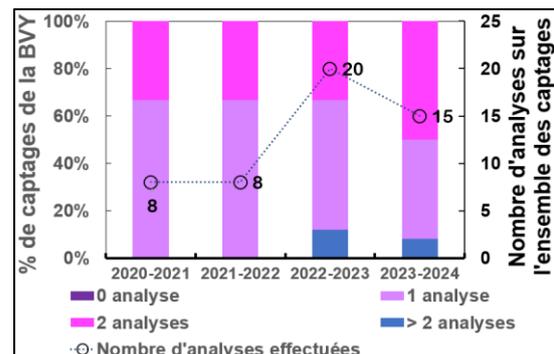
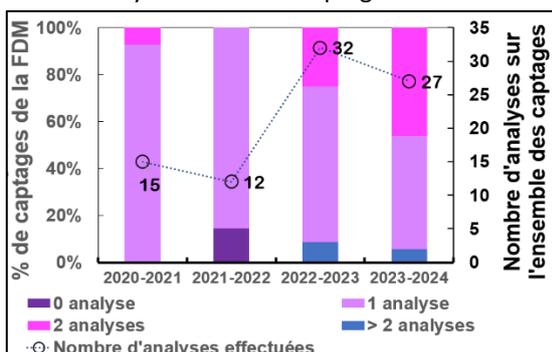
La surveillance des substances phytosanitaires continue de progresser depuis le 1^{er} plan d'actions. En 2023-2024, c'est **16 075 recherches** qui ont été menées sur les 21 points d'eau. **Plus de 38 % des substances** (molécules mères + métabolites) sont d'usages actuels. Le reste étant des molécules soient interdites depuis longtemps ou très récemment. Plus de **40 % des analyses** recherchent des **herbicides**, **23 % des fongicides**, 27% des insecticides/acaricides et 20% des métabolites. Le nombre d'analyses concernant cette dernière catégorie est d'ailleurs stable depuis 2 ans.



Depuis 2021, la surveillance sur eau brute de la contamination phytosanitaires a été renforcée par les maitres d'ouvrages. Si le nombre de substances recherchées est limité (**entre 57 et 222 molécules** contre plus de 400 molécules pour l'ARS et l'AESN), ces recherches intègrent surtout des **métabolites encore peu suivis et bien présents dans la nappe**. En 2023-2024, les analyses effectuées par l'ARS ne peuvent toujours pas être retenues dans l'indicateur autre phyto. Pour suivre l'évolution de la contamination de la nappe par les substances phytosanitaires (autres que triazines), nous calculons un indicateur basé sur le nombre de substances différentes quantifiées. Celui-ci est calculé en tenant compte de l'ensemble des analyses effectuées par les différents réseaux (et laboratoires) **afin de garder une version intégrative de la contamination de la nappe. Cet indicateur est donné à titre indicatif tant que celui-ci ne sera pas défini sur une liste commune de molécules suivies**. Ces analyses sont effectuées par deux laboratoires (CARSO, Eurofins) qui n'ont pas toujours la même finesse de quantification. Il est donc possible qu'on détecte à un ouvrage une à deux molécules supplémentaires présentes en traces dans la nappe.



En 2023-2024, le nombre de campagnes de recherche sur l'eau brute reste encore limité à chaque captage avec en moyenne entre 1 à 2 campagnes par an. **En 2023-2024, le nombre d'analyses utilisé pour le calcul de l'indicateur est nettement plus élevé en raison du renforcement de la surveillance par le CD77, l'Auto-Surveillance de VEOLIA et de l'Agence**. Dans la FDM et dans la BVY, l'indicateur 2023-2024 est calculé pour près de 47% des captages sur la base d'une seule analyse. Dans la BVY, le suivi a été plus régulier et on dispose d'au moins 2 analyses à 60% des captages.



Nombre d'analyses utilisées pour le calcul de l'indicateur Autres Phyto dans la FDM (à gauche) et dans la BVY (à droite).

Toutes analyses confondues, c'est **37 substances** qui ont été quantifiées aux captages dans la FDM et la BVY. Ce sont les **métabolites d'herbicides** qui sont les plus quantifiés (43%) et les plus concentrés en nappe. Pour 75% d'entre eux, les molécules mères dont ils sont issus sont encore très appliquées sur le territoire.

Si on détecte plus d'herbicides d'usages actuels dans la BVY, secteur plus vulnérable aux pressions (infiltrations directes sur les calcaires, infiltrations de l'Yerres, ...), cela devient aussi le cas ponctuellement dans la FDM. Les valeurs montrent une contamination progressive de la nappe (métolachlore, prosulfocarbe, ...). Pour l'instant, les teneurs restent faibles comme pour les herbicides et fongicides interdits depuis plusieurs années.

Les concentrations des métabolites de la chloridazone sont **trois à cinq fois supérieures à la limite de qualité**. En 2024, les métabolites du chlorothalonil (chlorothalonil SA, chlorothalonil R471811) ont été recherchés dans 85 % des captages du contrat. **Les premiers résultats indiquent une contamination généralisée et importante de la nappe du Champigny** par le chlorothalonil R471811. Le cumul médian des concentrations de ces deux métabolites aux captages du contrat est de 1,16 µg/L dans la BVY. Dans la FDM, les concentrations se distribuent de 1,8 µg/L aux captages proches du plateau briard à 0,2 µg/L à ceux proches de la Seine. **Cette forte disparité des teneurs semble déjà cohérente avec les niveaux de contaminations sur la ZPA** avec une nappe de brie sur le plateau Briard très chargée (entre 1 et 7 µg/L) et un axe Seine moins concentré ~ 0,6 µg/L (analyses prise d'eau AEP). Le nombre de mesures disponible reste faible sur la ZPA (pas de mesures en rivières via le réseau RCO/RCS de l'Agence). Il faut donc encore attendre la multiplication de ces mesures en 2025 aux captages et en rivières pour comprendre les voies de transferts de ces substances entre la nappe et ses milieux connexes.

Si on compare l'ensemble des suivis effectués sur l'année 2023-2024 par les trois maîtres d'ouvrages, ce sont **17 substances** (autres que triazines) qui ont été recherchées aux forages (cf. tableau ci-dessous). Pour près de 35% d'entre elles, les limites de quantification auxquelles elles sont recherchées par au moins un des laboratoires restent trop élevées par rapport aux teneurs en nappe (cases en jaune). Toutefois, la contamination de la nappe par ces substances reste faible.

Sur la base de cette liste, un cumul moyen des teneurs des phytos a été calculé à chaque captage. En cas de non-quantification pour les substances recherchées à des LQ trop élevées, c'est la LQ/2 qui a été retenue.

Molécules	Nombre de recherches en 2023-2024 sur les 21 ouvrages du plan d'actions	% quantification	Teneurs max 21 captages (µg/l)	Teneurs moy. 21 captages (µg/l)	Teneurs min. 21 captages (µg/l)	Molécules mères utilisées en 2024	Teneurs moy. FDM (µg/l)	Teneurs moy. BVY (µg/l)
Chlorothalonil-R471811	47	97,9	2,20	1,09	0,20		1,16	0,97
Chloridazone desphényl	58	98,3	1,11	0,58	0,24		0,56	0,61
Chloridazone méthyl desphényl	58	98,3	0,62	0,29	0,06		0,28	0,29
Métolachlore ESA	86	69,8	0,50	0,06	0,01	x	0,05	0,08
Chlorothalonil SA	54	51,9	0,23	0,13	0,07		0,15	0,10
Métolachlore NOA 413173	65	15,4	0,21	0,07	0,02	x	0,04	0,09
Métazachlore ESA	79	13,9	0,21	0,05	0,01	x	0,01	0,11
Dimétachlore CGA 369873	81	86,4	0,17	0,08	0,03	x	0,07	0,09
Métazachlore OXA	79	8,9	0,17	0,06	0,01	x	0,01	0,07
Prosulfocarbe	77	1,3	0,17	0,17	0,17	x	0,17	-
Métolachlor OXA	86	14	0,13	0,04	0,01	x	0,01	0,04
Dimétachlore-ESA	64	7,8	0,05	0,02	0,01	x	0,01	0,03
AMPA	66	1,5	0,05	0,05	0,05	x	-	0,05
Flufénacet ESA	78	5,1	0,05	0,03	0,02	x	-	0,03
Chlortoluron	84	4,8	0,04	0,02	0,01	x	-	0,02
Alachlor ESA	51	2	0,02	0,02	0,02		0,02	-
Métaldéhyde	54	3,7	0,02	0,02	0,02	x	-	0,02
Diméthénamide OXA	51	2	0,02	0,02	0,02		-	0,02
Ethidimuron	61	37,7	0,02	0,01	0,002		0,01	0,00
Propyzamide	60	6,7	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Flufénacet OXA	78	3,8	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Chloridazone	74	43,2	0,01	0,01	0,002		0,01	0,01
2,6-Dichlorobenzamide	54	22,2	0,01	0,005	0,005		0,005	-
Dimétachlore-OXA	74	5,4	0,01	0,01	0,01	x	0,01	0,01
Métolachlore	79	2,5	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Diuron	68	10,3	0,01	0,01	0,003		-	0,01
Flufénacet	80	1,3	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Tébutiuron	34	44,1	0,01	0,004	0,002		0,003	0,01
MetNicosulfuron	37	24,3	0,01	0,01	0,01	x	0,01	-
Piclorame	17	5,9	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Thiabendazole	44	2,3	0,01	0,01	0,01	x	0,01	-
Imazamox	60	1,7	0,01	0,01	0,01	x	-	0,01
Bentazone	64	6,3	0,01	0,004	0,002	x	-	0,004
Oxadixyl	60	5	0,004	0,003	0,002		-	0,003
Bromacil	44	2,3	0,003	0,003	0,003		-	0,003
Thiazafurion	24	4,2	0,002	0,002	0,002		0,002	-
Carbendazime	60	1,7	0,002	0,002	0,002		-	0,002

Chloridazone	
Chloridazone desphényl	
Chloridazone méthyl desphényl	
Dimétachlore	
Dimétachlore CGA 369873	
Dimétachlore-ESA	
Diuron	
Flufénacet	
Flufénacet ESA	
Flufénacet OXA	
Isoproturon	
Métazachlore ESA	
Métazachlore OXA	
Métolachlor OXA	
Métolachlore	
Métolachlore ESA	
Chlortoluron	

Parmi les substances retrouvées, certains métabolites sont considérés comme pertinents par l'ANSES. Leur teneur doit être inférieure à 0,1 µg/l par substance et leur cumul inférieur à 5 µg/l sur l'eau brute (et 0,5 µg/l sur eau distribuée). Sur la base de cette classification, un cumul des teneurs des substances pertinentes a été calculé à chaque prélèvement (si celles-ci étaient recherchées).

D'après le site de l'Anses, cela concerne les substances suivantes :

Molécule mère	Métabolites pertinents (retenus dans le cumul)	Métabolites non pertinents
Chloridazone (interdit en 2021)	Désphényl-chloridazone Méthyl-désphényl-chloridazone (avis 2023)	
Chlorothalonil (interdit en 2020)	Chlorothalonil SA (avis 2024)	Chlorothalonil R-471811 (avis 2024)
s-Métolachlore (usage actuel)		Métolachlore ESA, Métolachlore NOA, Métolachlore OXA (avis 2021-2022)
Flufénacet (usage actuel)	Flufénacet ESA (avis 2020)	
Dimétachlore (usage actuel)		Dimétachlore CGA, Dimétachlore ESA, Dimétachlore OXA (avis 2019, 2020)
Alachlore (interdit)	Alachlore OXA (avis 2019)	Alachlore ESA (avis 2019)
Dichlobénil (interdit)	2-6 dichlorobenzamide (avis 2022)	
Métazachlore (usage actuel)		Métazachlore OXA, Métazachlore ESA (avis 2019)
Tolyfluanide (interdit)	N,N-Dimethylsulfamide (avis 2018)	
Diméthénamide (-P autorisé)		Diméthénamide ESA, Diméthénamide OXA (avis 2022)



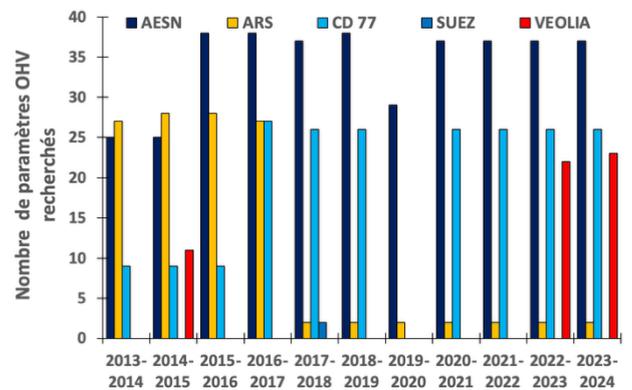
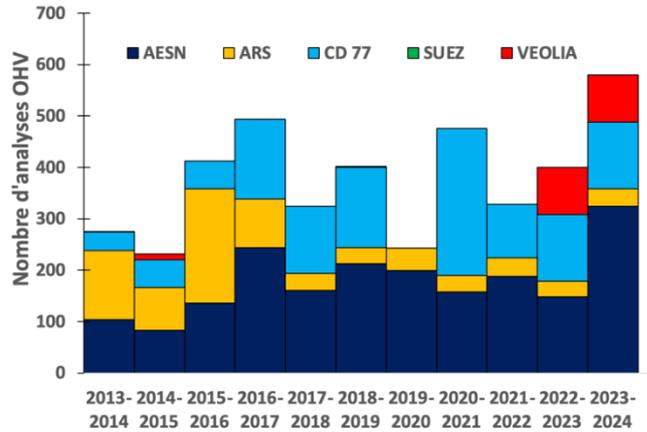
Les substances industrielles : les OHV

Si aucune action spécifique n'est portée dans le plan d'actions vis-à-vis de ces pollutions, le suivi de l'évolution des principales contaminations est inscrit dans les objectifs qualité. En 2023-2024, c'est **580 analyses** qui ont été réalisées aux ouvrages principalement par l'Agence de l'Eau et le Département de Seine-et-Marne. On note aussi les recherches multiples d'OHV par VEOLIA aux ouvrages de Boissise-la-Bertrand.

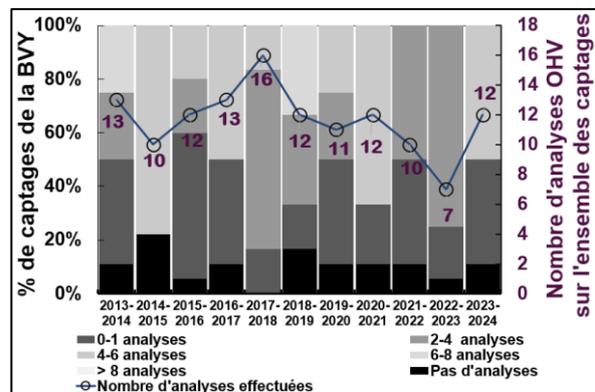
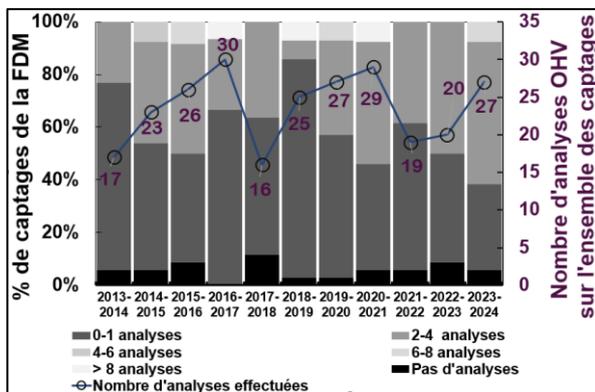
Chaque commanditaire cherchant des molécules différentes et à des limites de quantifications variables depuis le 1^{er} plan d'actions, il est donc **impossible d'établir un indicateur robuste sur cette période**. En termes de normes pour l'eau potable, seule la somme des teneurs de deux OHV (Tétrachloroéthène, Trichloroéthylène) est prise en compte. **Ces deux molécules sont recherchées par l'ARS mais à des limites de quantification (LQ) bien trop élevées par rapport aux teneurs en nappes**.

Seuls les suivis de l'Agence, du CD77 et depuis 2024 l'autosurveillance de VEOLIA sont pertinents mais concernent un nombre limité d'ouvrages (3 pour le RCO, 5 pour Qualichamp, 4 pour VEOLIA).

L'indicateur de suivi des OHV est le nombre de substances quantifiées chaque année. En raison des explications ci-dessus, il n'y a pas de représentation dans le temps de cet indicateur.



En 2023-2024, le nombre d'analyses disponibles pour le calcul de l'indicateur est revenu dans les moyennes antérieures à 2022 dans la FDM et dans la BVY. L'indicateur est calculé soit sur la base d'une seule analyse (pour 86 % des forages dans la FDM et 66% dans la BVY), soit à partir de 2 analyses (46% des ouvrages dans la FDM et 33% dans la BVY).



Nombre d'analyses utilisées pour le calcul de l'indicateur OHV dans la FDM (à gauche) et dans la BVY (à droite).

Le cumul des teneurs en trichloroéthylène et en tétrachloroéthène est calculé depuis le 1^{er} plan d'actions uniquement aux ouvrages régulièrement suivis. Il permet d'apprécier localement l'évolution de cette contamination à défaut de pouvoir faire cet exercice sur l'ensemble des ouvrages du contrat.

Depuis le lancement du plan d'actions, le suivi des micropolluants d'origine industrielle (anti-corrosifs,...) a été renforcé au sein du réseau RCO/RCS de l'Agence de l'eau (soit à 2 captages dans la BVY et à 1 captage dans la FDM). A l'instar des substances phytosanitaires, les recherches des micropolluants progressent en fonction de l'évolution de la réglementation. Ainsi la surveillance des **Pfas s'est intensifiée en 2024**. En complément du suivi RCO/RCS de l'Agence, certains maîtres d'ouvrage ont procédé à des recherches à l'entrée d'usine (mélange d'eaux brutes), permettant d'obtenir une première estimation des molécules présentes dans les champs captants et de leurs cumuls (limite qualité sur le cumul des teneurs de 20 Pfas < 0,1 µg/l). Ce suivi devrait se développer en 2025 et la recherche d'autres Pfas (comme l'acide trifluoroacétique) est prévue dans les années à venir. Le bilan qualité sur cette thématique devrait progresser d'ici quelques années.

Bilan des données disponibles en 2023-2024 :

- Encore beaucoup d'invalidation d'analyses faute d'un temps de pompage et de purge suffisant, limitant le nombre de données disponibles pour le calcul des indicateurs.
 - ⇒ Or avec une répartition inégale des analyses entre captage et dans le temps (peu d'analyses réalisées sur certains ouvrages, nombre important à d'autres), les indicateurs sont moins robustes dans le temps.

- Bien que le suivi des substances phytosanitaires (autres que les triazines) se développe d'année en année, il serait judicieux de définir l'indicateur **Autres Phytos** à partir d'une liste commune de substances afin d'assurer sa robustesse à long terme. Si les analyses de l'Agence ont pu être utilisées pour le calcul des indicateurs en 2023-2024, ce n'est pas encore le cas pour les analyses du contrôle sanitaire.

- La recherche sur les micropolluants d'origine industrielle progresse et s'intensifie en raison de l'évolution de la réglementation. Ainsi, au-delà des OHV, les PFAS constitueront une nouvelle thématique dans les années à venir.

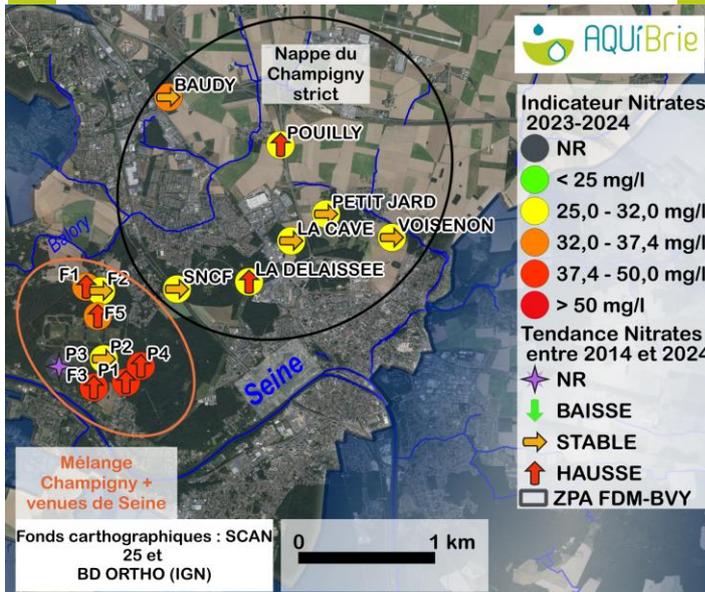
Pour rappel, ce bilan est provisoire. En raison d'une erreur dans les dates de prélèvements du suivi réalisé par le SEDIF, les données et les synthèses seront révisées ultérieurement.

Annexe 3 : Fiches par captages

OBJECTIFS NITRATES SUR EAUX BRUTES :

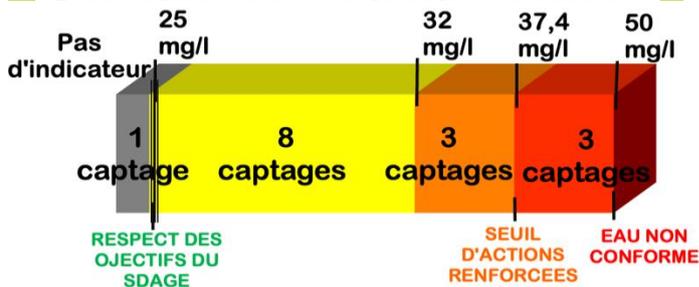
- ☐ **TENEUR EN NAPPE** : Rester sous les 37,4 mg/L et atteindre les 25 mg/L (objectifs du SDAGE)
- ☐ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état voire une amélioration

L'indicateur nitrates en 2023-2024 et tendance depuis 2014

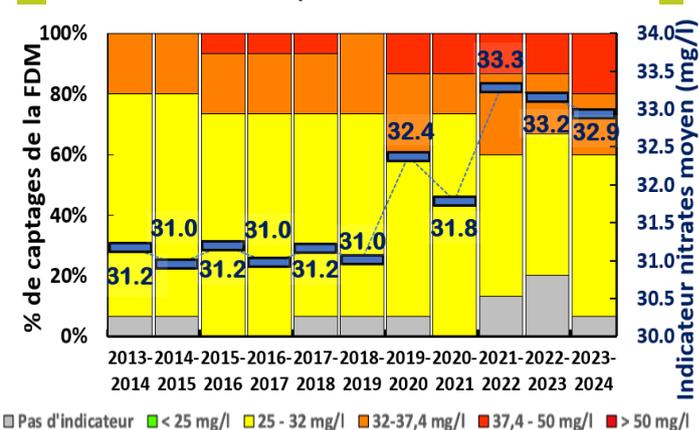


NR : substance non analysée en 2023-2024, pas de tendance définissable

Distribution de l'indicateur nitrates en



Distribution de l'indicateur nitrates depuis 2014



FOSSE DE MELUN - NITRATES

Bien qu'en 2023-2024, l'indicateur moyen de nitrates de 32,9 mg/L ait diminué par rapport à l'année hydrologique précédente, celui-ci aurait pu être significativement plus bas si plusieurs analyses n'avaient pas été invalidées en raison d'un temps de pompage insuffisant.

Si à aucun captage les objectifs du SDAGE sont atteints (* le 1^{er} objectif), l'indicateur 2023-2024 reste encore pour 53 % des captages du contrat compris entre 25 et 32 mg/L. Seuls les captages P1, F3 et P4 présentent un indicateur supérieur au seuil d'actions renforcées de l'Agence (teneurs > 37,4 mg/L).

Des hétérogénéités dans la contamination de la nappe apparaissent au sein de la Fosse de Melun avec des secteurs plus contaminés comme en amont de la FDM (Baudy, F1) et en aval de la FDM (F3, P1) bien que les raisons puissent être différentes selon les zones.

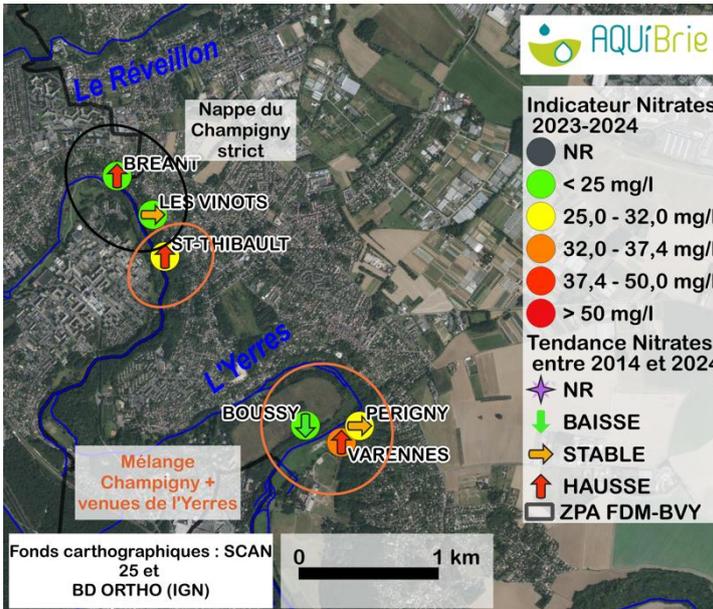
En 2023-2024, seuls 46 % des captages présentent des teneurs stables par rapport à 2014 (c'est-à-dire que l'indicateur par captage ne varie pas au-delà de 1 mg/L par rapport à celui de 2014). Pour les autres, soit au moins 54 % d'entre eux, une dégradation de la nappe est constatée (* le 2nd objectif). Cette progression de la contamination nitrique concerne principalement les captages situés en amont de Fosse de Melun et sur la frange ouest de la ZPA, avec une augmentation de +0,4 mg/l/an. Pour les forages situés au centre de la FDM, la hausse est moindre (+0,15 mg/L/an). En conclusion, l'indicateur moyen continue d'augmenter ces cinq dernières années (+ 1,3 mg/L).

La réduction des pompages aux captages de Boissise-la-Bertrand depuis 2021 a fait grimper les nitrates aux captages proches Seine. Pour limiter cet effet, une rotation des forages de Boissise-la-Bertrand est testée depuis mi-2023. En 2024, cette action et des échanges nappes-Seine plus élevés ont fait baisser les nitrates au F3 (-1,7 mg/L) et au P1 (-3 mg/L), réduisant l'indicateur moyen. Cette action se poursuivra en 2025.

OBJECTIFS NITRATES SUR EAUX BRUTES :

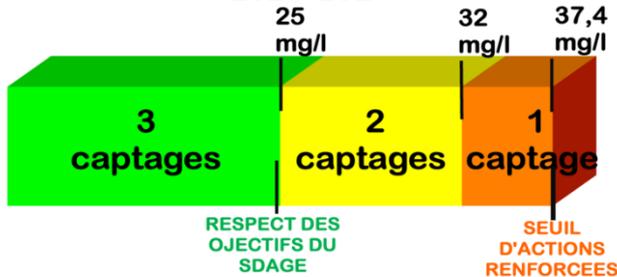
- ☐ **TENEUR EN NAPPE** : Rester sous les 37,4 mg/l et atteindre les 25 mg/l (objectifs du SDAGE)
- ☐ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état voire une amélioration

L'indicateur nitrates en 2023-2024 et tendance depuis 2014

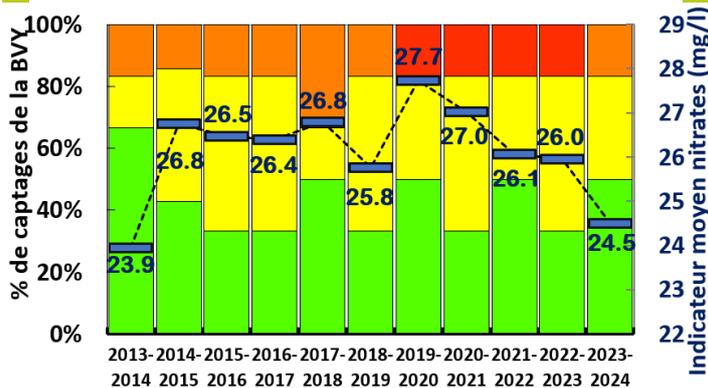


NR : substance non analysée 2023-2024, pas de tendance définissable

Distribution de l'indicateur nitrates en 2023-2024



Évolution de l'indicateur nitrates depuis 2014



BASSE VALLEE DE L'YERRES - NITRATES

Après avoir connu une hausse importante en 2019-2021 (+ 1,2 mg/L), l'indicateur moyen 2023-2024 repasse sous les 25 mg/L. Cet indicateur peut être légèrement sous-estimé en raison de la reconstitution de l'indicateur à Varennes (pas d'analyses sur le mélange). 50% des ouvrages captent des eaux dont les teneurs respectent encore les objectifs du SDAGE (☑ 1^{er} objectif).

La majorité des points d'eau de la basse vallée de l'Yerres sont des galeries captant l'eau par le biais de divers puits peu profonds, creusés dans les niveaux supérieurs de la roche fracturée du Champigny. Cette dernière est en étroite relation avec l'Yerres, dont le niveau est régulé par les différents barrages et seuils présents en aval. En fonction des conditions d'exploitation, de la recharge et de l'intensité des échanges entre l'Yerres et le Champigny, la composition chimique de l'eau pompée varie considérablement d'un prélèvement à l'autre, et même entre les ouvrages situés à proximité. Cela explique également une variabilité interannuelle accrue de l'indicateur nitrates. Par exemple, avec des échanges intenses entre l'Yerres et le Champigny en 2023-2024, et des teneurs dans l'Yerres n'excédant pas 30 mg/L en période hivernale, les teneurs aux captages soumis à ces échanges (Boussy, Varennes P7) ont très rarement dépassé 20 mg/L.

Si les teneurs sont proches des objectifs du SDAGE à certains captages, on observe que l'état de la nappe se dégrade lentement depuis 2014 (* le 2^{ème} objectif). Le % de captages du contrat présentant un indicateur supérieur à 25 mg/L a doublé en 9 ans.

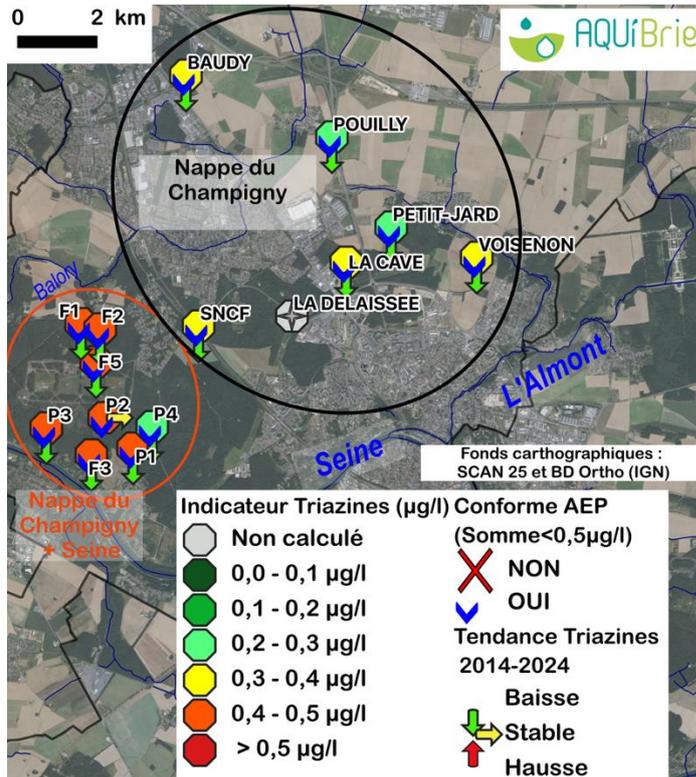
Dans ce secteur, la qualité de la nappe réagit plus rapidement que dans la FDM en lien avec sa plus forte vulnérabilité (réalimentation par l'Yerres, infiltration sur les affleurements).

Le suivi de ces ouvrages reste est donc un bon indicateur de la réaction de la nappe face aux pressions.

OBJECTIFS PHYTOSANITAIRES SUR EAUX BRUTES :

- ☐ **TENEUR EN NAPPE** : Par substance < 0,1 µg/L, Somme toutes substances < 0,5 µg/L (normes AEP)
- ☐ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
- ☐ **SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

L'indicateur Triazines en 2023-2024 et tendance depuis 2014



FOSSE DE MELUN - TRIAZINES

C'est la 2nd année où la totalité des captages du contrat ont un indicateur triazines inférieur à 0,5 µg/L (✓1 des objectifs). La contamination, essentiellement par les produits de dégradation de l'atrazine s'est même améliorée à l'aval de la nappe (Boissise-la-Bertrand) puisque tous les captages sont conformes vis-à-vis du cumul en 2023-2024.

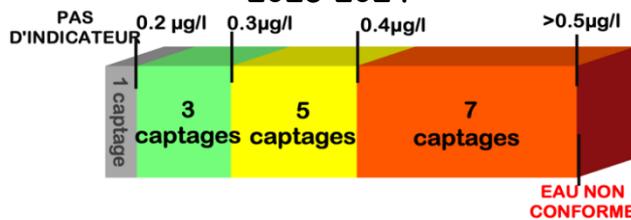
Par substance, l'eau brute présente toujours des dépassements de qualité pour l'AEP (* le 1^{er} objectif) vis-à-vis de la déséthyl-atrazine et la déséthyl-désisopropyl-atrazine (DEDIA).

Néanmoins, depuis 2 ans, les teneurs en DEDIA sont nettement en baisse à la plupart des captages au centre de la FDM (teneurs < 0,1 µg/L), accélérant la baisse de l'indicateur. Plus aucune non-conformité vis-à-vis de l'atrazine n'est constatée depuis 2 ans. Les eaux nouvellement infiltrées ces dernières années étant moins chargées en ces substances.

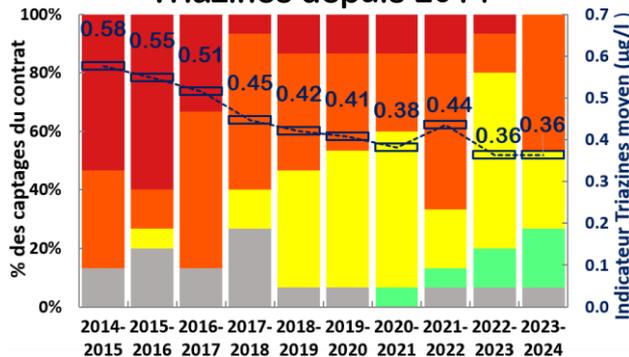
Pour 93% des captages, la tendance est à la baisse depuis 2014 (✓1 des objectifs). Après une légère hausse en 2022-2021 (dont plus de la moitié était due au faible jeu d'analyses disponibles), l'indicateur triazines moyen, de 0,36 µg/L, se stabilise en 2023-2024. Cette amélioration de l'état de la nappe a débuté dès 2014 aux ouvrages du pôle Champigny et seulement depuis 2016 aux captages les plus en aval (F1, F2, F5, P3).

Les triazines sont les molécules les plus recherchées en nappe depuis 20 ans. En 2023-2024, avec le renforcement de la surveillance des micropolluants, les métabolites des triazines ne représenteraient en fait moins de 15% de la contamination de la nappe. D'autres substances phytosanitaires sont présentes en nappe à des teneurs bien plus élevées que les triazines.

Distribution de l'indicateur Triazines en 2023-2024

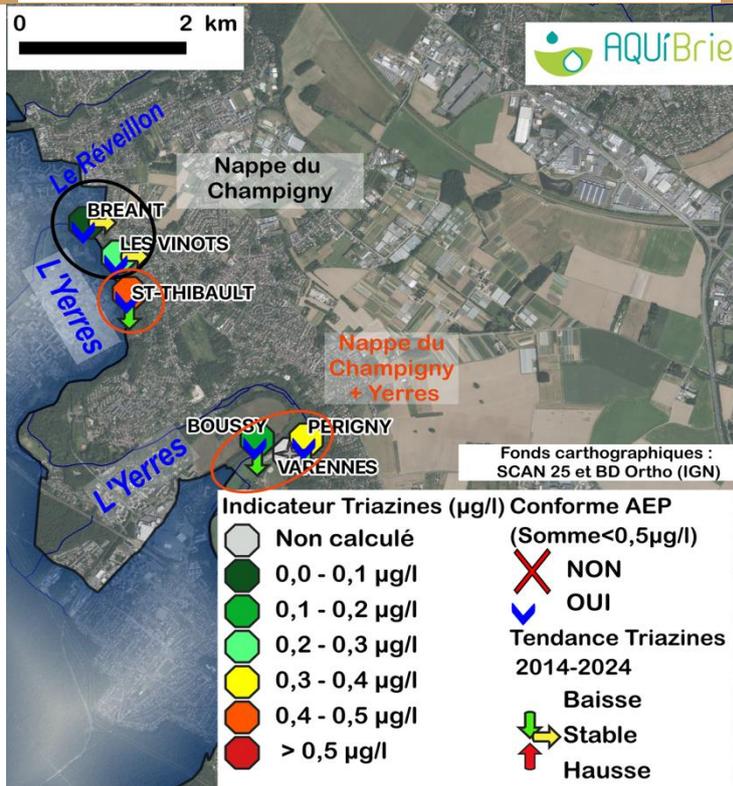


Distribution et évolution de l'indicateur Triazines depuis 2014



- OBJECTIFS PHYTOSANITAIRES SUR EAUX BRUTES :**
- ☐ **TENEUR EN NAPPE** : Par substance < 0,1 µg/L, Somme toutes substances < 0,5 µg/L (normes AEP)
 - ☐ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
 - ☐ **SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

L'indicateur Triazines en 2023-2024 et tendance depuis 2014



BASSE VALLEE DE L'YERRES - TRIAZINES

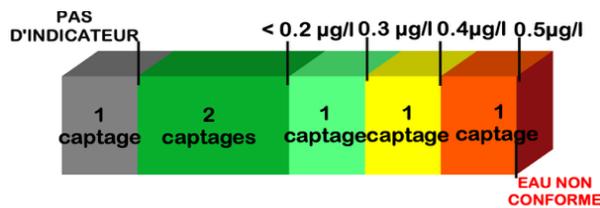
En 2023-2024, c'est la 1^{ère} année où tous les captages du contrat présentent un indicateur triazines inférieur à 0,5 µg/L (✓ 1^{er} objectif). Comme expliqué pour les nitrates, la contamination en triazines est très différente d'un point d'eau à l'autre et varie même pour certains d'entre eux fortement d'un prélèvement à l'autre.

L'eau brute issue du puits de Boussy, et des galeries de Bréant et de Vinots ne nécessite plus de traitement pour l'AEP spécifiquement pour les triazines. Aux puits de Varennes, de Périgny et aux galeries de St-Thibault, il y a toujours des dépassements des limites de qualité pour l'AEP vis-à-vis de la déséthyl-atrazine et de la désisopropyl-déséthyl-atrazine (✗ le 1^{er} objectif).

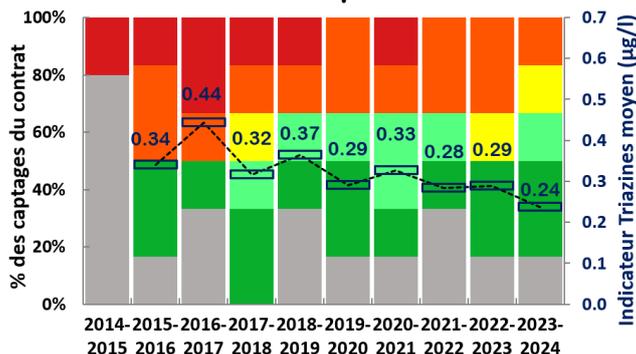
Depuis 2014, la distribution de l'indicateur varie d'une année à l'autre, en raison notamment de la variabilité des analyses disponibles à ces points d'eau et des fluctuations naturelles des concentrations en nappe. En 2023-2024, l'indicateur triazines moyen sur les six ouvrages de la basse vallée de l'Yerres, de 0,24 µg/L, diminue plus fortement. Les échanges nappe-Yerres élevés en 2023-2024 ont dilué ces éléments aux captages, car l'Yerres est moins chargée en triazines que la nappe.

Depuis 2021, avec le renforcement de la surveillance des micropolluants, les métabolites des triazines ne représenteraient en fait que 5 à 25 % de la contamination de la nappe. D'autres substances phytosanitaires sont présentes en nappe à des teneurs bien plus élevées que les triazines.

Distribution de l'indicateur Triazines en 2023-2024



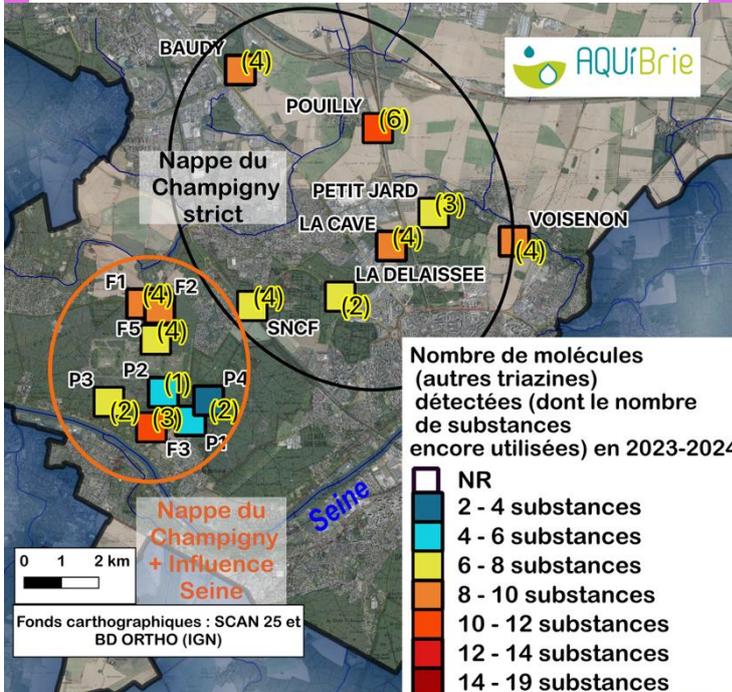
Distribution et évolution de l'indicateur Triazines depuis 2014



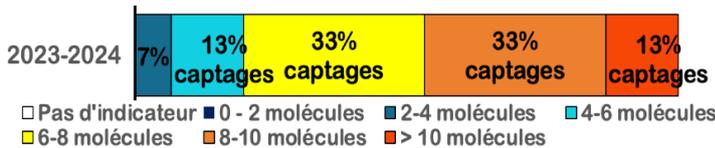
OBJECTIFS PHYTOSANITAIRES SUR EAUX BRUTES :

- TENEUR EN NAPPE** : Par substance pertinente <0,1 µg/L, Somme toutes substances < 0,5 µg/L (normes AEP)
- TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
- SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

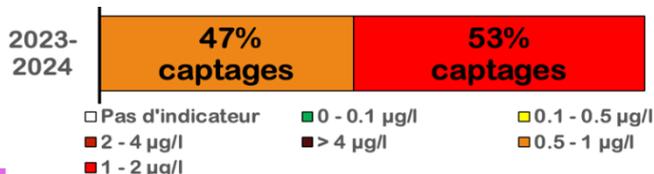
L'indicateur Autres Phytos (autres que triazines) en 2023-2024



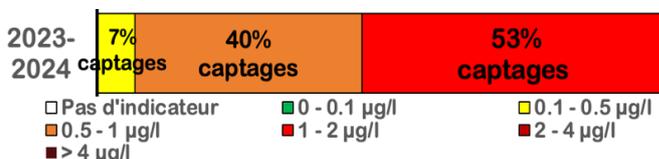
Distribution de l'indicateur Autres Phytos en 2023-2024



Distribution du cumul des teneurs des 17 phytos communs en 2023-2024



Distribution du cumul des teneurs des substances pertinentes en 2023-2024



FOSSE DE MELUN – AUTRES PHYTOS

L'indicateur Autres phytos est indicatif car il est calculé à partir de trop peu d'analyses et les recherches ne sont pas similaires à tous les captages.

A 79% des captages on détecte plus de 4 substances différentes (SA + métabolites) autre que triazines (et hors métabolites du chlorothalonil). Ces molécules sont pour près de la moitié des métabolites issus de substances actives encore utilisées en grandes cultures sur le territoire en 2024.

Le chlorothalonil R471811 (0,2 à 1,9 µg/L) et chloridazone-désphényl (0,3 à 0,8 µg/L), arrivent largement en tête, suivi du méthyl-désphényl-chloridazone (0,13 à 0,5 µg/L), du chlorothalonil SA (0,12 à 0,2 µg/L), du dimétachlore CGA (0,03 à 0,14 µg/L), du métolachlore ESA (0,02 à 0,12 µg/L), NOA (0,03 à 0,05 µg/L), OXA (0,005 à 0,01 µg/L). Les métabolites du métazachlore (OXA, ESA) sont détectés surtout en des teneurs comprises entre 0,01 et 0,02 µg/L.

Le cumul des 17 molécules recherchées communément à tous les forages en 2023-2024 (cf. explications) est supérieur à 0,5 µg/L à presque tous les captages. Pour 53% d'entre eux, il dépasse même les 1 µg/L.

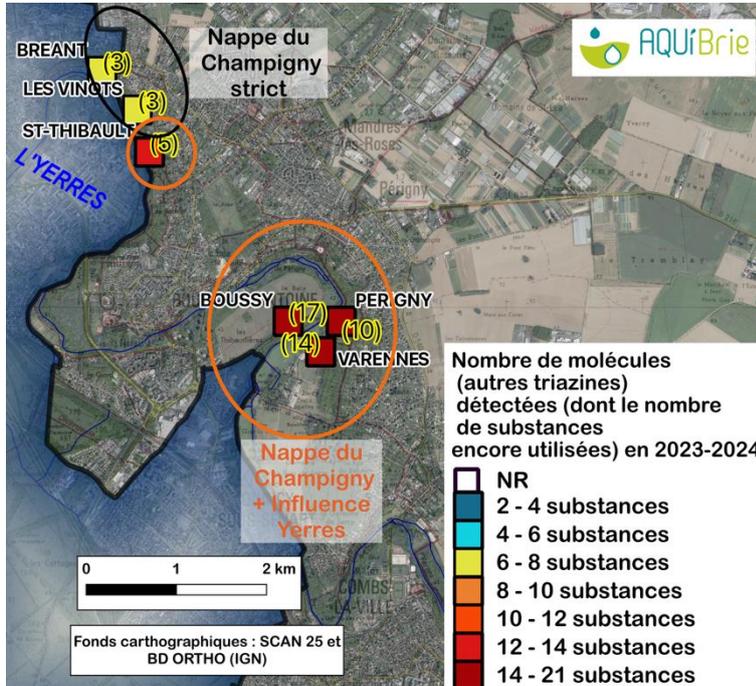
Le cumul des molécules pertinentes (hors triazines) dépasse les 0,5 µg/L à 93% des captages. Près de la moitié des captages ont même un cumul moyen entre 1 et 2 µg/L. Il y a donc un réel risque d'une multiplication des dépassements des limites de qualité aux ouvrages. La traitabilité de ces eaux brutes se pose aussi notamment au regard des teneurs des 2 métabolites de la chloridazone. Les captages situés en l'amont piézométrique de la FDM sont nettement touchés (Pouilly, Baudy) par ces contaminations que les ouvrages situés plus au centre de la FDM (SNCF, F5). Si de nombreuses molécules peuvent circuler depuis la Seine (F3), leurs teneurs sont moins problématiques car moins concentrées.

Tous phytos confondus, le cumul moyen sur l'eau brute est compris entre 1 et 3 µg/L.

OBJECTIFS PHYTOSANITAIRES SUR EAUX BRUTES :

- ❑ **TENEUR EN NAPPE** : Par substance < 0,1 µg/L, Somme toutes substances < 0,5 µg/L (normes AEP)
- ❑ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
- ❑ **SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

L'indicateur Autres Phytos (autres que triazines) en 2023-2024



BASSE VALLEE DE L'YERRES – AUTRES PHYTOS

Les points d'eau dans la basse vallée de l'Yerres étant **moins profonds**, ils sont **plus vulnérables aux activités de surface**.

C'est aux captages les plus influencés par les infiltrations de l'Yerres (**Boussy, Périgny, St-Thibault, Varennes P7**), qu'on dénombre **plus de 15 autres molécules différentes**. Ces molécules sont pour plus de la moitié d'entre elles des **métabolites issus de substances actives encore utilisées en grandes cultures** sur le territoire. Aux galeries situées en aval, mieux protégées des pertes de l'Yerres, on dénombre seulement 8 substances.

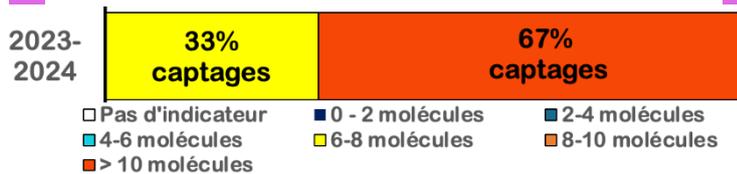
Comme dans la FDM, le chlorothalonil R471811 (0,2 à 2,2 µg/L) et le **chloridazone-désphényl** (0,2 à 1,1 µg/L), sont les plus concentrés dans la nappe, suivis du **métolachlore ESA** (0,1 à 0,5 µg/L), **NOA** et **OXA** (jusqu'à 0,2 µg/L), du **dimétachlore CGA** (jusqu'à 0,17 µg/L). On retrouve aussi des métabolites du **métazachlore** (OXA, ESA) et du **flufénacet** (ESA, OXA) mais en des teneurs inférieures à 0,07 µg/L. De l'**AMPA** a aussi été quantifié à Périgny (0,12 µg/L) montrant des circulations rapides entre l'Yerres et la nappe.

Le cumul des 17 molécules recherchées communément à tous les forages en 2023-2024 **est supérieur à 0,5 µg/L à plus de la moitié d'entre eux**. Pour 17% d'entre eux, il dépasse même les 2 µg/L. Par ailleurs, le cumul des molécules **pertinentes dépasse les 0,5 µg/L à 84% des ouvrages**. Comme pour la FDM, il y a donc un risque de multiplication des dépassements des limites de qualités. De nombreux **autres herbicides et fongicides d'usages interdits ont été quantifiés** en des teneurs traces.

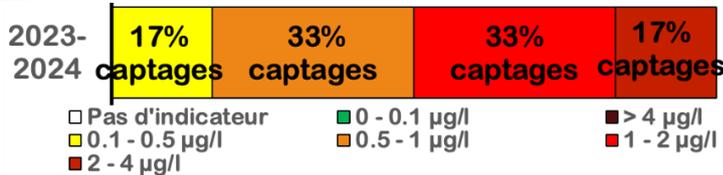
Il faut une gestion adaptée des ouvrages vulnérables lors des périodes de crues de l'Yerres pour limiter le transfert de ces éléments vers la nappe.

Tous phytos confondus, le cumul moyen sur l'eau brute est compris entre 1 et 3 µg/L.

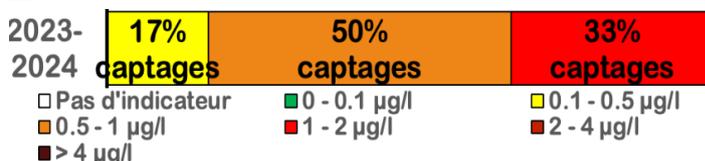
Distribution de l'indicateur Autres Phytos en 2023-2024



Distribution du cumul des teneurs des 17 phytos communs en 2023-2024



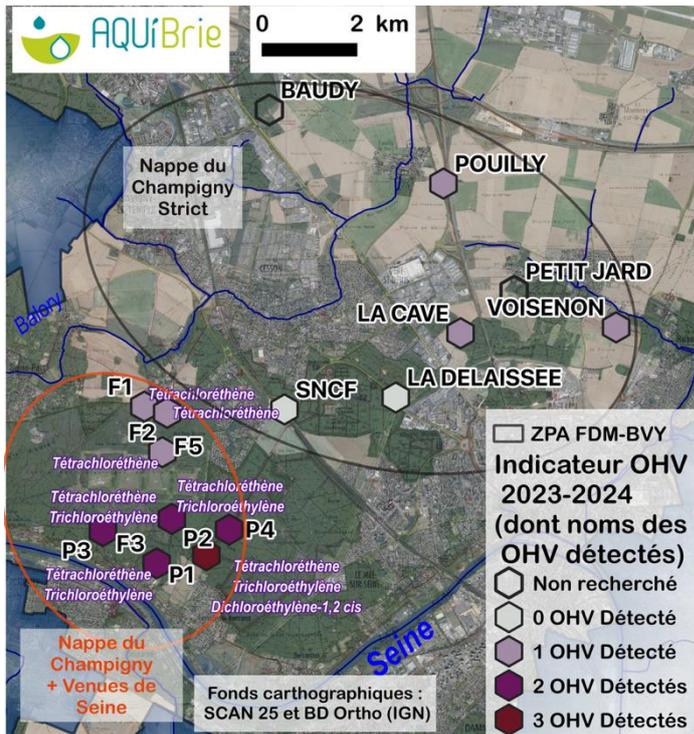
Distribution du cumul des teneurs des substances pertinentes en 2023-2024



OBJECTIFS OHV SUR EAUX BRUTES :

- ❑ **TENEUR EN NAPPE** : Par substance < Normes AEP
- ❑ **TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
- ❑ **SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

L'indicateur OHV en 2023-2024



FOSSE DE MELUN - OVH

Comme pour les matières actives phytosanitaires, la finesse de la recherche **des OHV reste encore très variable d'un réseau de surveillance à l'autre**. Lorsqu'ils sont recherchés finement (Qualichamp, Agence, AS VEOLIA), **en 2023-2024, on quantifie dans la nappe au moins un OHV à 68% des forages (où ils sont recherchés)**.

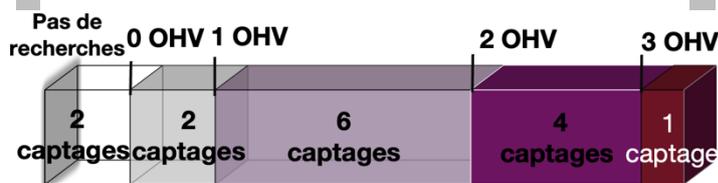
Ainsi en pollution de fond, est présent en trace dans la nappe (~0,2 µg/L) du **tétrachloréthène**. Lorsque cette substance est détectée à des teneurs supérieures (comme à Baudy, F1, F2), cela montre une pollution spécifique issue de sites industriels (origine encore inconnue). Aux ouvrages les plus influencés par les venues de Seine/Rive gauche (P1 à P4), on détecte aussi du **trichloroéthylène** (~0,2 µg/L), dont l'origine provient de pollutions d'anciens sites industriels situés sur la rive gauche de la Seine à Dammarie-les-Lys. C'est aussi la 2nd fois qu'on quantifie du **Dichloroéthylène-1,2 cis** au P1 (0,1 µg/L) notamment grâce au renforcement du suivi par VEOLIA.

Aux ouvrages présentant depuis le début du contrat une pollution plus marquée (Baudy, F1, F3, P1, P4), **les teneurs en OHV sont soit stables soit légèrement en baisse**.

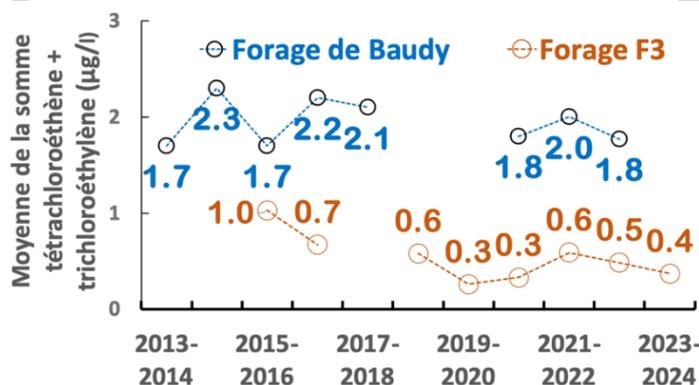
Le **tétrachloréthène** et le **trichloroéthène**, font l'objet de mesures de restriction de leurs usages (remplacement dans l'industrie avant 2016, interdiction dans les blanchisseries en 2022) afin de limiter les risques de contamination.

La surveillance des polluants en nappe se renforce ces dernières années comme la recherche des **Pfas (dont les sources ne sont pas uniquement industrielles)**. En 2024, seules les eaux brutes avant traitement dans les différentes usines ont été analysées. **Entre huit et dix Pfas ont été détectés en nappe, avec un cumul des teneurs pour vingt d'entre eux (liste du contrôle sanitaire) inférieures à 0,1 µg/L**.

Distribution de l'indicateur OHV en 2023-2024



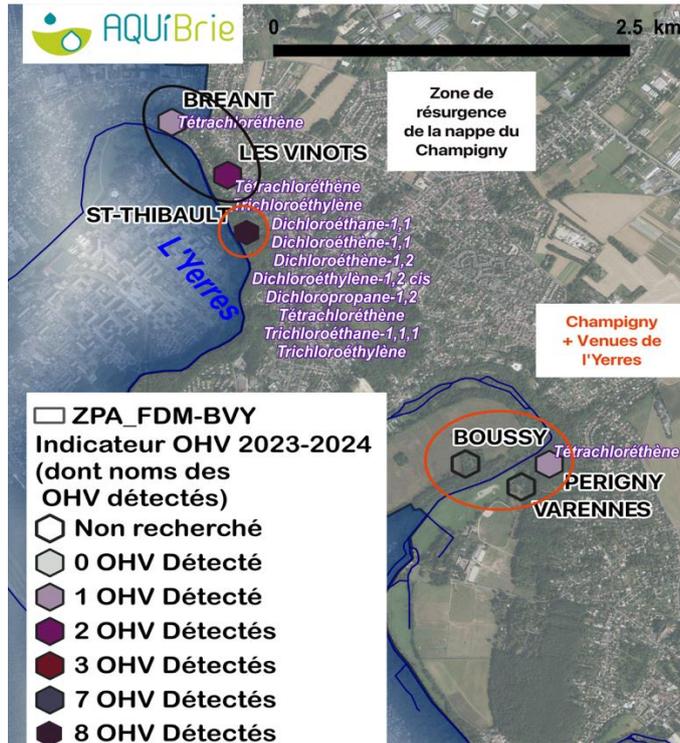
Évolution des OHV depuis 2014



OBJECTIFS OHV POUR EAUX BRUTES :

- TENEUR EN NAPPE** : Par substance < Normes AEP
- TENDANCE** : Stabilisation de l'état de la nappe voire amélioration
- SURVEILLANCE** : Identifier les substances qui pourraient être problématiques à long terme

L'indicateur OHV en 2023-2024

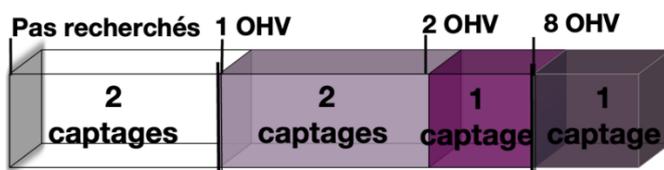


BASSE VALLEE DE L'YERRES - OVH

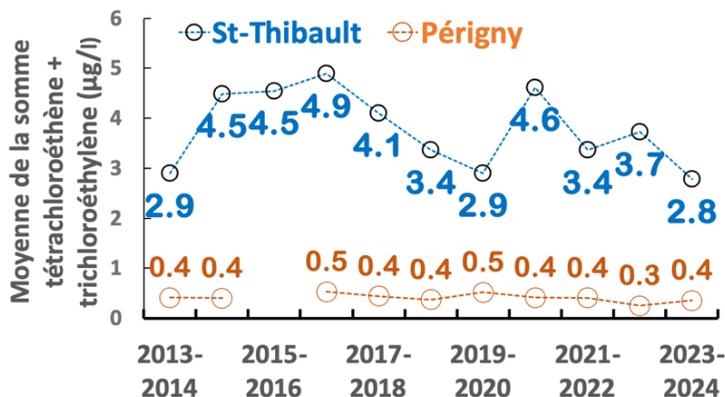
Comme pour les matières actives phytosanitaires, la finesse de la recherche des OHV est très variable d'un réseau de surveillance à l'autre. Lorsqu'ils sont recherchés finement (dans le cadre de Qualichamp, ou par l'Agence), soit en 2023-2024 à 2 points d'eau dans la basse vallée de l'Yerres, on détecte entre 1 et 8 OHV différents. Les teneurs en tétrachloréthène et trichloroéthène restent conformes en 2023-2024 vis-à-vis des normes pour l'AEP (< 10 µg/L).

Cette diversité des OHV présents dans la nappe résulte d'une pollution depuis les années 90 située sur la commune de Santeny, soit juste en amont des galeries en termes d'écoulement de la nappe. Les points d'eau les plus concernés sont les galeries de St-Thibault et certainement celles de Vinots si celles-ci étaient mieux suivies. La galerie de Périgny, non située dans l'axe d'écoulement principal de la pollution est moins touchée par cette contamination (1 seule substance retrouvée).

Distribution de l'indicateur OHV en 2023-2024



Évolution des OHV depuis 2014



Depuis 2014, les teneurs en OHV fluctuent à St-Thibault (sont dilués dans la nappe les années de forte recharge) et sont stables à Périgny. Depuis 2018, celles-ci dépassent rarement les 5 µg/L pour le Dichloroéthène-1,2 et Dichloroéthylène-1,2 cis (aucune norme spécifique). Ces substances d'origines industrielles sont très lentes à disparaître une fois présentes en nappe. La surveillance des sites en activités utilisant ces composants est donc nécessaire afin d'agir le plus tôt possible et limiter ainsi le risque de contamination à long terme du milieu.

La surveillance de micropolluants d'origine industrielle en nappe est plus renforcée aux points RCO/RCS de l'AESN. En 2024, entre six et sept Pfas ont été détectés à St-Thibault et Périgny avec un cumul des teneurs pour vingt d'entre eux (liste du contrôle sanitaire) compris entre 0,03 et 0,07 µg/L (inférieure à la limite de 0,1 µg/L). Des anti-corrosifs, le benzotriazole et le tolyltriazole, sont quantifiés à 0,01 µg/L à 0,03 µg/L (pas de limite qualité fixée).

Annexe 4 : Productions de communication diffusées auprès des acteurs de la ZPA



TERRE & EAU 2025
CULTIVONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES

LETTRE D'INFORMATION N°4
FÉVRIER 2024



POUR SUIVRE L'ACTION

LE MOT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les résultats de l'analyse de nouveaux métabolites de pesticides, non encore recherchés jusque-là, ont pris tout le monde au dépourvu. Ils révèlent que ces molécules sont largement présentes dans les ressources en eau. L'amélioration des techniques d'analyse permet de détecter de plus en plus de molécules, et avec elles des concentrations de pesticides parfois très élevées dans la nappe du Champigny, à tel point que le respect de la réglementation de l'eau potable pourrait être compromis. Pire, on peut même craindre que d'autres métabolites ne soient prochainement retrouvés dans des proportions inquiétantes.

De quoi s'agit-il ? Les pesticides se dégradent dans l'environnement, en une ou plusieurs molécules appelées métabolites. Ceux-ci peuvent avoir des effets sanitaires aussi voire plus importants que la substance active. Ils sont désormais pris en compte dans la réglementation sur l'eau potable.

Ces métabolites sont issus de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés actuellement, mais également de produits interdits, parfois depuis longtemps. Pour ne prendre qu'un exemple, l'un de ces pesticides, interdit depuis 2020, longtemps utilisé dans la culture betteravière, montre des concentrations dans la nappe du Champigny plus de dix fois supérieures à la valeur admise dans l'eau potable.

Cette situation nouvelle n'est pas désespérée, même si à l'évidence les traitements de l'eau trouvent leur limite lorsque les concentrations sont aussi élevées. Au contraire, elle nous conforte dans la mission de Terre & Eau 2025 : c'est sur l'origine de la contamination elle-même qu'il faut agir, continuer à instaurer de bonnes pratiques agricoles pour faire baisser sensiblement et durablement l'usage des pesticides – ou mieux les utiliser –, et éviter de voir surgir demain de nouvelles molécules dans la nappe du Champigny. C'est un enjeu de santé publique !

Rendu à mi-parcours, Terre & Eau 2025 garde le cap et s'adapte aux nouveaux enjeux. Ainsi, le plan d'action s'est enrichi de deux renforts pour accélérer le développement des pratiques agricoles alternatives : le GAB IJF et Agrofile, à découvrir dans cette nouvelle lettre d'information. Ensemble, continuons d'agir pour une eau de qualité !

NOS CAPTAGES EN CHIFFRES

	Prélèvements Suez	33 500 M³/JOUR
	Prélèvements SEDIF	22 000 M³/JOUR
	Prélèvements Veolia	6 400 M³/JOUR



Consultez les précédentes lettres d'information sur www.terreeteau2025.fr

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES



Lettre d'informations n°4



TERRE & EAU 2025
CULTIVONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES

LETTRE D'INFORMATION N°5
OCTOBRE 2024



S'ENGAGER ENSEMBLE POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

LE MOT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La qualité de l'eau est au cœur du plan d'action Terre & Eau 2025. Plus personne n'ignore à quel point l'eau est un enjeu vital et pourquoi il faut la préserver des pollutions. La plupart des agriculteurs ont fait évoluer leurs pratiques depuis plusieurs années. Il s'agit de poursuivre et d'intensifier cette dynamique.

Comment ? Les prochaines semaines 2024-2025 verront se renforcer les synergies entre les acteurs du plan d'action, pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques culturales. Plusieurs voies sont possibles : l'appui technique au travers de conseils collectifs et individuels ; l'appui à la diversification des débouchés, en réponse aux exigences de la nouvelle PAC, notamment avec les cultures à bas niveaux d'intrants (BNL) ; enfin les aides financières au changement de pratiques (MAEC et aides à l'investissement) et à la conversion en bio.

Cet été, nous avons mis en place une étude de préfiguration d'un nouveau dispositif : des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire pilote de Terre & Eau 2025. Il s'agit de rémunérer les agriculteurs engagés dans des pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau. Plus de 80 exploitations de la zone d'action sont potentiellement concernées. Cette étude de préfiguration devait être finalisée au cours de l'année 2025. (Voir p.4)

Nous approchons du terme de ce plan d'action, mais 2025 n'est pas une date butoir. Plus que jamais, la préservation de la ressource en eau est à l'ordre du jour. Il y aura des évolutions réglementaires, nécessaires par de nouveaux défis écologiques. Il s'agit d'anticiper plutôt que subir. Agriculteurs, élus, citoyens, nous avons tous un rôle à jouer, il est indispensable que tous sachent qu'ils pourront compter sur notre accompagnement pour réfléchir, agir et réussir ensemble.

ANIMATIONS - ATELIERS - FORMATIONS EN SEINE-ET-MARNE

Proposés par nos partenaires et contributeurs. C'est le moment de s'inscrire ! Découvrez les d'is aujourd'hui dans la rubrique Agenda du site www.terreeteau.fr



Consultez les précédentes lettres d'information sur www.terreeteau2025.fr

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES



Lettre d'informations n°5



AGISSONS POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Alimentant 675 000 usagers, les captages puisant dans la nappe du Champigny, et destinés à l'alimentation humaine d'eau potable dans les secteurs de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée d'Yerres, ont été reconnus comme prioritaires par la loi Grenelle de 2009 et la conférence environnementale de 2013. Ces captages sont la propriété du Syndicat des Eaux d'Île de France (SEDIF), de VEOLIA EAU ou d'Eau du Sud Parisien (SUEZ), tous trois associés pour protéger la ressource en eau dans le cadre d'un Contrat Territorial Eau et Climat financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Une zone prioritaire d'actions, allant au-delà des périmètres de protection de ces captages, a été définie sur un vaste territoire de 31 000 ha de terres agricoles, regroupant environ 260 exploitations. L'objectif du plan d'action *Terre & Eau 2025* : prévenir et réduire les sources de pollutions agricole et non agricole ainsi que le transfert des polluants jusqu'aux captages. Depuis 2014, l'animation du volet agricole du plan d'action est confiée à la Chambre d'Agriculture de Région Île de France (CARDIF). Depuis 2023, cette animation est également portée par le Groupement d'Agriculteurs biologiques d'Île de France (GAB IdF), ainsi que l'association Agrofile.

TERRITOIRE CONCERNÉ, ZONE D'ACTION PRIORITAIRE DU PLAN



LA QUALITÉ DE L'EAU, TOUS CONCERNÉS

Si les nappes souterraines attestent d'un état plutôt satisfaisant en termes de quantité, on note en revanche la présence de pollutions en lien avec les activités humaines sur l'eau alimentant les captages (micropolluants, nitrates, résidus de produits phytosanitaires et leurs métabolites, ...).

Cette empreinte chimique se traduit à la fois par une dégradation des écosystèmes aquatiques, mais aussi par la nécessité de mettre en œuvre de traitements spécifiques pour garantir l'innocuité de l'eau sur la santé humaine, et ainsi assurer la distribution d'une eau potable de qualité irréprochable. Le coût de ces traitements sont directement répercutés sur la facture d'eau des habitants.

Certaines molécules, pour être éliminées, nécessiteraient des traitements encore plus coûteux. En cas de forte contamination, certains forages doivent donc être abandonnés, et il faut alors trouver des solutions d'approvisionnement en eau de la population (création de forages plus profonds sur d'autres ressources ou excentrés, interconnexions...).

Assurer la qualité de la ressource est donc un véritable enjeu, à la fois sanitaire mais également économique. Dans ce contexte, et pour répondre aux ambitions de ce programme d'actions, *Terre & Eau 2025* a toujours porté l'objectif de s'entourer et travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire.

ZOOM

AQUI'BRIE, PARTENAIRE EXPERT

Partenaire de *Terre & Eau 2025*, l'association AQUI'Brie apporte aux maîtres d'ouvrage une connaissance experte sur le volet qualité eau du plan d'action. Sept rapports d'analyse ont été produits lors des trois dernières années. Ils dressent des bilans par captage d'eau et des suivis de la nappe de Brie.

En synthèse, ces bilans font apparaître une légère hausse de la contamination en nitrates depuis 2020, de l'ordre de 0,1 à 0,3 mg NO₃/L/an, notamment dans les captages de la Fosse de Melun. Des analyses plus préoccupantes montrent une importante contamination par les métabolites de chloridazone, S-métolachlore et flufenacet qui représentent de 50 à 90 % de la contamination totale par captage. Cette contamination nouvelle s'ajoute à la pollution de fond en triazines qui reste problématique sur certains captages en ce qui concerne la conformité de l'eau potable.

IL EST POSSIBLE D'AGIR !

Le plan d'action *Terre & Eau 2025*, entend associer pleinement les agriculteurs à cette démarche. Nous vous accompagnons vers des systèmes agricoles compatibles avec les objectifs de qualité d'eau et ancrés dans des projets de territoire.

Pour cela, nous vous proposons dès 2024 un nouveau contrat d'engagement et une aide directe.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.terreeteau2025.fr / contact@terreeteau2025.fr



PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES





**TERRE
& EAU 2025**
CULTIVONS ET PROTÉGEONS NOS RESSOURCES



RÉUNION DE PRÉSENTATION

« LE CONTRAT D'ENGAGEMENT »

Pour cette année 2025, le programme d'action Terre & Eau 2025 s'enrichit d'un nouvel outil financier visant la mise en œuvre d'évolution de pratiques : le **contrat d'engagement**, permettant d'indemniser les temps passés sur les formations animations agricoles liées au programme. Pour vous présenter cet outil, nous vous convions à une réunion de présentation.

**VENDREDI 13 DÉCEMBRE
À 10H**

Lycée de Bougainville,
Salle des conseils
RD 319 - 77170 Brie-Comte-Robert

Plus d'informations et documents
disponibles à l'issue de la réunion
sur terreeteau2025.fr

AU PROGRAMME

- Présentation du dispositif, des animations proposées et des conditions de souscriptions.
- Échanges sur l'outil et sur la vision du programme.

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES



Invitation à la réunion de
présentation du contrat
d'engagement - le 13/12/2025

Contrat d'engagement mis en
forme par Anima et mise à
disposition sur le site internet

ATTESTATION AU CONTRAT D'AGRICULTEUR

Je soussigné(e) (PRÉNOM NOM) _____
Demeurant (ADRESSE) _____
Représentant de l'exploitation (RAISON SOCIALE) _____

Atteste m'engager, dans le cadre du contrat d'engagement proposé par le programme d'actions Terre & Eau 2025, dans la démarche individuelle suivante :

MAEC eau (mesure proposée par la CARIDF)

MAEC biodiversité (mesure proposée par la CARIDF)

MAEC autres enjeux (sol, élevage...) (mesure proposée par la CARIDF)

Paiements pour Services Environnementaux (PSE) (mesure proposée par la SEDIF)

Bassin Versant Hauldres (mesure proposée par la CARIDF)

Réseau azote (mesure proposée par la CARIDF)

Expérimentation/bandes d'appropriation (mesure proposée par la CARIDF)

PROAGRI (mesure proposée par la CARIDF)

Pôle de Compétitivité Technique AB (mesure proposée par la CARIDF)

Autre conseil spécialisée (mesure proposée par la CARIDF)

Mes parcelles (mesure proposée par la CARIDF)

Accompagnement carbone (mesure proposée par le GAB IDF)

Bassin Versant Yerres - Hales et agroforesterie (mesure proposée par le GAB IDF)

Bassin Versant de sol dans le cadre d'un système en AB (mesure proposée par le GAB IDF)

Analyses de sol dans le cadre d'un système en AB (mesure proposée par le GAB IDF)

Diagnostic carbone, dans le cadre d'un système en AB (mesure proposée par le GAB IDF)

Étude de faisabilité de conversion à l'AB (mesure proposée par le GAB IDF)

Le détail de chacune de ces mesures individuelles est à retrouver dans le catalogue d'engagement disponible en annexe du contrat d'engagements.

Dans ce contexte, Je m'engage à compléter cet engagement individuel avec la participation à 4 animations collectives.

L'ensemble de ces démarches sera justifié par des documents spécifiques complémentaires que je m'engage à fournir à l'organisme payeur afin de débloquer le versement de l'indemnité de 1 000 €. Ces documents seront accompagnés de cette présente attestation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Je souhaite passer par la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France pour transmettre l'ensemble des démarches justificatives (Annexe 4) à VEOLIA EAU.

Je souhaite passer par le GAB Ile-de-France pour transmettre l'ensemble des démarches justificatives (Annexe 4) à VEOLIA EAU.

Signature _____

Fait le _____

À _____

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES

CONTRAT D'ENGAGEMENT
PLAN D'ACTION DE LA FOSSE DE MELUN
ET DE LA BASSE VALLÉE DE L'YERRES 2023-2025

Entre les soussignés :

(PRÉNOM NOM) _____, l'exploitant,
représentant de l'exploitation agricole (RAISON SOCIALE) : _____,
située à (ADRESSE) : _____,
caractérisée par le n° de PACAGE : _____
et le n° de SIREN : _____
dont les coordonnées sont les suivantes :
N° de téléphone : _____
Adresse mail : _____

Ci-après désigné sous le terme « représentant de l'exploitation » ;

D'une part ;

Et

La société **Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux**, Société en commandite par actions au capital de 2 207 287 340,98€ immatriculée au RCS de Paris, sous le n°572 025 526 dont le siège social est sis 21 rue de la Boétie 75008 Paris, représentée par Monsieur Yvon Durand, Directeur du territoire Seine et Marne.

Ci-après désignée « VEOLIA EAU » ;

D'autre part ;

Ci-après, dénommés ensemble « les Parties » ou individuellement, « la Partie ».

PLAN D'ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES

NOTE QUALITE CAPTAGES FOSSE DE MELUN – BASSE VALLEE DE L'YERRES

AQUi Brie suit la qualité de 21 captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres dont 3 sont classés Grenelle et 6 prioritaires.

Les objectifs du plan d'actions, en termes de qualité de l'eau brute aux captages sont :

- Pour les nitrates :
 - o La non dégradation de la qualité par rapport à l'état initial établi en 2014
 - o L'atteinte des 25 mg/l pour la concentration en nitrates, en moyenne annuellement pour chaque captage
- Pour les matières actives phytosanitaires :
 - o Concentration pour chaque substance quantifiée inférieure à 0,1 µg/l
 - o Somme des concentrations de toutes les substances quantifiées inférieure à 0,5 µg/l
 - o Amélioration de l'état initial établi en 2014
 - o Surveillance des substances qui pourraient être à long terme problématiques pour la nappe
- Pour les autres substances industrielles
 - o Pas de dégradation par rapport à l'état initial établi en 2014
 - o Respect des normes eau potable
 - o Surveillance des substances émergentes qui pourraient être à long terme problématiques pour la nappe

Les normes pour l'eau brute sont celles qui sont visées pour l'eau potable.

Les concentrations en nitrates et leurs évolutions sont différentes dans les deux secteurs, Fosse de Melun et Basse vallée de l'Yerres.

La contamination nitrique continue de progresser sur 50% des captages dans la Fosse de Melun. Sur l'année hydrogéologique 2022-2023, la concentration moyenne annuelle sur les captages de la Fosse de Melun est de 33,2 mg/l contre 31,2 mg/l en 2014 (soit une hausse de 2 mg/l en 8 ans). Les teneurs ont même dépassé les 37.5 mg/l (seuil d'actions renforcées du SDAGE) depuis 4 ans sur 2 ouvrages.

Sur le secteur de la Basse Vallée de l'Yerres, le nombre de captages avec des concentrations en nitrates supérieures à 25 mg/l a doublé en 8 ans. L'indicateur moyen pour l'année 2022-2023 est stable à 26 mg/l.

La somme des concentrations en matières actives phytosanitaires a évolué depuis 2014 au gré des nouvelles matières actives recherchées et de leurs métabolites. Notons que des matières actives interdites d'usage sont détectées dans les nappes. Cela s'explique par le temps de transfert entre le sol et la nappe. Leurs métabolites (molécules de dégradation de la molécule appliquée) sont aussi détectés et les traitements sont coûteux.

Que ce soit sur le secteur de la Fosse de Melun (FDM) ou de la Basse Vallée de l'Yerres, de nombreux métabolites de matières actives d'usage actuel (2024) sont retrouvés en nappe :

- Le diméthachlore CGA est quantifié à tous les captages à des concentrations entre 0.03 µg/l et 0.3 µg/l
- Le métolachlore ESA et NOA sont quantifiés respectivement entre 0.01 µg/l et 0.3 µg/l et entre 0.02 µg/l et 0.2 µg/l.
- Le métazachlore ESA et OXA sont retrouvés à des concentrations entre 0.01 µg/l et 0.3 µg/l à 4 captages.

- Le flufenacet ESA est quantifié entre 0.005 µg/l et 0.05 µg/l dans la nappe.

Les métabolites sont analysés aux captages prioritaires par différents laboratoires qui les recherchent encore à des niveaux de précisions différents. Ce domaine étant encore en plein développement ces dernières années. Le dénombrement des captages touchés par un contaminant donné est donc encore partiel.

Les molécules mères (= substances appliquées) sont retrouvées ponctuellement à l'état de traces (teneurs < 0.01 µg/l) dans la nappe hormis dans la Basse Vallée de l'Yerres (BVY) en raison de la plus forte vulnérabilité du secteur et des infiltrations depuis l'Yerres. On quantifie dans la nappe du :

- Flufenacet (thiafluamide) à 0.02 µg/l dans la BVY et entre 0.01 et 0.02 µg/l dans la FDM
- Chlortoluron entre 0.002 µg/l et 0.02 dans la BVY et à 0.006 µg/l dans la FDM
- Métolachlore entre 0.008 µg/l et 0.01 dans la BVY et à 0.02 µg/l dans la FDM
- Quinmécac à 0.02 µg/l dans la BVY et à 0.01 µg/l dans la FDM
- Glyphosate uniquement dans la BVY aux captages les plus proches de l'Yerres entre 0.03 µg/l et 0.06 µg/l
- Diflufenicanil, de la métamitronne, du prosulfocarbe et de terbuthylazine à 0.004 µg/l dans la FDM

Des dépassements des normes sont constatés pour des matières actives interdites depuis moins de 4 ans :

- Chlorothalonil R471811
- Chloridazone desphenyl
- Chloridazone méthyl desphenyl
- Chlorothalonil SA

Concernant les substances industrielles, seul le tétrachloroéthylène et le trichloroéthylène sont recherchés à certains captages et parfois retrouvés. Ces solvants chlorés ont pour origine les traitements de surface ou les blanchisseries industrielles par exemple.

Note qualité adossée au CR de la réunion de présentation du contrat d'engagement qui retrace les enjeux qualité et l'état des masses d'eau, à date.

TERRE ET EAU 2025

PROGRAMME D' ACTIONS DE LA FOSSE DE MELUN ET DE LA BASSE VALLEE DE L'YERRES



PLAN D' ACTION DE PROTECTION DES CAPTAGES FOSSE DE MELUN ET BASSE VALLÉE DE L'YERRES

